

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC)

Rencontre d'information avec les arpenteurs-géomètres

12 et 13 mars 2024

Objectifs de la rencontre



- Vous informer des orientations de la Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) concernant l'évolution du système de référence géodésique.
- Vous informer des orientations de la Direction de l'enregistrement cadastral (DEC) concernant l'évolution numérique du plan cadastral.

Première partie

Évolution du système de référence des données de la Direction générale de l'arpentage et du cadastre

Équipe de réalisation :

Laurent Deraîche, B. Sc. Géom. Service du support à l'évolution

Alain Grégoire, a.-g., Direction de l'enregistrement cadastral

Annie Jarry, Direction de l'évolution des opérations arpentage et cadastre

Christian Lord, a.-g., Direction de l'enregistrement cadastral

Martin Ouellet, a.-g., Service des archives et de l'officialisation

Simon Payette, a.-g., Service de l'arpentage et des limites territoriales

Comité consultatif :

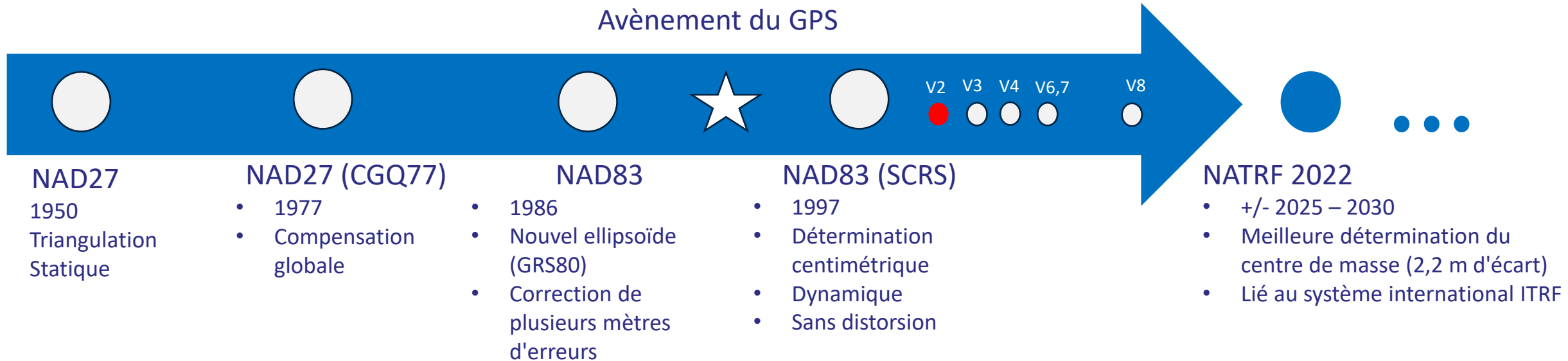
Richard Blanchette, a.-g., Service de l'arpentage et des limites territoriales

Steve St-Pierre, a.-g., Service de la rénovation cadastrale

Raphaël Messier Paquin, a.g., Service de la rénovation cadastrale

Évolution des systèmes de référence

Avènement du GPS



Pourquoi changer de système de référence?



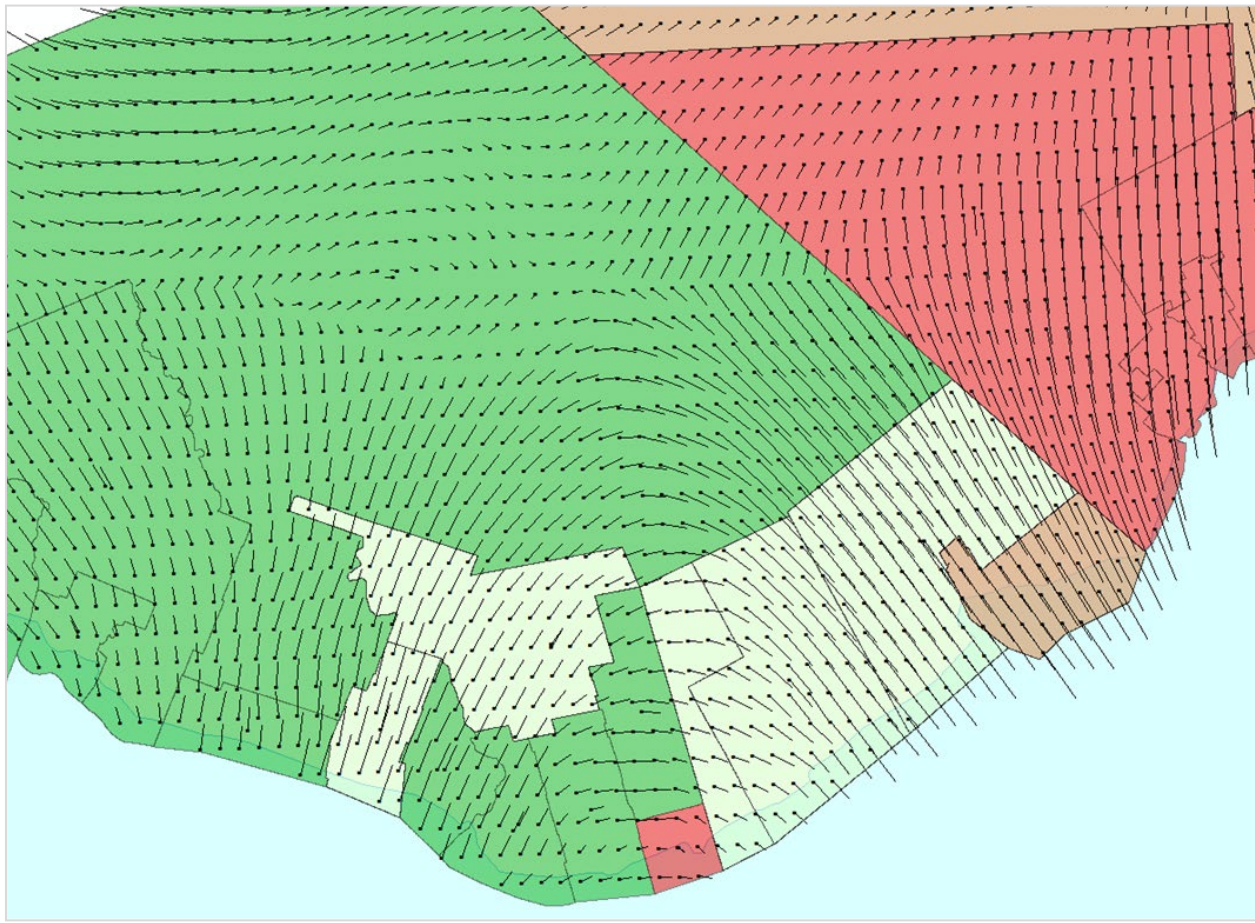
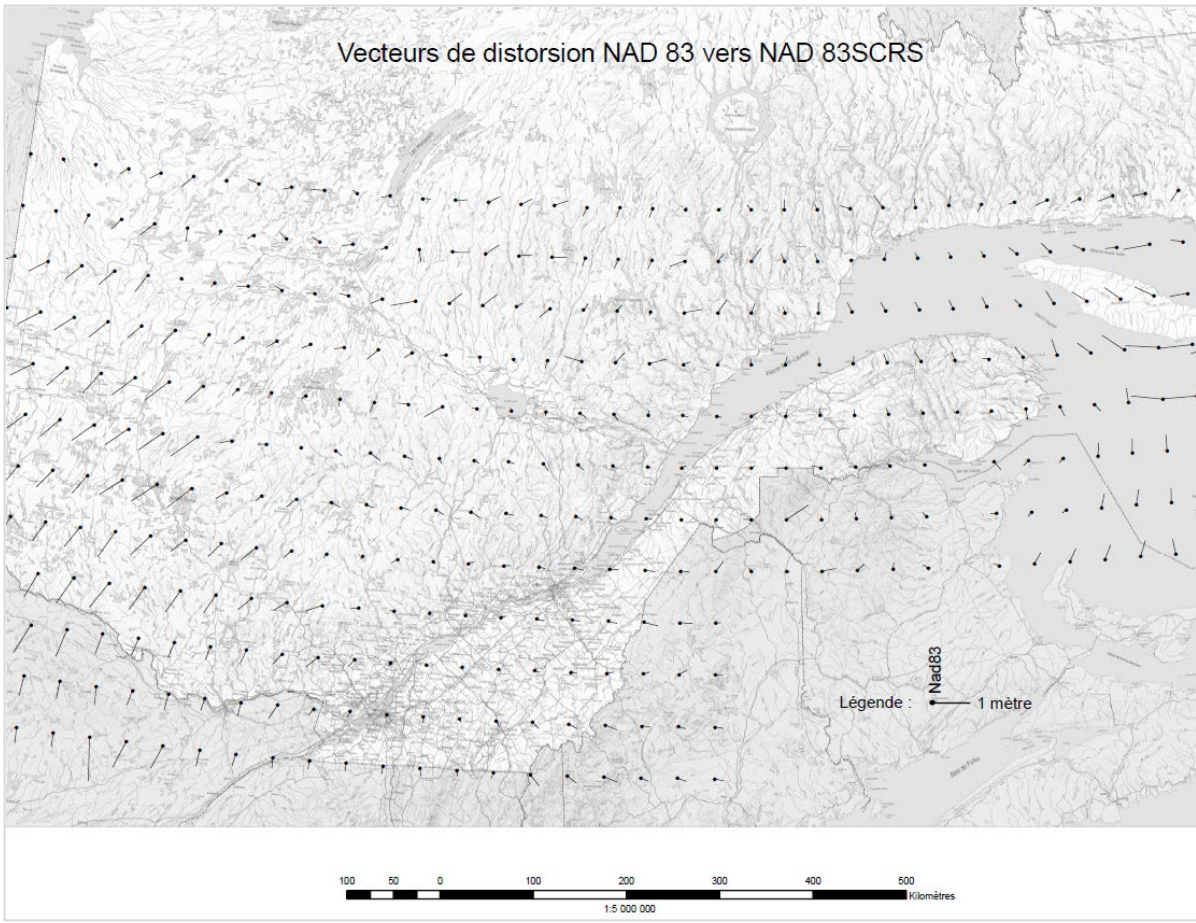
- Contrairement au NAD83, les systèmes de référence modernes sont **dynamiques** et correspondent aux mouvements naturels de la croûte terrestre.
- Dû à son imprécision, le NAD83 comporte des erreurs intrinsèques.
- Depuis 2005, le système de coordonnées en vigueur et supporté par le gouvernement du Québec est le NAD83(SCRS).
- La rénovation cadastrale est terminée.
 - Maintien de l'uniformité du système de référence depuis le début des travaux (1994).

NAD83 vs NAD83 (SCRS) – Quelle est leur relation?



- Aucune relation mathématique ne permet la conversion entre le NAD83 et le NAD83 (SCRS).
- Seule méthode possible : établir une relation entre les données de points observés dans les deux systèmes de référence.
- Interpolation est requise.
- Au Québec, la différence de position entre les deux systèmes varie de quelques centimètres à près d'un mètre (couverture cadastrale), et ce sans direction uniforme.

Écart entre le NAD83 et le NAD83(SCRS)



Le système de référence - une évolution constante



- Un nouveau système se pointe à l'horizon : NATRF 2022 (*North American Terrestrial Reference Frame*)
 - Écart horizontal de 1,3 à 1,5 mètre avec le NAD83(SCRS)
 - Implantation prévue par les États-Unis en 2025
- Le NAD83(SCRS) est mathématiquement lié au système NATRF 2022. Il sera possible de passer d'un système à l'autre à l'aide d'une équation mathématique.
 - Paramètres mathématiques connus, mais les modèles associés restent à développer
- Le passage de NAD83 à NAD83(SCRS) est nécessaire préalablement à cette nouvelle transition.



État de situation, analyse et orientation

État de situation à la DGAC



- Trois registres sont sous la responsabilité de la DGAC
 - Le cadastre du Québec
 - Le Registre du domaine de l'État
 - Le Greffe de l'arpenteur général du Québec
- Officiellement, les données les supportant sont en NAD83
 - La mise à jour et la diffusion sont réalisées en NAD83
- Une étude a été menée afin d'évaluer la meilleure option de conversion
 - But et objectifs :
 - Élaborer une stratégie de gestion des systèmes de référence (actuel et futur)
 - Recommander une méthode de conversion
 - Conserver l'intégrité des données officielles
 - Minimiser l'impact sur les usagers

Démarche de l'étude



1. Analyse des données des registres – Qualification du système de référence
2. Élaboration et analyse des scénarios de conversion – Quoi convertir
3. Élaboration et analyse des méthodes de conversion – Comment convertir

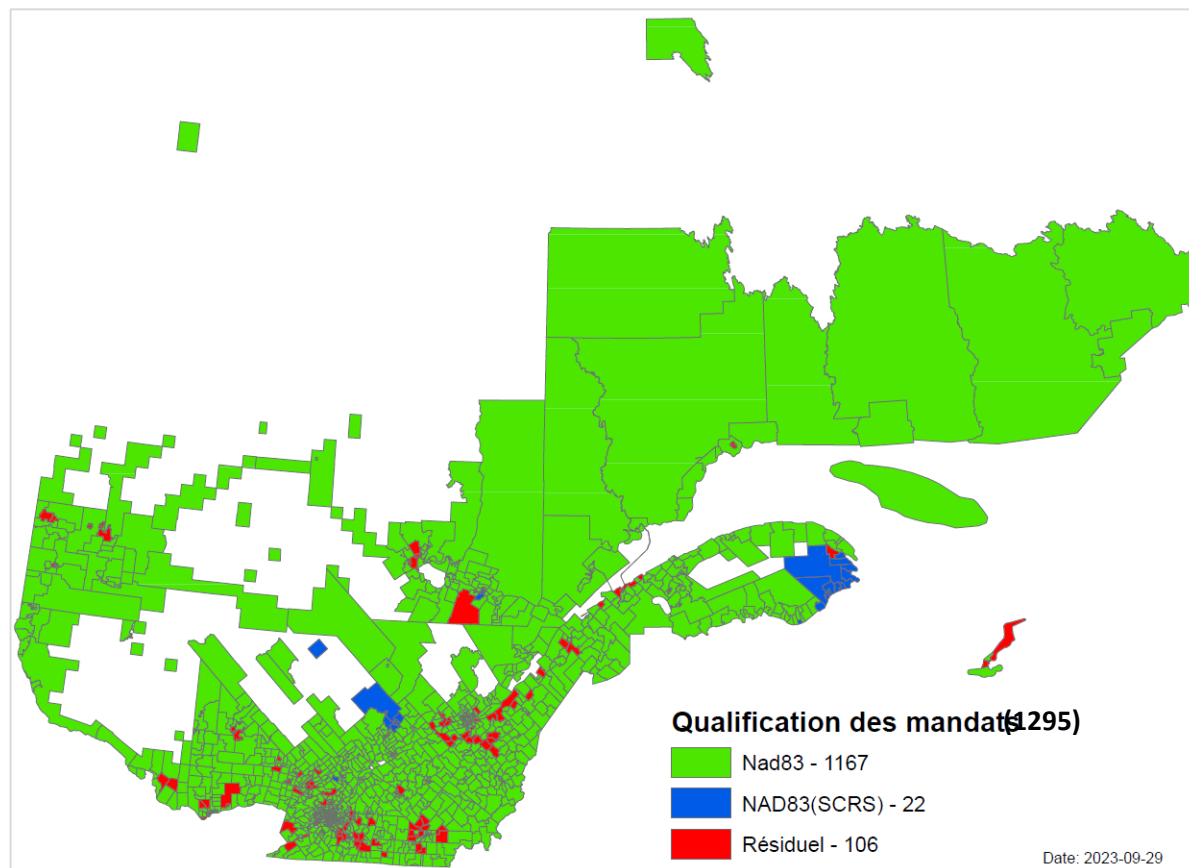
1^{re} étape – Qualification du système de référence



12

- État de situation pour les banques de données de **l'arpentage** :
 - Les *Instructions générales d'arpentage* autorisent les systèmes de référence **NAD83(SCRS)** et **NAD83** pour les travaux d'arpentage. (**NAD83(SCRS)** à privilégier)
 - La géométrie des arpentages reçue en NAD83(SCRS) est systématiquement convertie en NAD83 pour l'intégration dans le RDE.
 - Données autres que les arpentages officialisés : le NAD83 doit être utilisé pour la production et l'intégration des géométries au RDE.
- État de situation pour la banque de données **cadastrale** :
 - Les *Instructions pour la réalisation d'un mandat de **rénovation cadastrale** et pour la **mise à jour du cadastre*** stipulent que le système de référence à utiliser est le **NAD83**.
 - Quelques mandats de rénovation cadastrale ont été déposés en NAD83 (SCRS)
 - Certains à notre connaissance, d'autres non!
 - Probable que certaines demandes de mises à jour aient été déposées en NAD83 (SCRS).
 - Impossible de les reconnaître
 - Obligation préliminaire : connaître l'état de chaque mandat

Résultat de la qualification



Nous avons besoin de vous!!!

- Nous voulons connaître les mandats (municipalités) que vous savez être en NAD83 (SCRS)
- Impact à éviter : Convertir des mandats déjà en NAD83 (SCRS)
- Divulgence volontaire - aucune conséquence
- Transmettez vos informations par courriel à : arpentage-cadastre@mrnf.gouv.qc.ca

2^e étape: Quoi convertir?



14

- Comment se comporter face au changement de système de coordonnées ?

Cinq options ont été analysées suivant divers critères de décision :

- Statu quo : on ne fait rien
- Décret en ne modifiant que la métadonnée
- Harmonisation en NAD83 de toutes les données (convertir les mandats de NAD83 (SCRS) à NAD83)
- Conversion des mandats connus en NAD83 sans bouger ceux déjà en NAD83 (SCRS)
- Conversion partielle des mandats ayant un fort vecteur de distorsion et décret pour les autres

Quoi convertir?

TABLEAU « QUOI »	Critères	Statu quo	Changer la métadonnée à NAD83(SCRS) (Décret)	Harmonisation du système de référence actuel (tout en NAD83)	Conversion mathématique GLOBALE excepté les données en NAD83(SCRS)	Conversion mathématique PARTIELLE et décret
APPRÉCIATION GÉNÉRALE		X	X	X	✓✓ Recommandation	X
RESPECT DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES	Assurer la cohérence dans les différents registres officiels	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★
	Assurer la cohérence mathématique	★★	X	★★1/2	★★★	★★
	Conserver l'intégrité des données officielles	★★★★	★★★★	★★★★1/2	★★★★1/2	★★★
	Respecter les orientations sectorielles	X	★★★1/2	X	★★★★	★★★1/2
	Garantir la polyvalence du cadastre	★	1/2	★1/2	★★★★	★★★1/2
	Adaptabilité pour l'évolution du système de référence (futur)	X	X	★	★★★★	★★★★
IMPACT CLIENTÈLE	Externe ★★★★ = le moins d'impact possible	★★★1/2	★	★★★	★★	★
	Interne ★★★★ = le moins d'impact possible	★★★★	★	★★★	★★★	★★
MISE EN ŒUVRE	Faisabilité / Complexité de réalisation ★★★★ = le plus facile à réaliser	★★★★	★★★1/2	★★	★★	1/2
	Gestion de la période de transition ★★★★ = transition la plus facile	Aucune transition	★★★★	★★★	★★	1/2

3^e étape: Comment faire la conversion



- Trois options ont été envisagées, basées sur les mêmes critères :
 - Utilisation d'une table de conversion (grille GSB)
 - Grille d'interpolation créée à partir d'observations de points géodésiques
 - Conversion par plusieurs opérations successives
 - Transformation par moindres carrés basée sur des points géodésiques
 - Transformation par moindres carrés basée sur des sommets de lots connus dans les deux systèmes

Comment convertir?

TABLEAU « COMMENT »	CRITÈRES			
		Grille de conversion (GSB)	Transformation MRNF – Pts géodésiques	Transformation MRNF – Coins de lots (dite hybride)
		1 conversion	Plusieurs conversions	Plusieurs conversions
DÉFINITION DU SCÉNARIO		Conversion des données identifiées (le quoi) réalisée en une seule opération de conversion.	Conversion par plusieurs opérations de conversion successives. Transformation via paramètres de moindres carrés basés sur les coordonnées de points géodésiques existants dans les deux systèmes de référence.	Conversion par plusieurs opérations de conversion successives. Transformation via paramètres de moindres carrés en comparant un sommet de lot en NAD83 et le même sommet de lot en NAD83(SCRS).
APPRÉCIATION GÉNÉRALE		<p>✓✓✓✓</p> <p>Recommandation</p>	✓	✓
RESPECT DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES	Assurer, à terme, la cohérence dans les différents registres officiels	★★★★	★★★	★★★
	Conserver l'intégrité des données officielles	★★★★1/2	★★★	★★★
	Respecter les orientations sectorielles	★★★★	★★★★	★★★★
	Garantir la polyvalence du cadastre	★★★★	★★★★	★★★★
IMPACT CLIENTÈLE	Externe ★★★★ = le moins d'impact possible	★★★★	★	★
	Interne ★★★★ = le moins d'impact possible	★★★★	★★	★★
MISE EN ŒUVRE	Faisabilité / Complexité de réalisation ★★★★ = le plus facile à réaliser	★★★★	★	★★
	Gestion de la transition ★★★★ = transition la plus facile	★★★★	★	★

Orientation finale



- Toutes les données géoréférencées des registres de la DGAC seront converties de NAD83 à NAD83(SCRS).
- La méthode de conversion retenue est l'application de la grille GSB en une seule opération.

Avantages / Inconvénients

Avantages :

- Méthode reconnue et largement utilisée par d'autres gestionnaires de données géoréférencées
 - Permet aux utilisateurs de procéder à la conversion de façon autonome
 - Outils de conversion disponibles en ligne
 - Grille GSB déjà intégrée dans certains logiciels géomatiques
- Assure l'uniformité et l'harmonisation de la conversion entre les différents registres internes et externes
 - Même solution pour tous les usagers
- Assure une répartition uniforme des anomalies associées au NAD83

Inconvénient :

- Légère modification de la géométrie des lots à la suite de la conversion
 - Variable selon leur position géographique et leur dimension



Quelques exemples de déformation géométrique liées à la conversion

Impact sur les mesures

Cadastre

25 059 708* segments de la banque cadastrale

* Ce nombre inclut les segments communs

DISTANCE	NB_LIGNE	POURCENTAGE
0-0.1 mm	14718283	58,7329%
0.1-1 mm	9141285	36,4780%
1-5 mm	1066035	4,2540%
5-10 mm	92293	0,3683%
1-2 cm	29176	0,1164%
2-3 cm	6804	0,0272%
3-4 cm	2632	0,0105%
4-5 cm	1235	0,0049%
5-6 cm	605	0,0024%
6-7 cm	345	0,0014%
7-8 cm	241	0,0010%
8-9 cm	174	0,0007%
9-10 cm	95	0,0004%
10-11 cm	79	0,0003%
11-12 cm	84	0,0003%
12-13 cm	50	0,0002%
13-14 cm	83	0,0003%
14-15 cm	30	0,0001%
15-16 cm	20	0,0001%
16-17 cm	36	0,0001%
17-18 cm	16	0,0001%
18-19 cm	9	0,0000%
19-20 cm	3	0,0000%
20-30 cm	53	0,0002%
30-40 cm	18	0,0001%
40-50 cm	14	0,0001%
50-60 cm	8	0,0000%
70-80 cm	2	0,0000%

99,5%

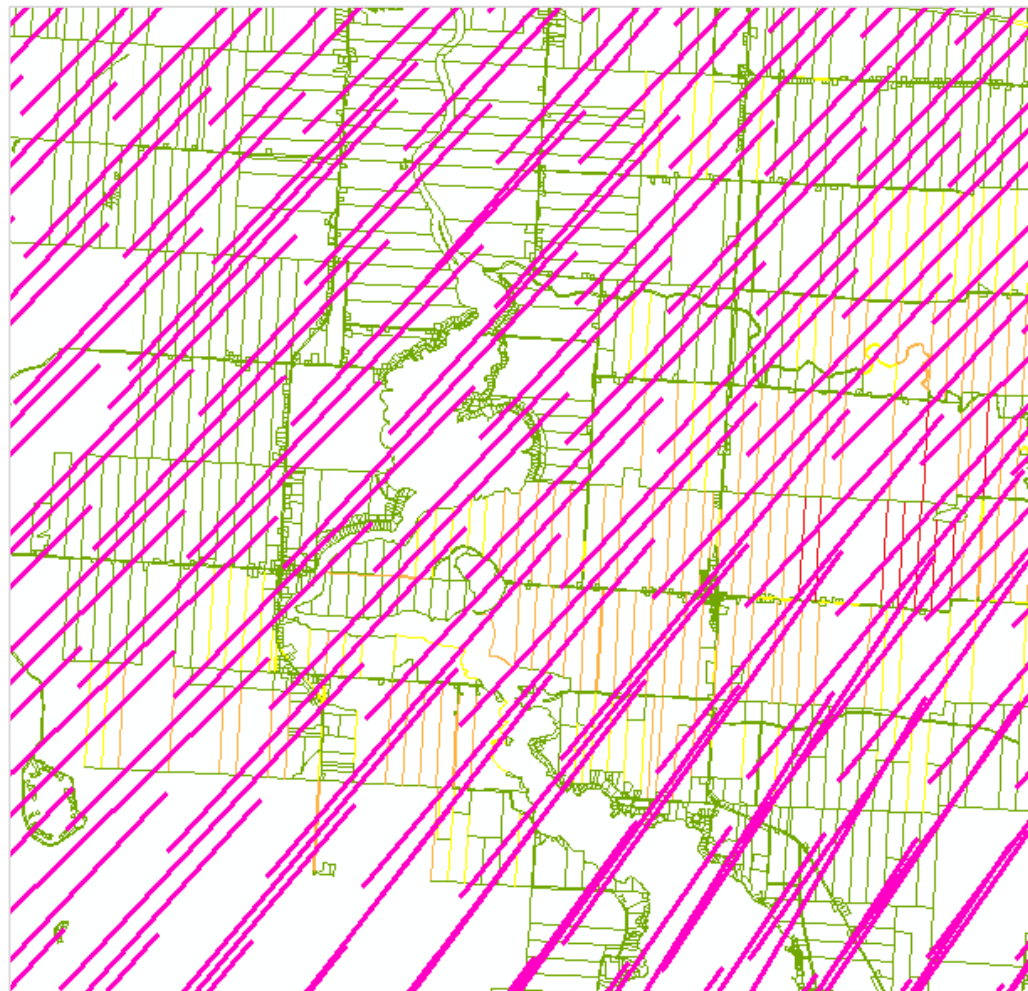
Arpentage

- Les mêmes caractéristiques s’appliquent pour la partie sud du Québec;
- Quelques analyses sont en cours, particulièrement pour certaines zones nordiques;
- Discussions en cours et à venir avec le secteur mines.



Partie ouest du Québec

Vecteurs de distorsion – Abitibi - Région d'Amos

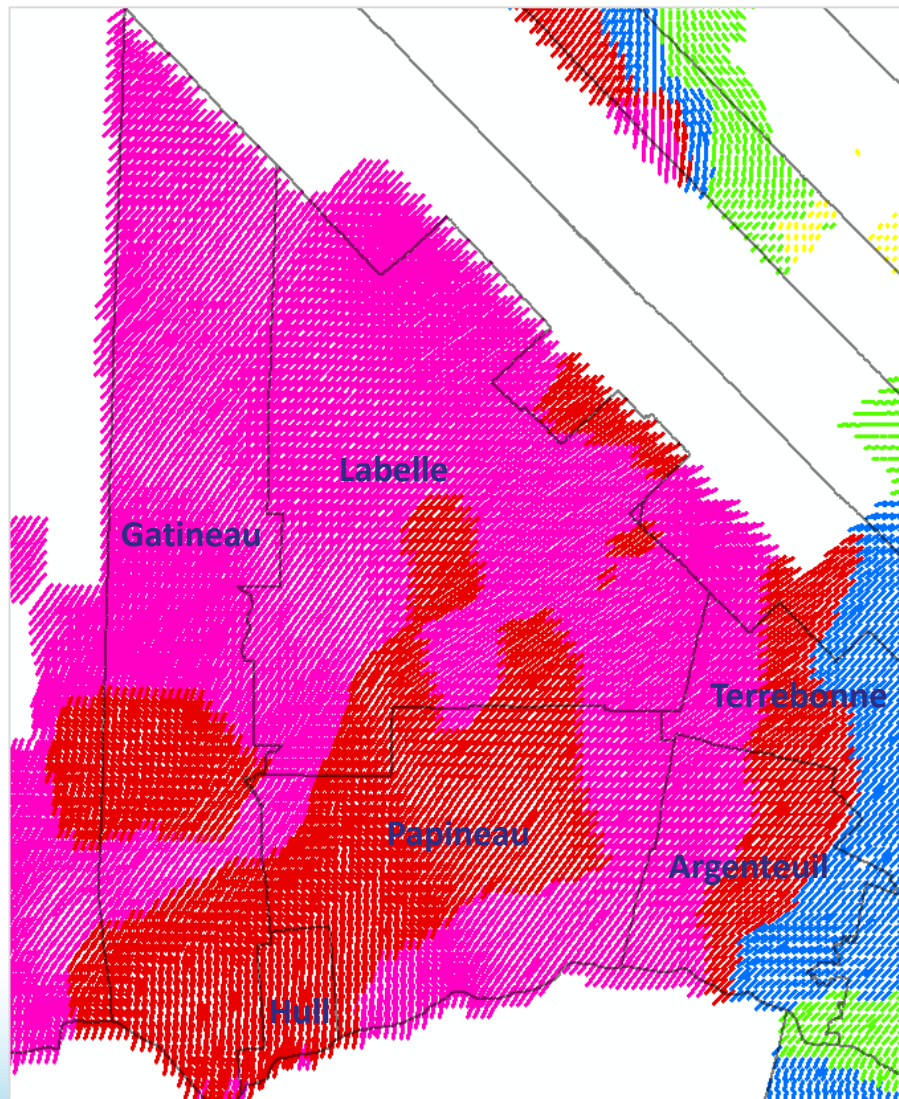


Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB.

- 0,000000 - 0,010000
- 0,010001 - 0,020000
- 0,020001 - 0,050000
- > 0,050000

- Vecteurs ≤ 5 cm
- Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm
- Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm
- Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm
- Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm
- Vecteurs > 40 cm

Vecteurs de distorsion – Outaouais – Laurentides

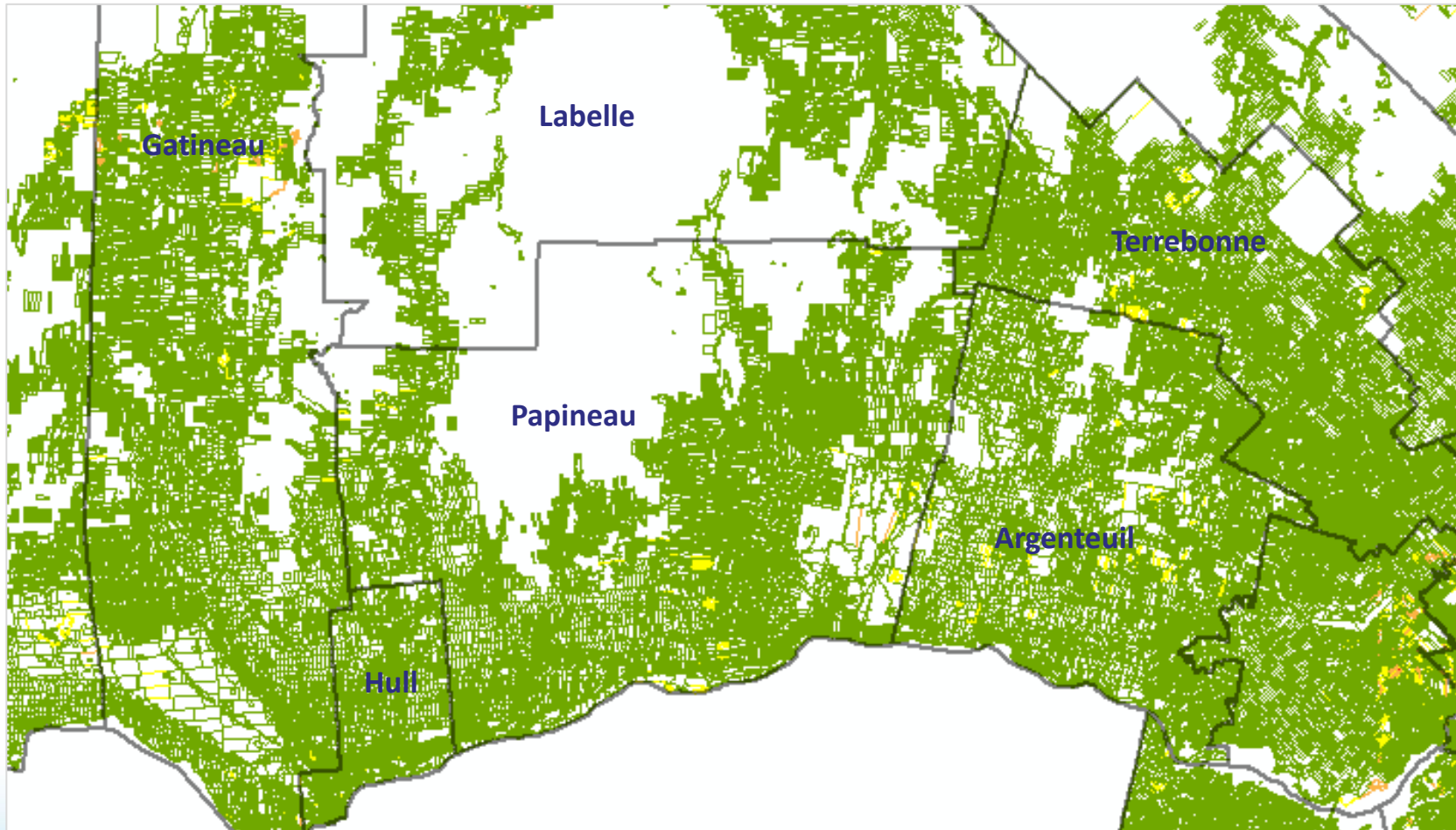


- Vecteurs ≤ 5 cm
- Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm
- Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm
- Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm
- Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm
- Vecteurs > 40 cm

Impact sur les lots – Outaouais – Laurentides



Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



• Impact sur un lot urbain

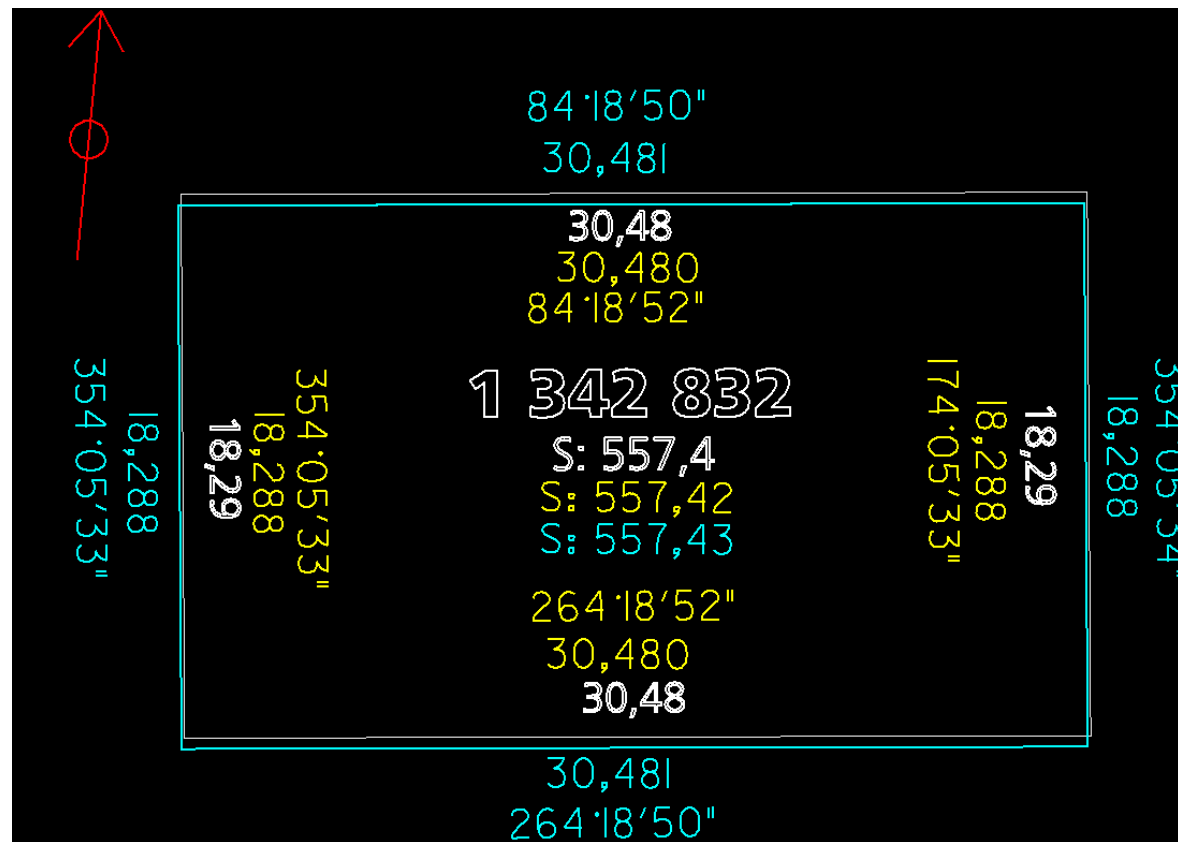
Vecteur de distorsion approx.:
190°32'25" et 37,9 cm.

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements calculés
après déplacement à l'aide de la grille.

Constat: Impact négligeable. Un rectangle peut
cependant devenir un parallélogramme ou un
quadrilatère irrégulier.



Secteur Gatineau

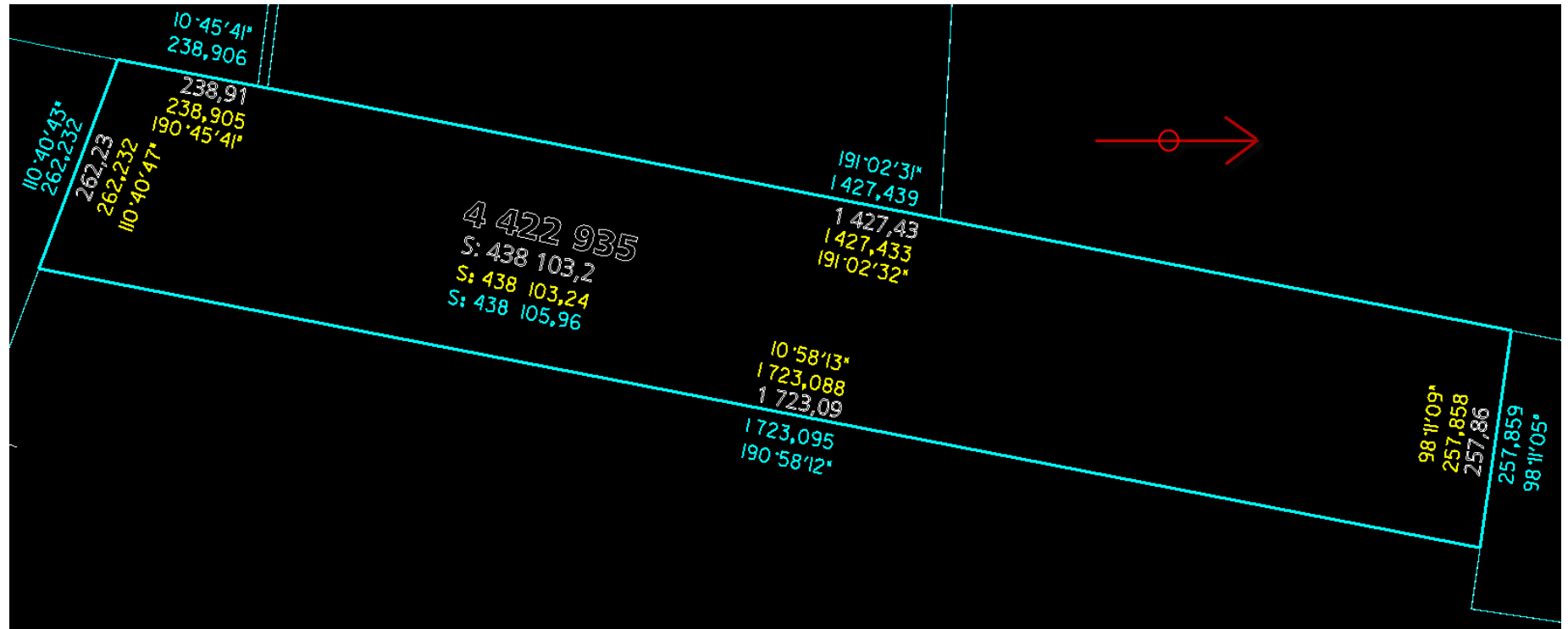
Impact sur une terre agricole ou forestière

Vecteur de distorsion approx.:
225°05'20" et 35,1 cm

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements
calculés après déplacement à
l'aide de la grille.



Constat: Impact minime du déplacement à l'aide de la grille sur les mesures, gisements et la superficie.

Secteur Argenteuil

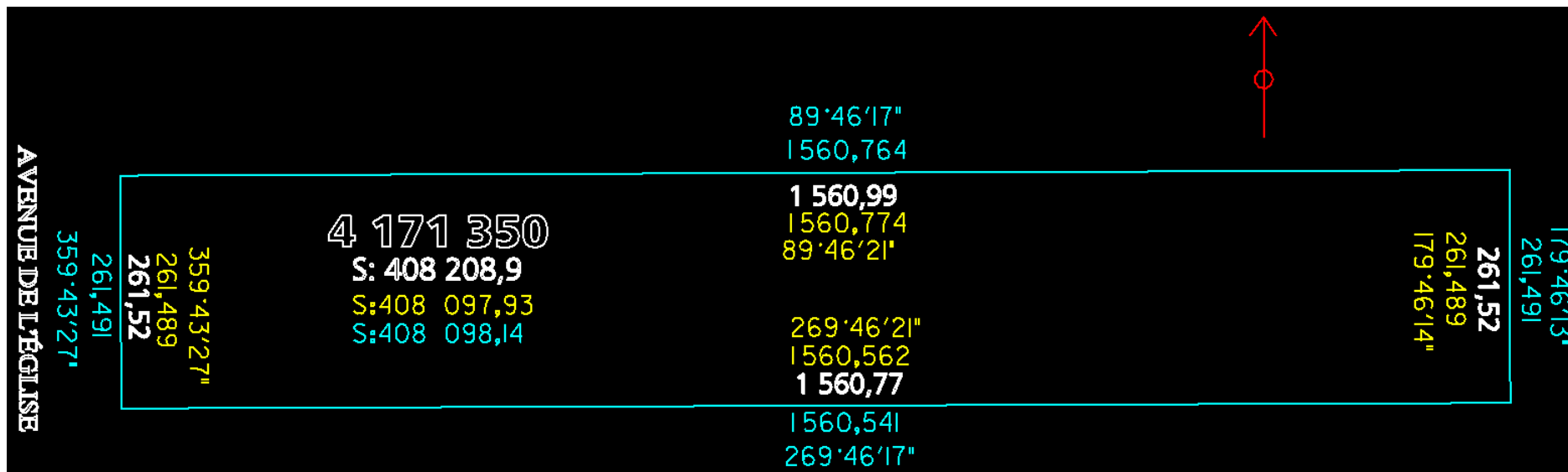
Impact sur une terre agricole ou forestière

Vecteur de distorsion approx.:
226°15'26" et 64,2 cm

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements
calculés après déplacement à l'aide
de la grille.



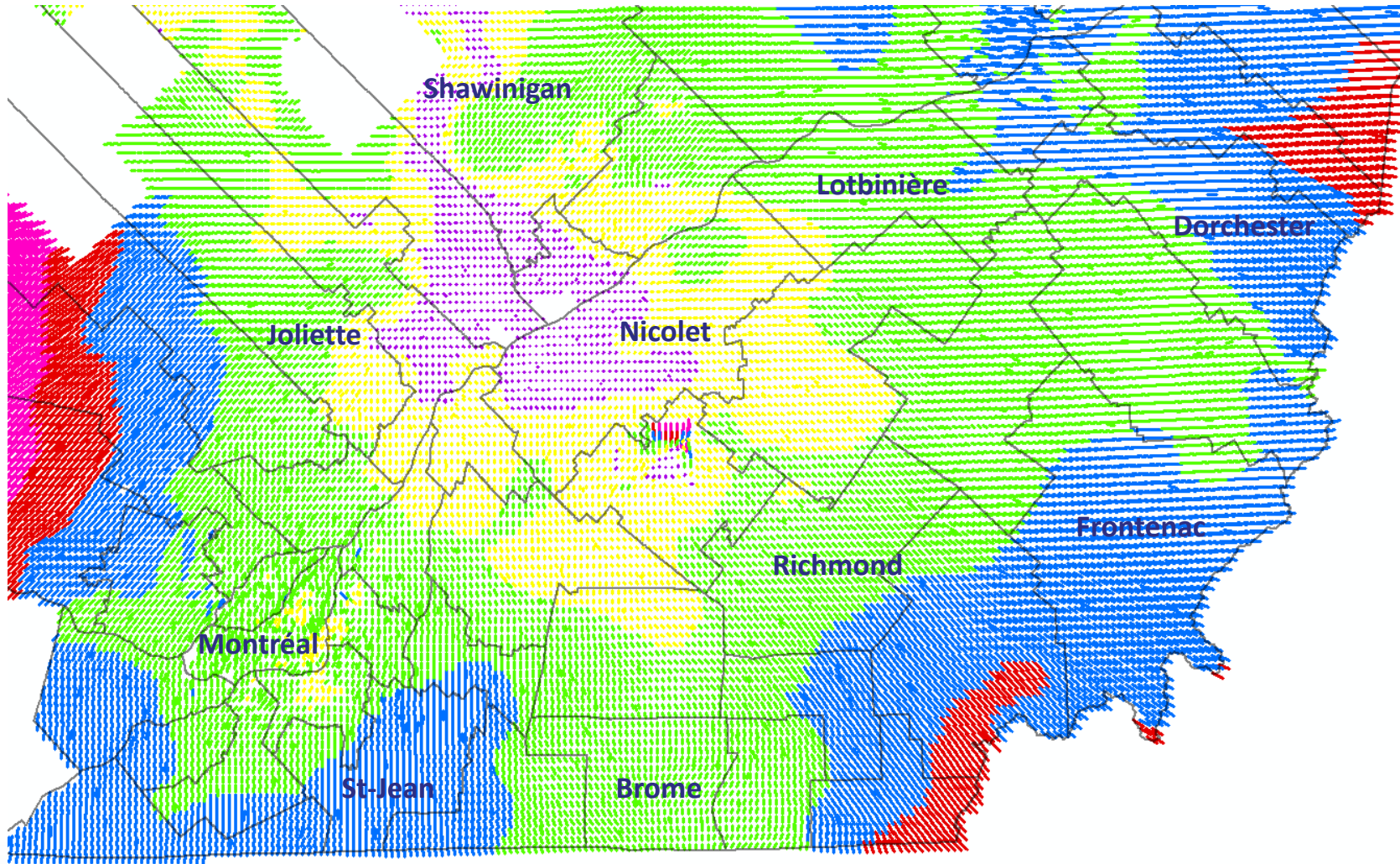
Secteur Rouyn-Noranda

Constat: Impact minime sur les mesures, gisements et la superficie. Un facteur combiné a été utilisé dans ce secteur.



Partie centre-ouest du Québec

Vecteurs de distorsion – Sud du Québec

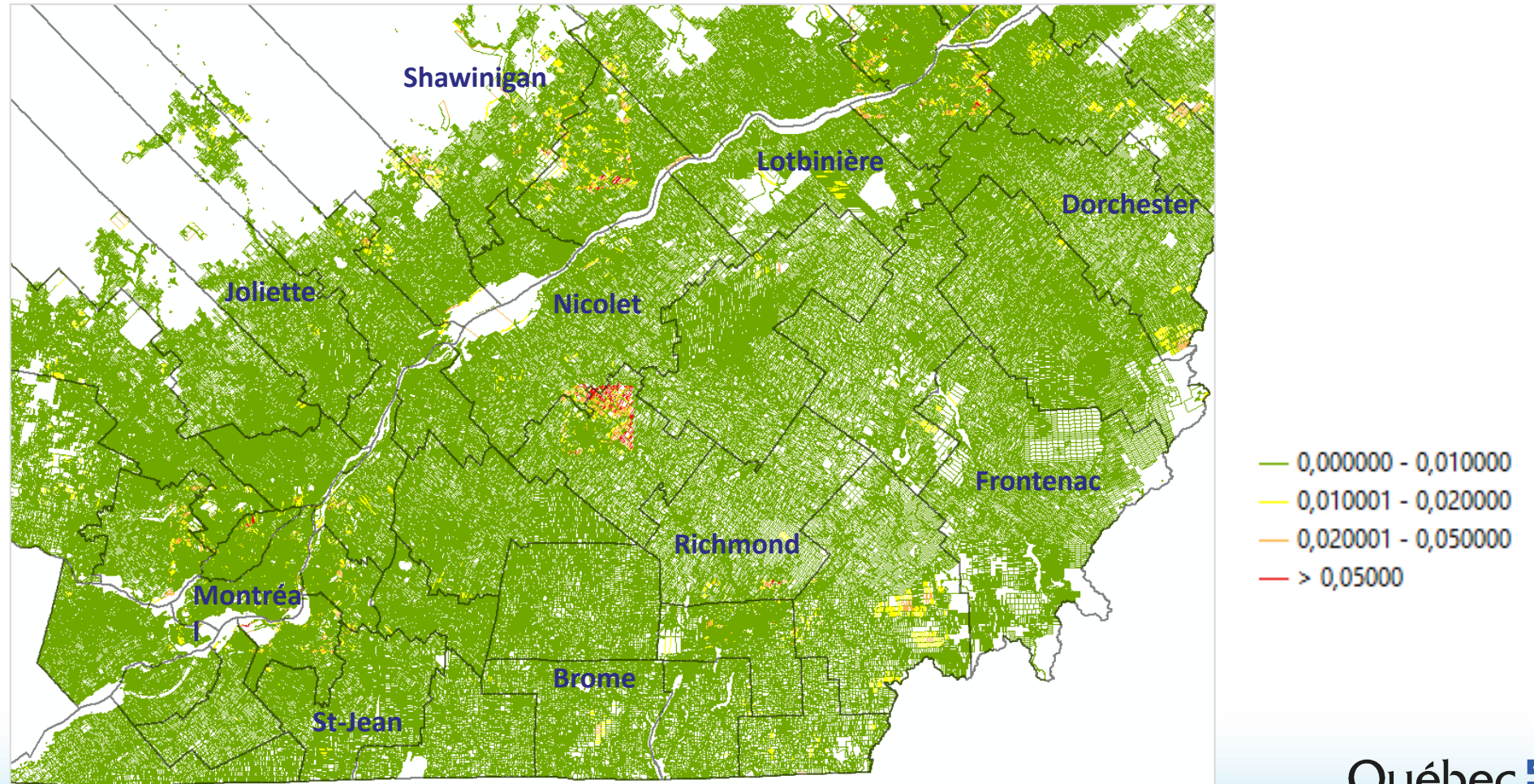


- Vecteurs ≤ 5 cm
- Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm
- Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm
- Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm
- Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm
- Vecteurs > 40 cm

Impact sur les lots – Sud du Québec



Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



• Impact sur un lot urbain

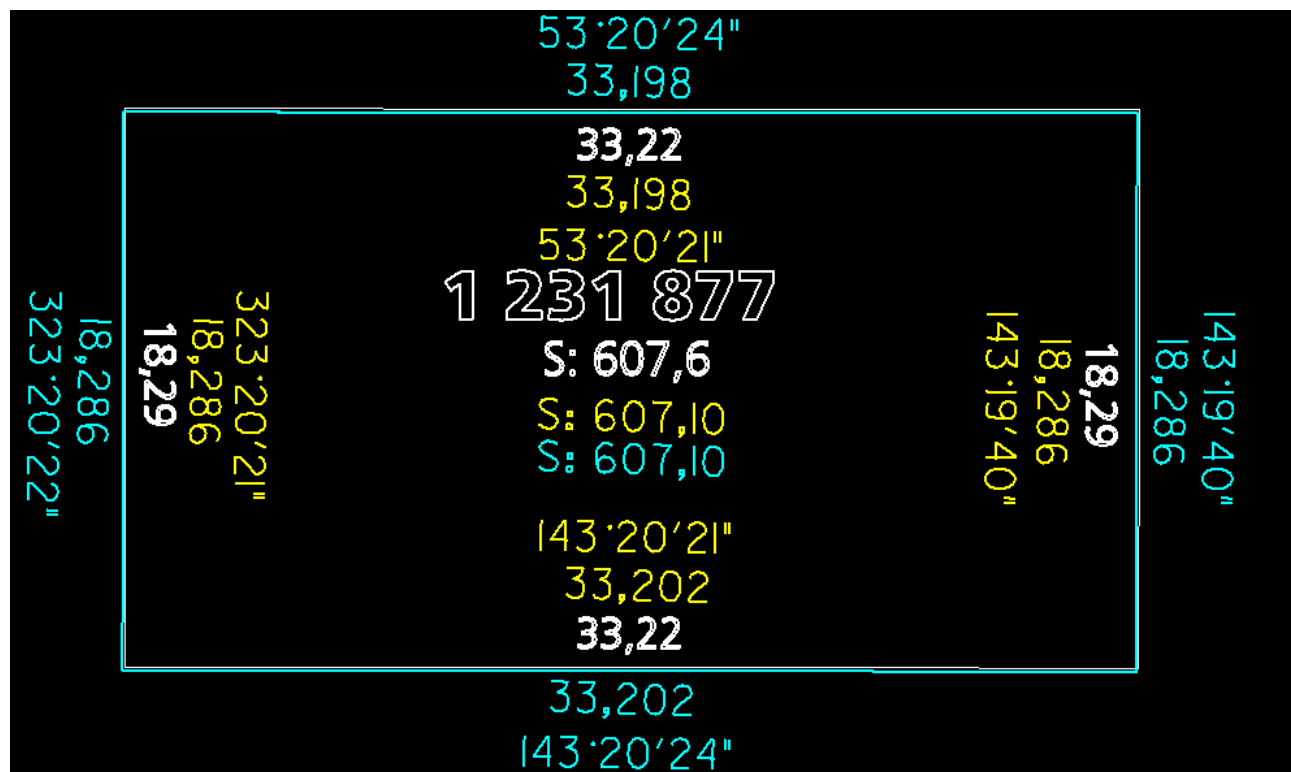
Vecteur de distorsion approx.:
177°55'05" et 13,6 cm.

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements calculés
après déplacement à l'aide de la grille.

Constat: Impact négligeable. Un rectangle peut
cependant devenir un parallélogramme ou un
quadrilatère irrégulier.



Secteur Laval

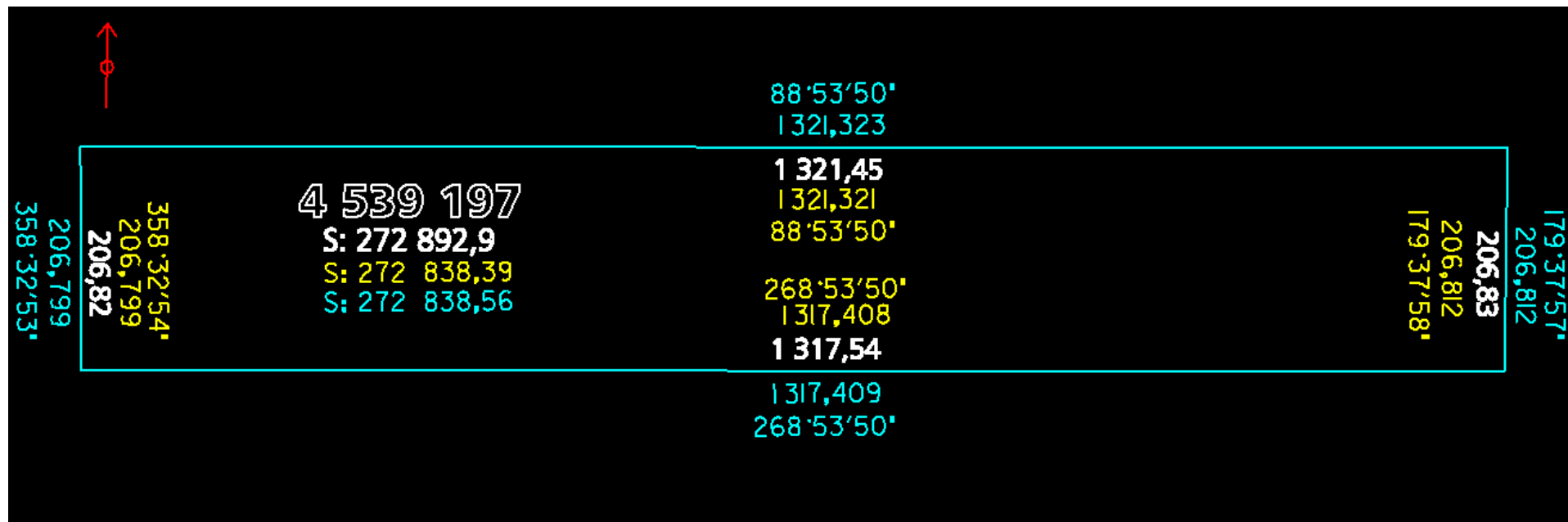
Impact sur une terre agricole ou forestière

Vecteur de distorsion approx.:
1°24'01" et 22,1 cm

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements
calculés après déplacement à
l'aide de la grille.



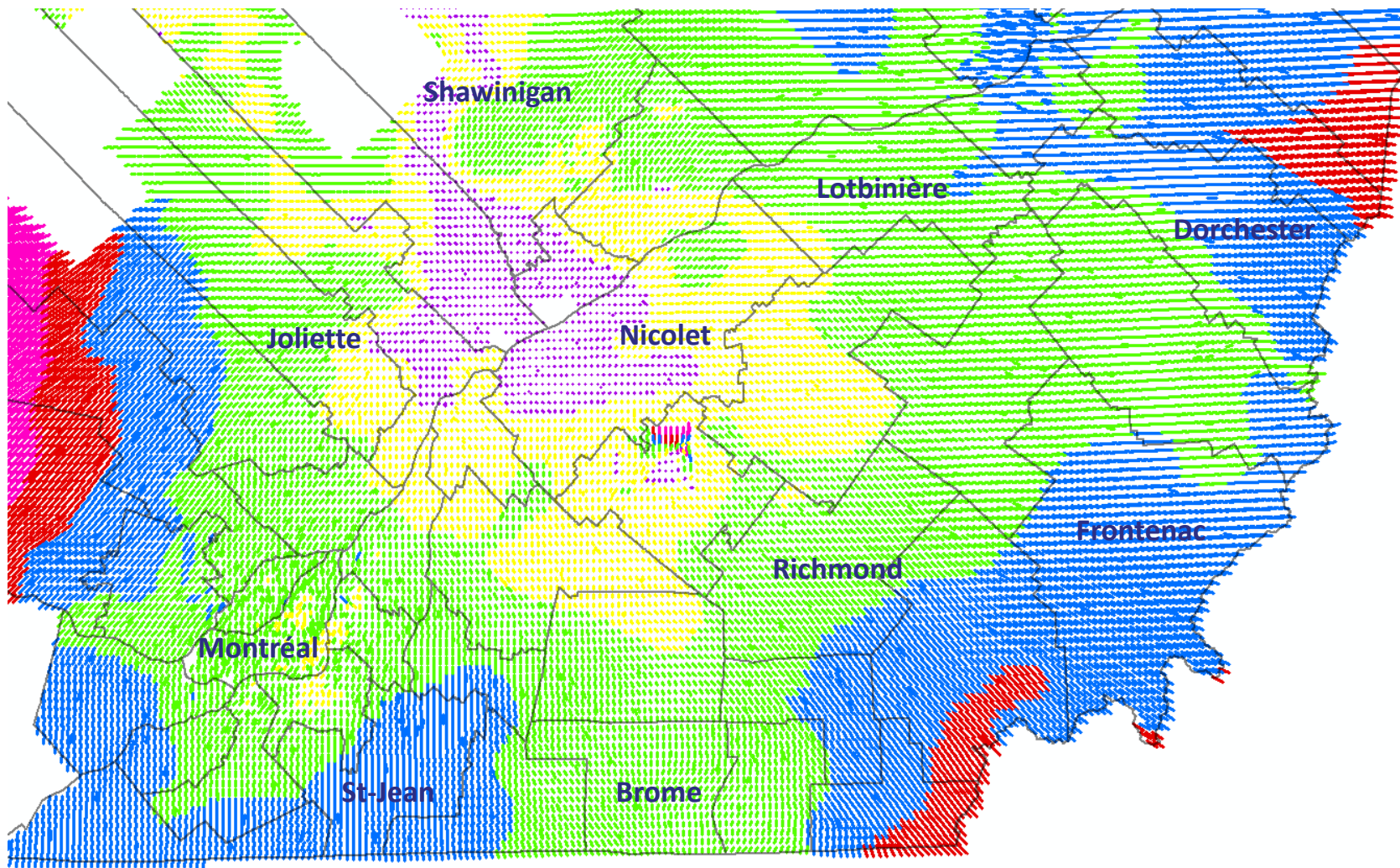
Secteur Saint-Blaise-Sur-Richelieu

Constat: Impact minime sur les mesures, gisements et la superficie.



Partie centre-est du Québec

Vecteurs de distorsion – Sud du Québec

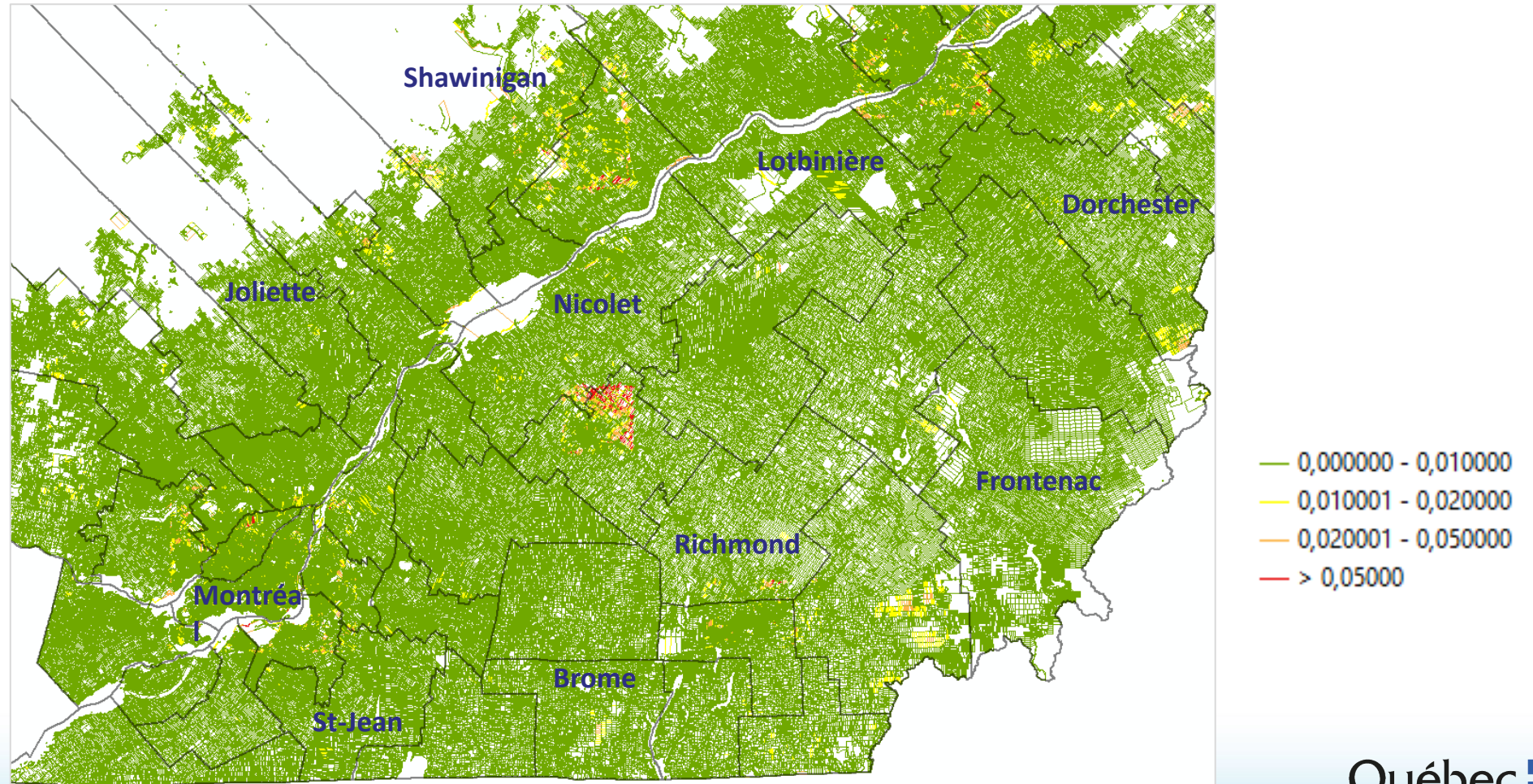


- Vecteurs ≤ 5 cm
- Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm
- Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm
- Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm
- Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm
- Vecteurs > 40 cm

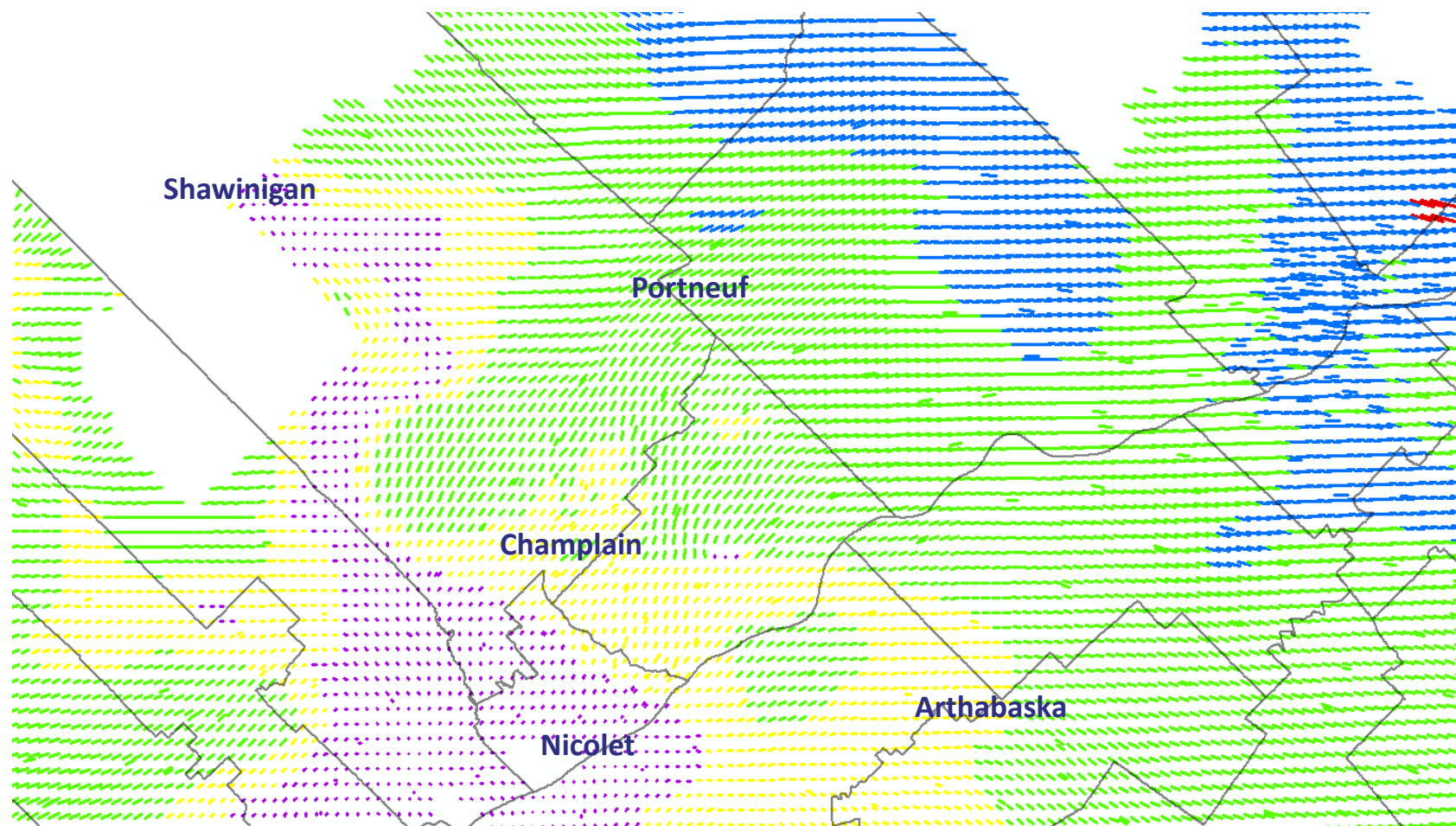
Impact sur les lots – Sud du Québec



Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



Vecteurs de distorsion – Mauricie



Vecteurs ≤ 5 cm

Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm

Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm

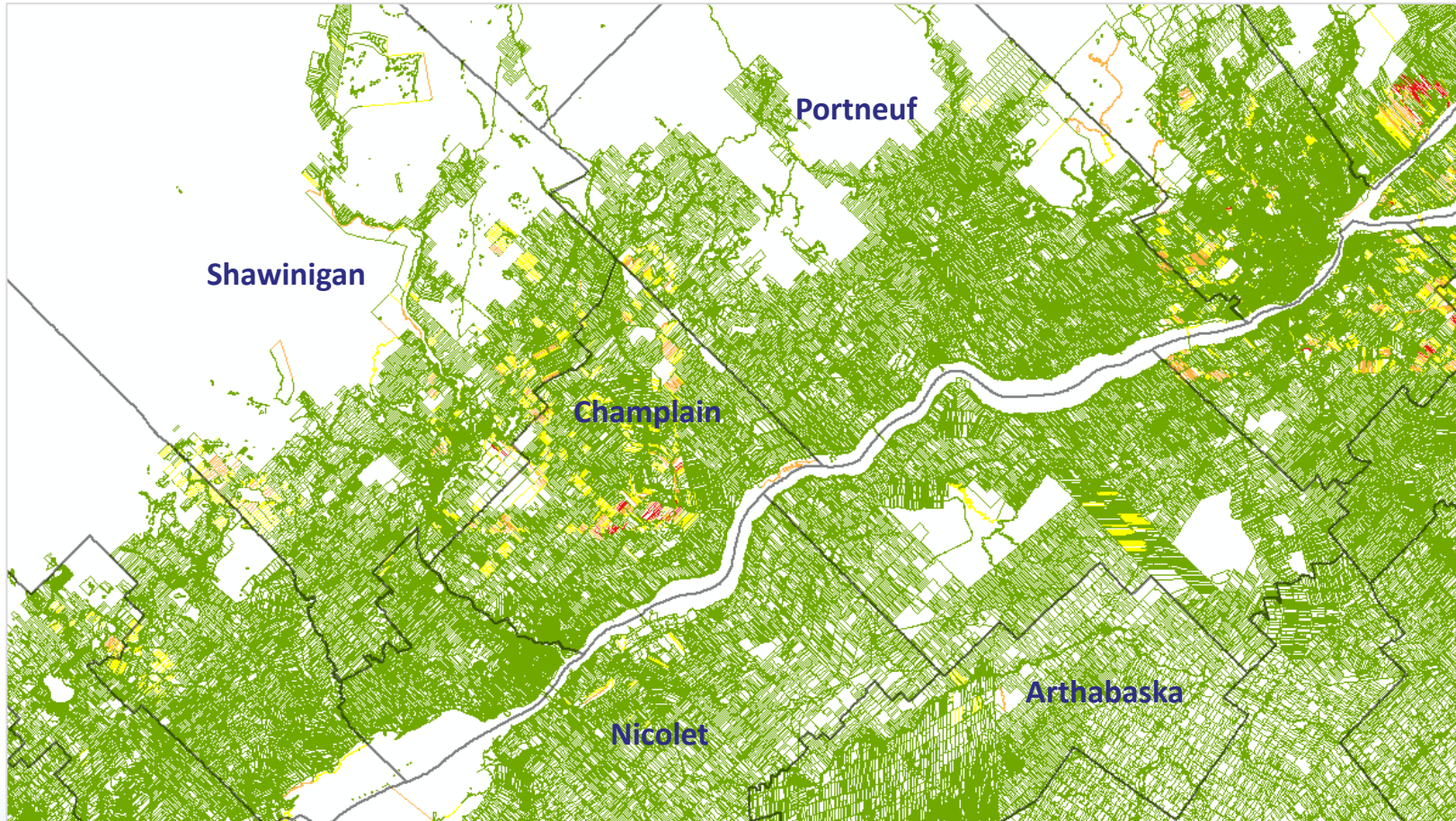
Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm

Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm

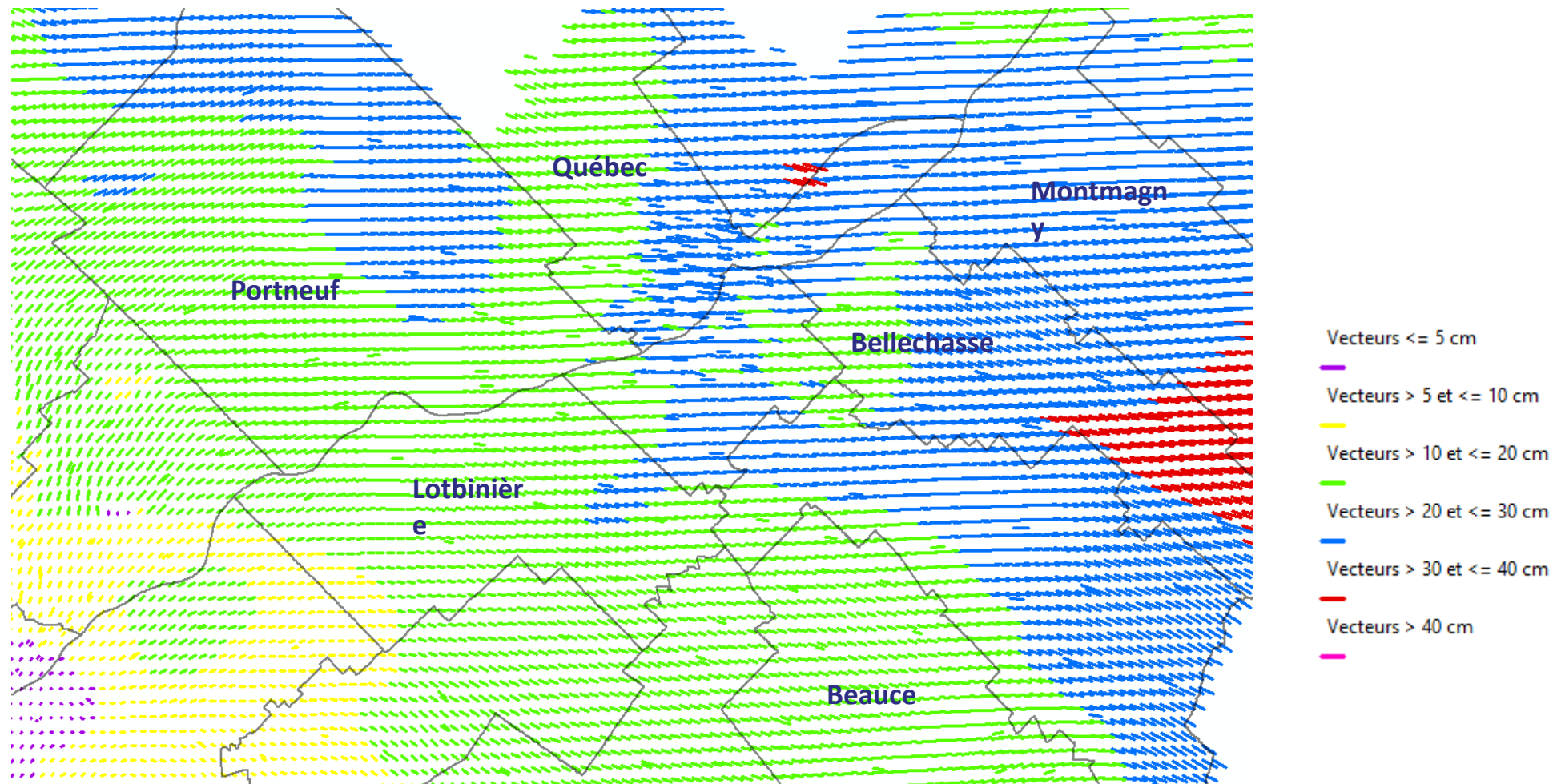
Vecteurs > 40 cm

Impact sur les lots – Mauricie

Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB

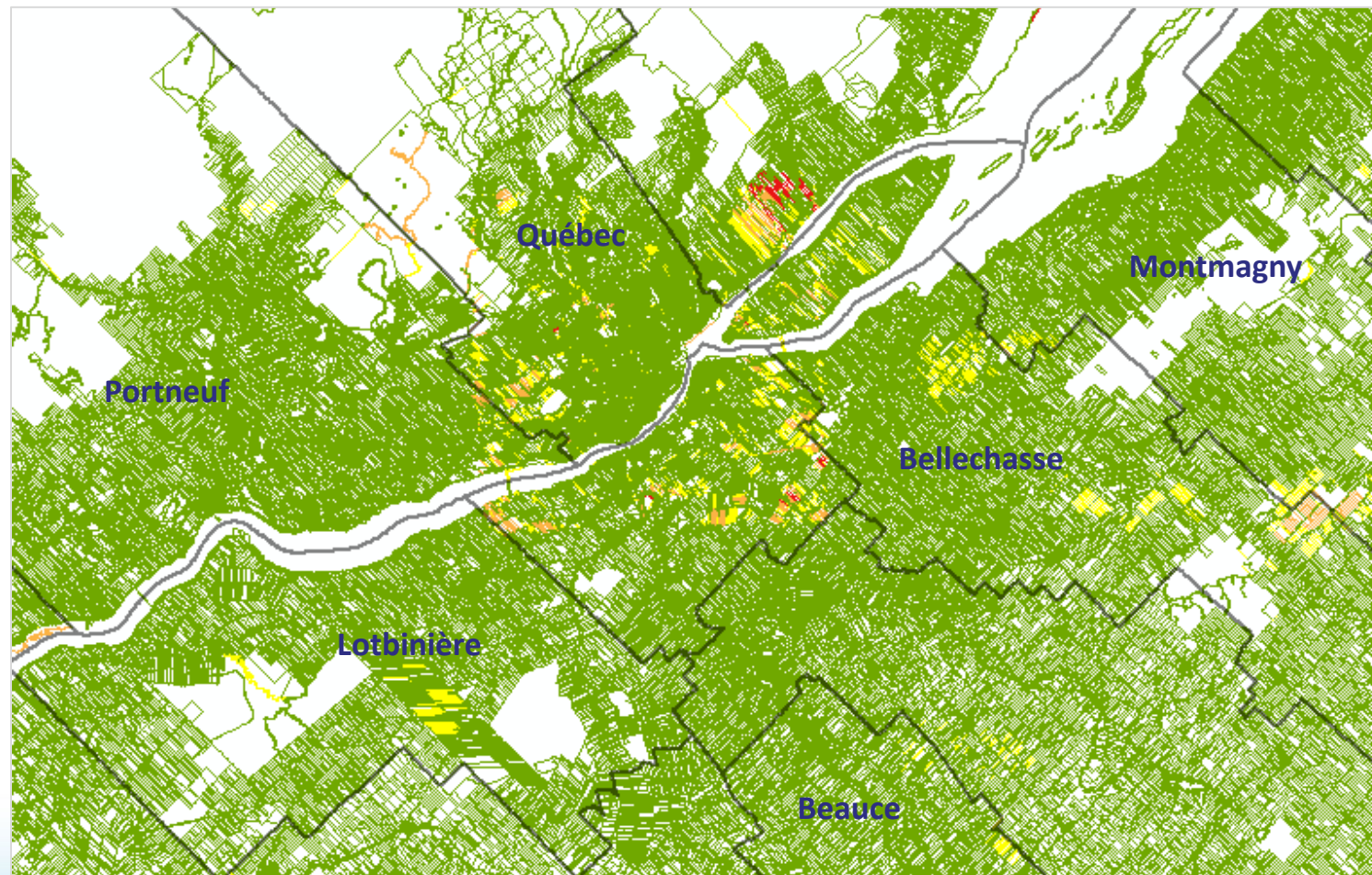


Vecteurs de distorsion – Québec

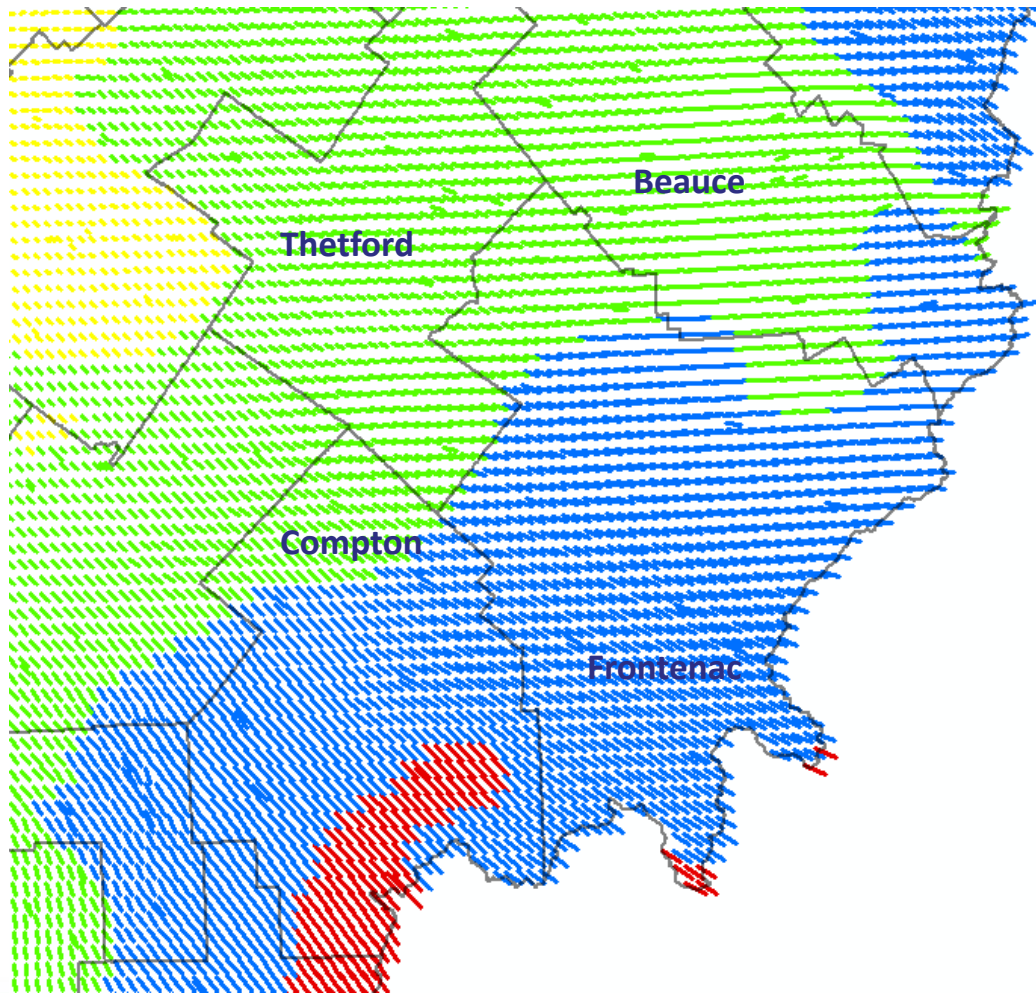


Impact sur les lots - Québec

Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



Vecteurs de distorsion – Mégantic

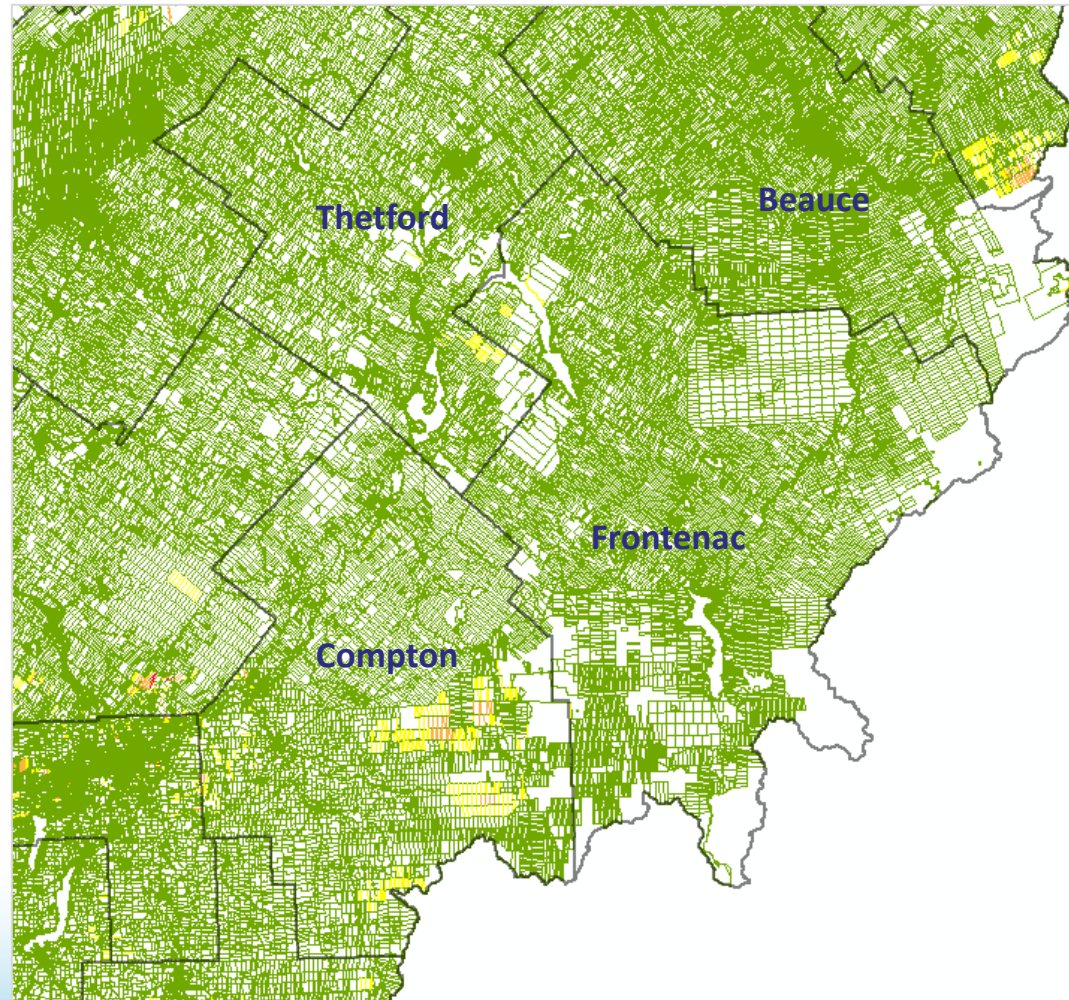


- Vecteurs ≤ 5 cm
- Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm
- Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm
- Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm
- Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm
- Vecteurs > 40 cm

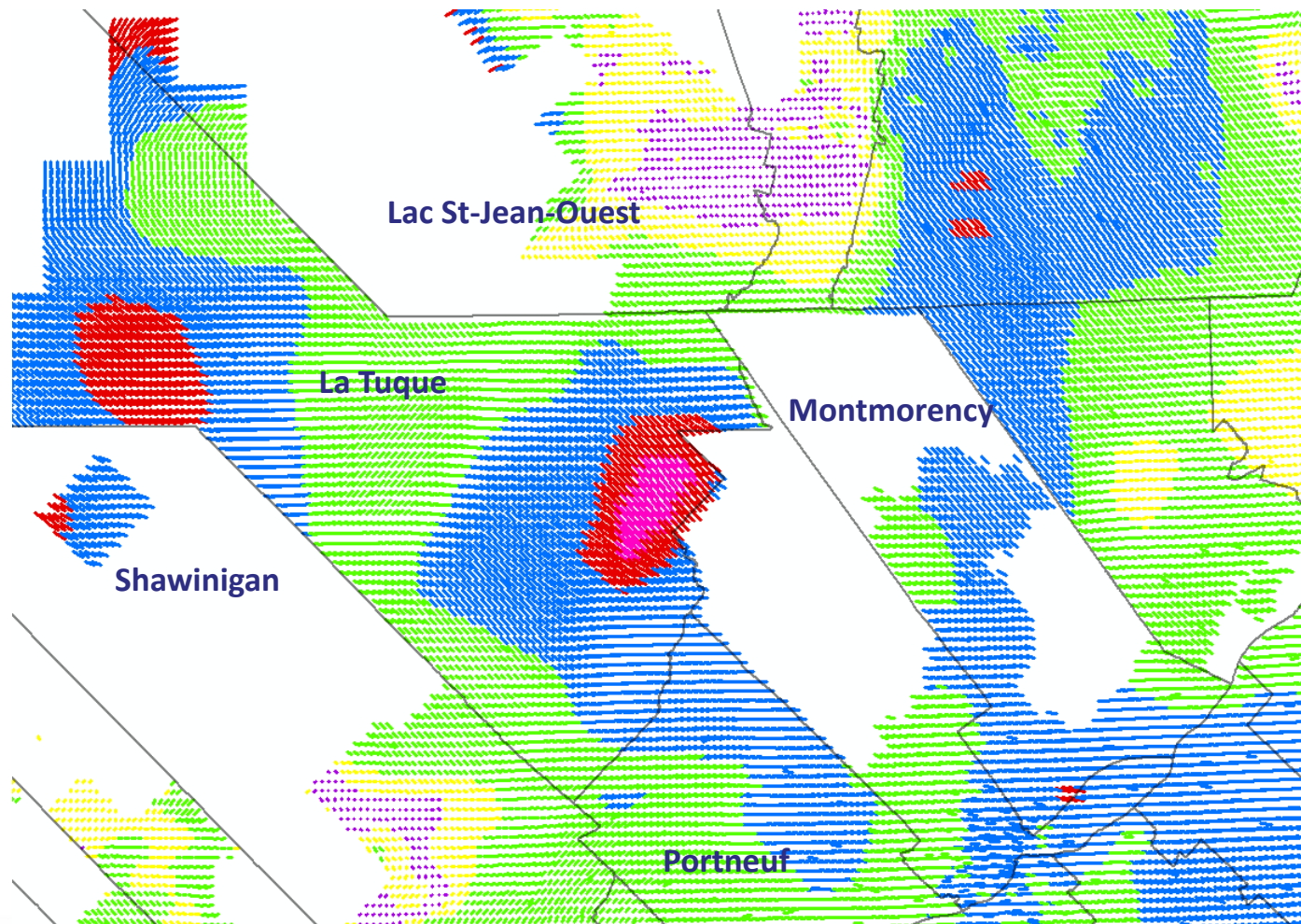
Impact sur les lots – Mégantic



Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



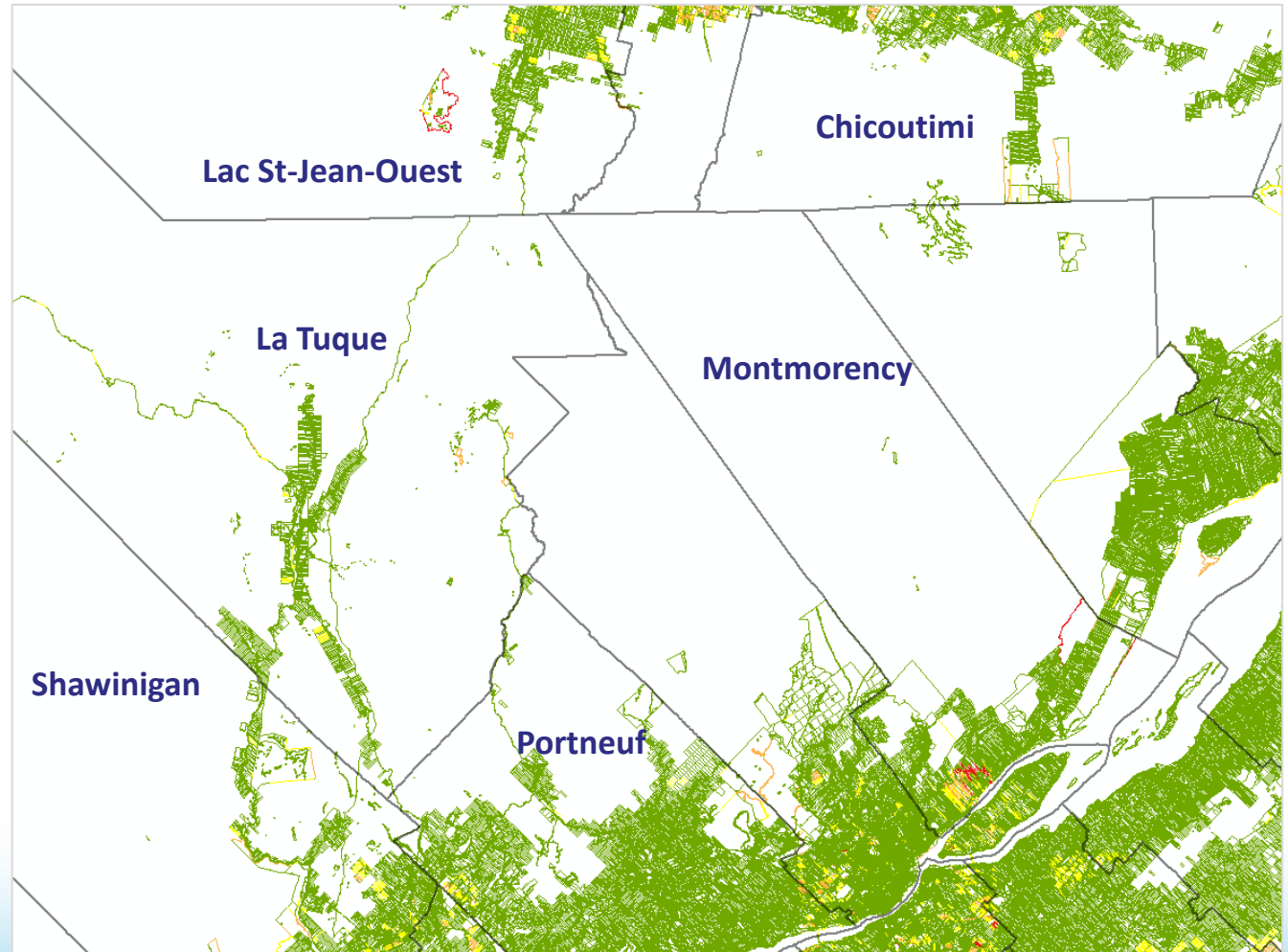
Vecteurs de distorsion – Centre Nord



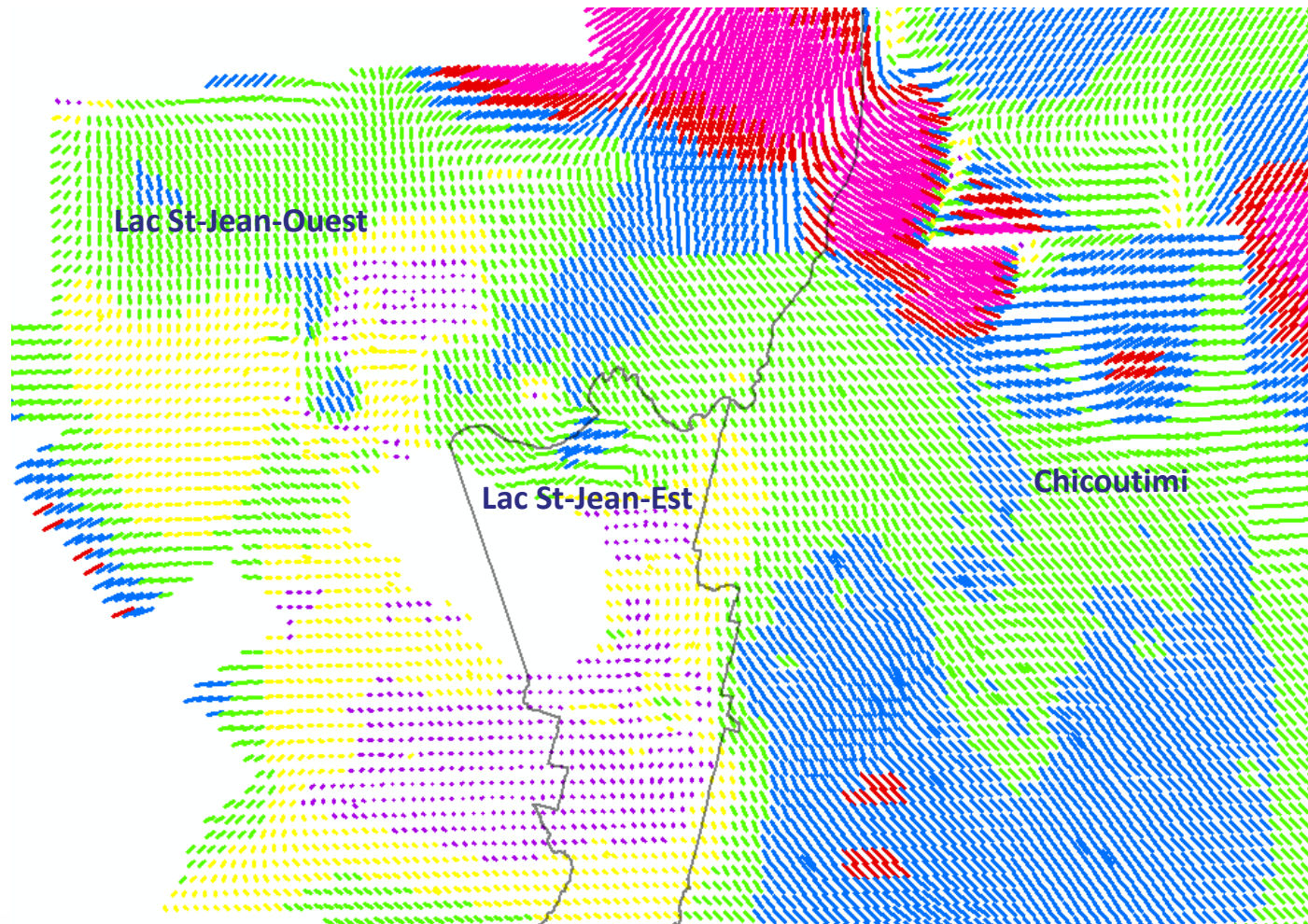
Impact sur les lots – Centre Nord



Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



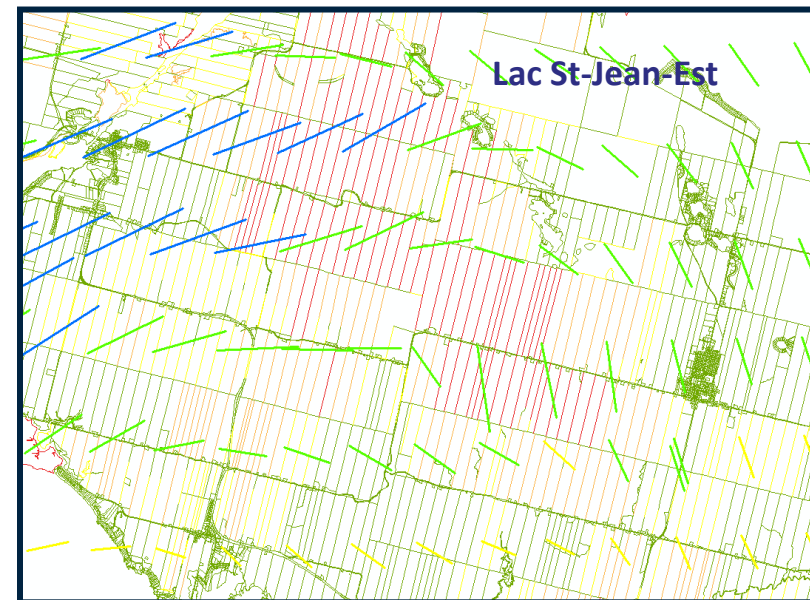
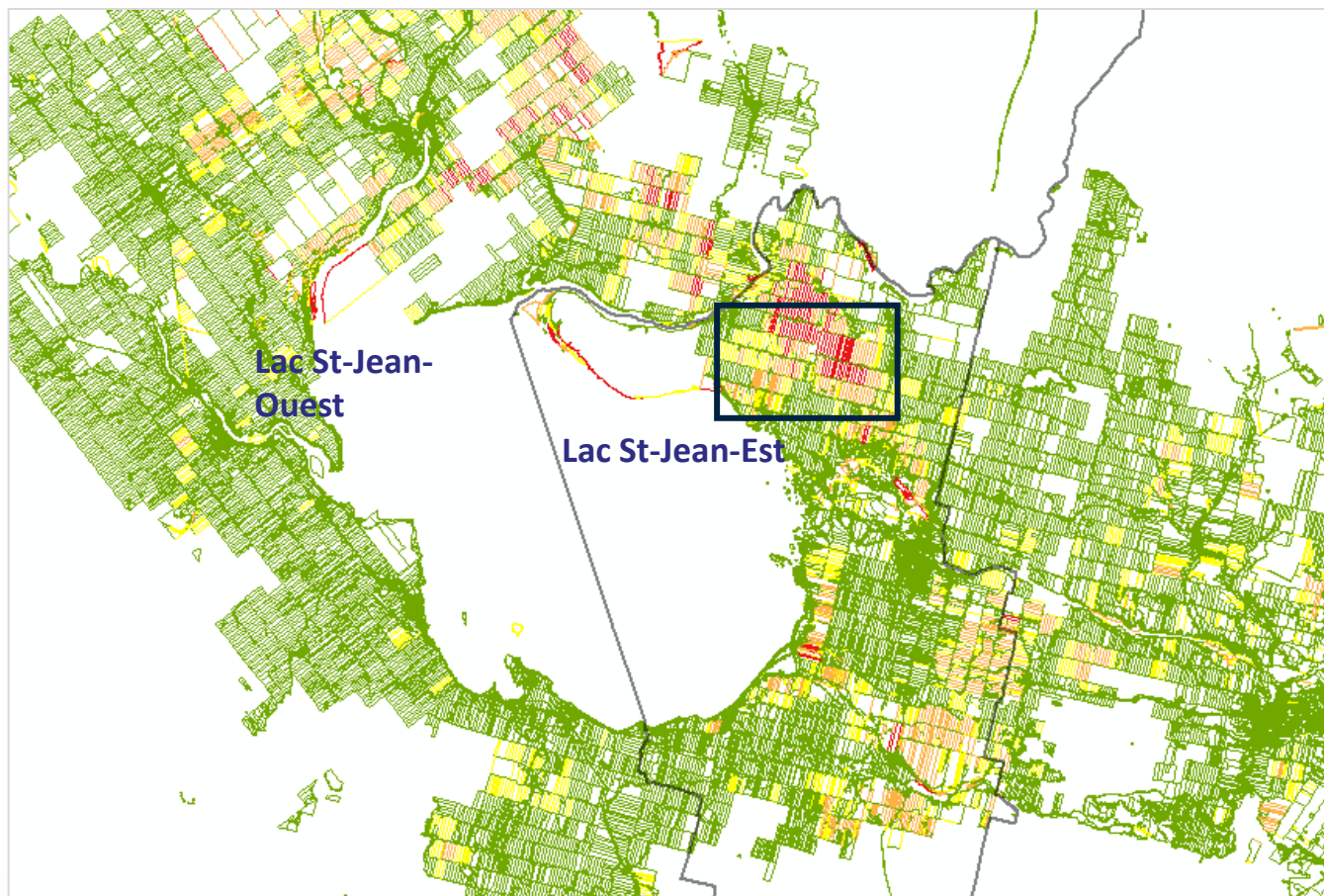
Vecteurs de distorsion – Lac-St-Jean



- Vecteurs ≤ 5 cm
- Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm
- Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm
- Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm
- Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm
- Vecteurs > 40 cm

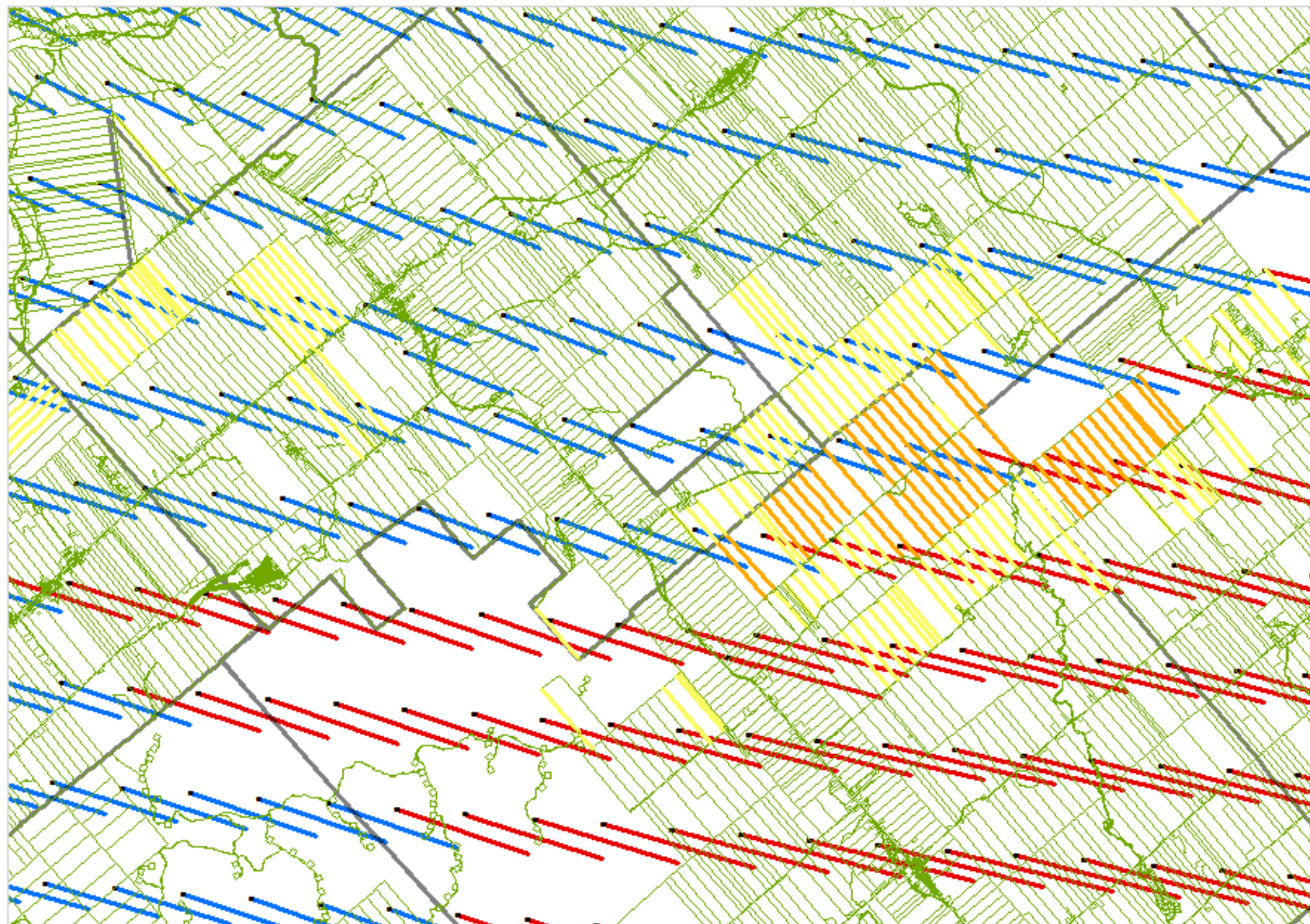
Impact sur les lots – Lac-St-Jean

Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



- 0,000000 - 0,010000
- 0,010001 - 0,020000
- 0,020001 - 0,050000
- > 0,050000

• Impact sur un ensemble de lots



Secteur de Bellechasse

Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB

— 0,000000 - 0,010000

— 0,010001 - 0,020000

— 0,020001 - 0,025891

Note: les distances impactées de plus de 1 cm sont celles supérieures à 1 600 m.

| Vecteurs > 20 et <= 30 cm



| Vecteurs > 30 et <= 40 cm



• Impact sur un lot urbain

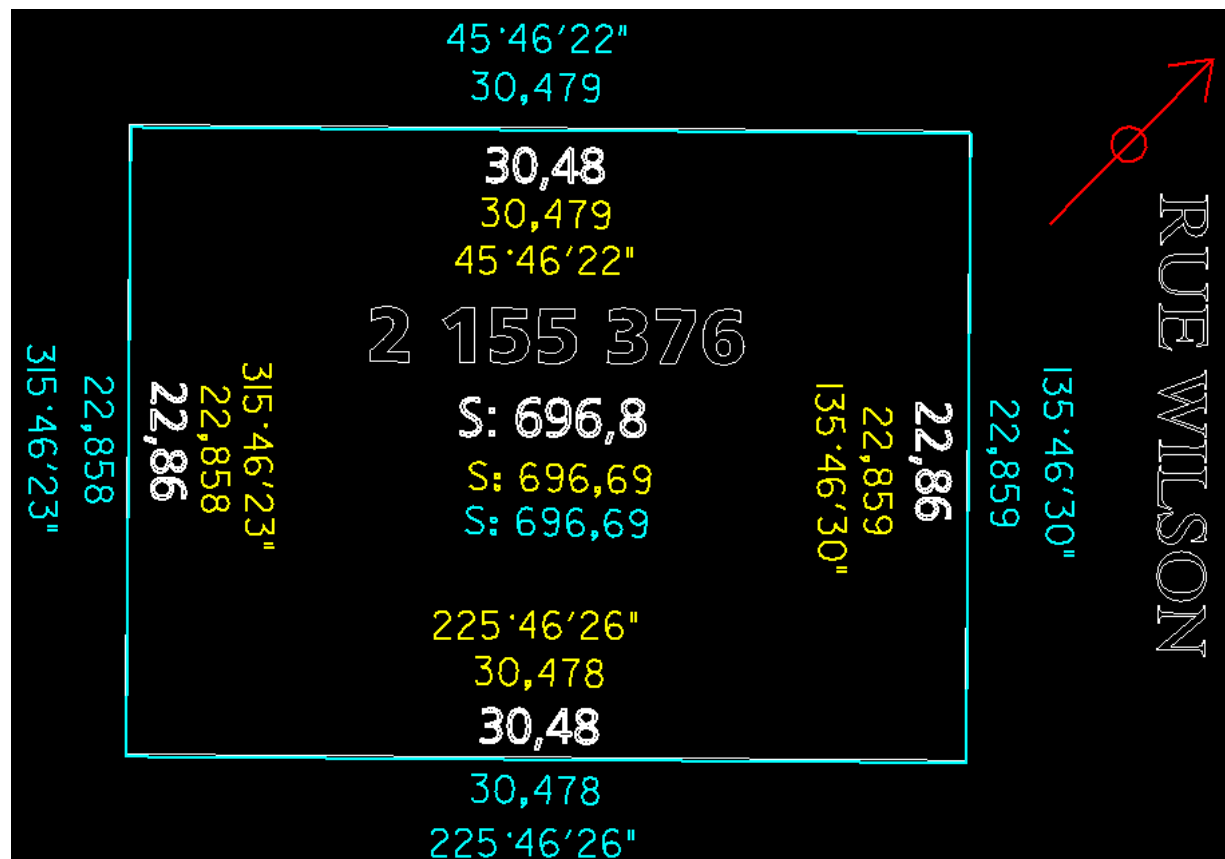
Vecteur de distorsion approx.:
111°35'30" et 10,0 cm.

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements calculés
après déplacement à l'aide de la grille.

Constat: Aucun impact dans ce secteur.



Secteur Lévis

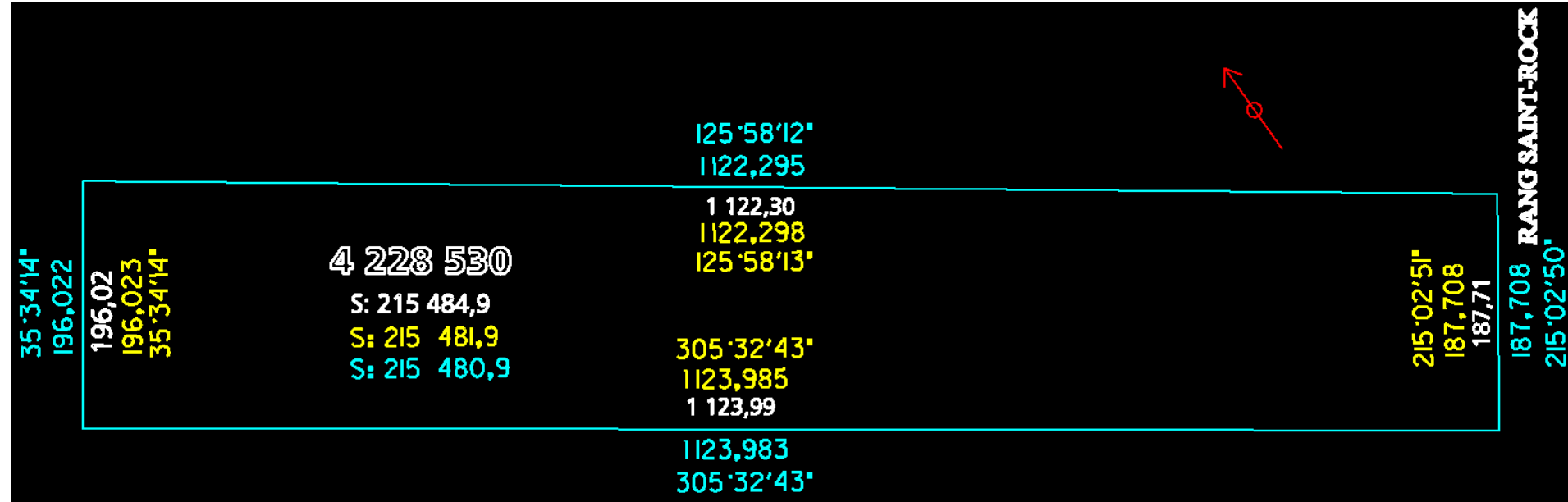
Impact sur une terre agricole ou forestière

Vecteur de distorsion approx.:
23°36'13" et 23,2 cm

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements
calculés après déplacement à
l'aide de la grille.



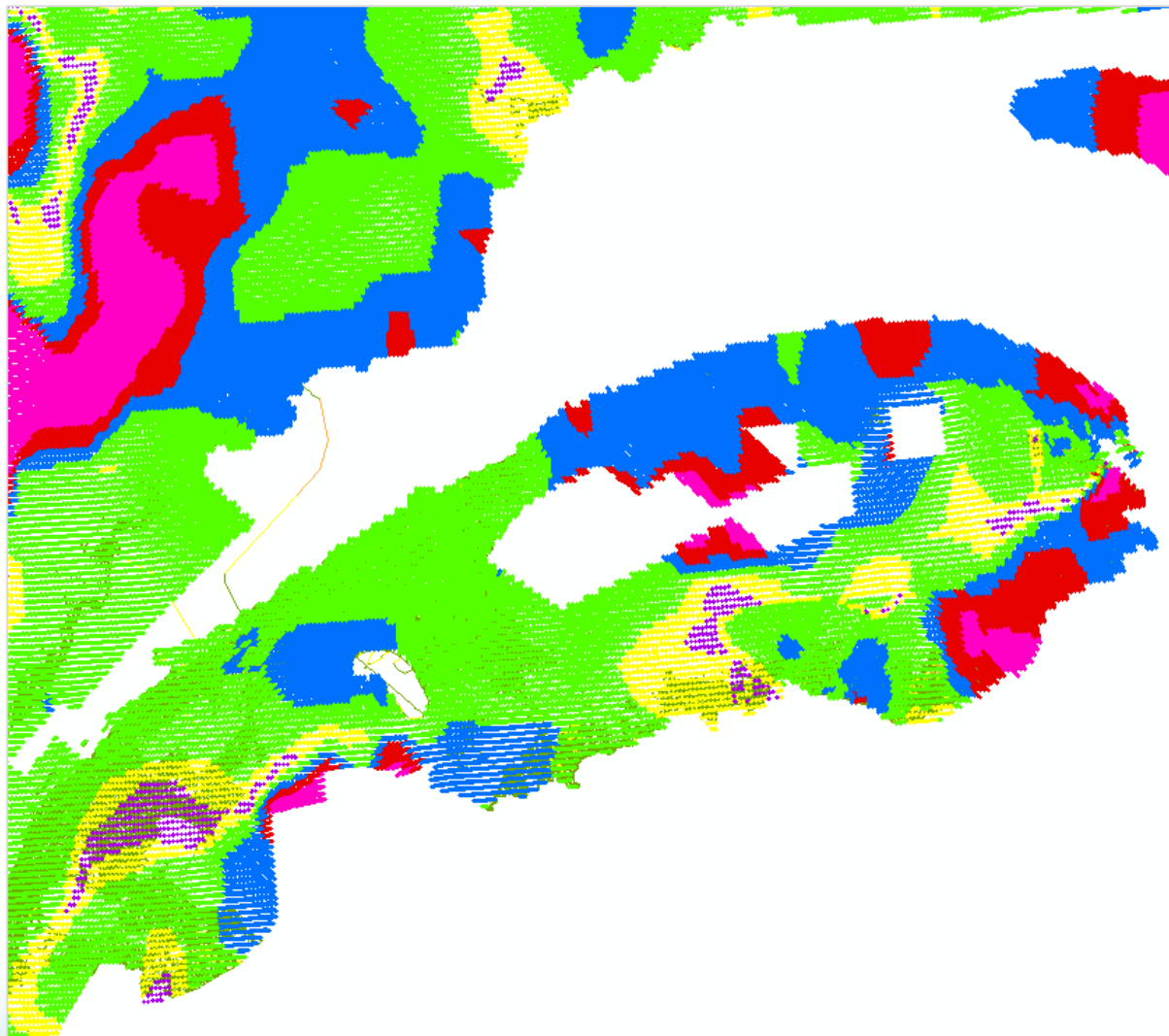
Constat: Impact minime sur les mesures, gisements et la superficie.

Secteur Saguenay



Partie est du Québec

Vecteurs de distorsion – Gaspésie – Côte-Nord

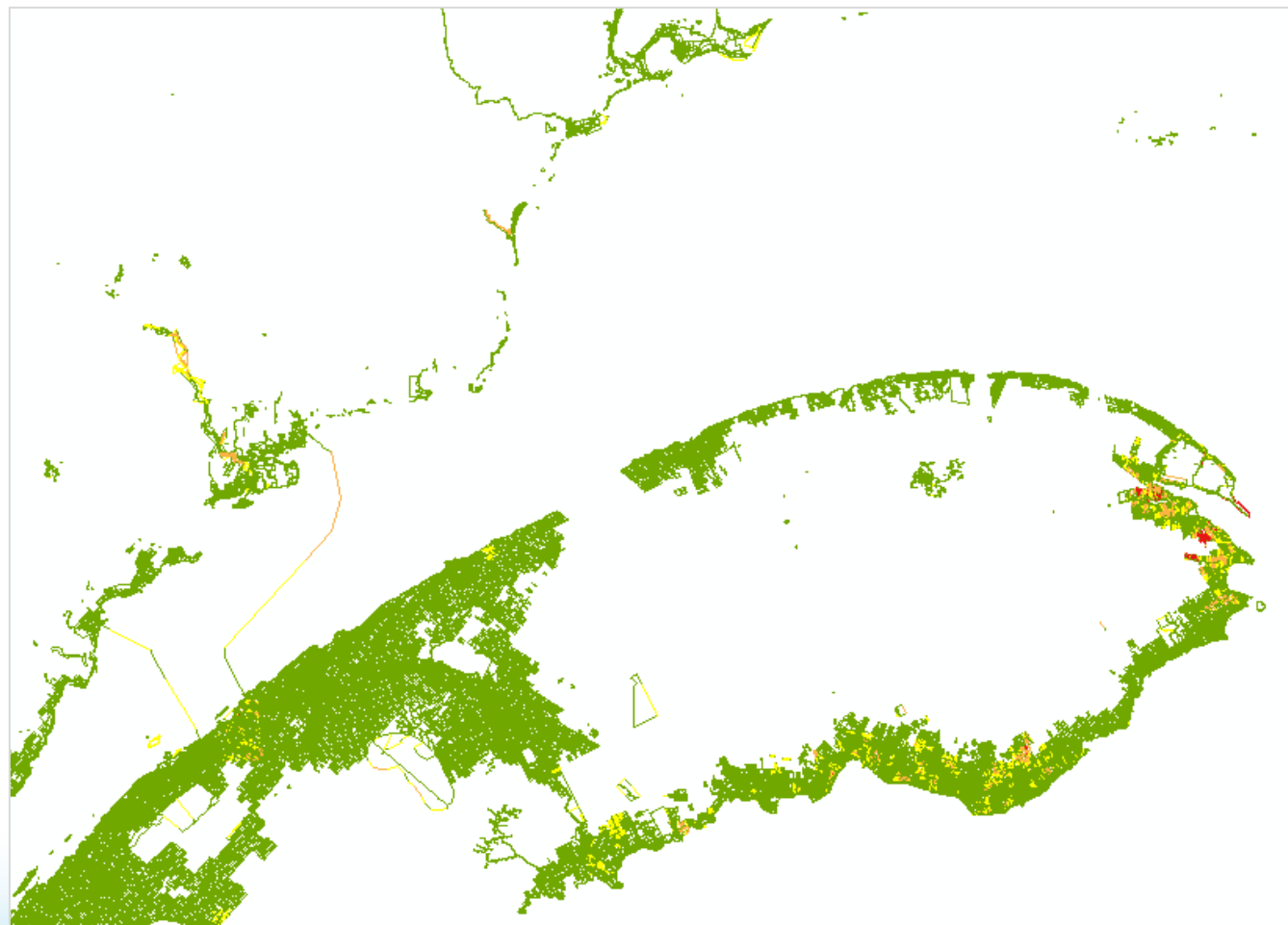


- Vecteurs ≤ 5 cm
- Vecteurs > 5 et ≤ 10 cm
- Vecteurs > 10 et ≤ 20 cm
- Vecteurs > 20 et ≤ 30 cm
- Vecteurs > 30 et ≤ 40 cm
- Vecteurs > 40 cm

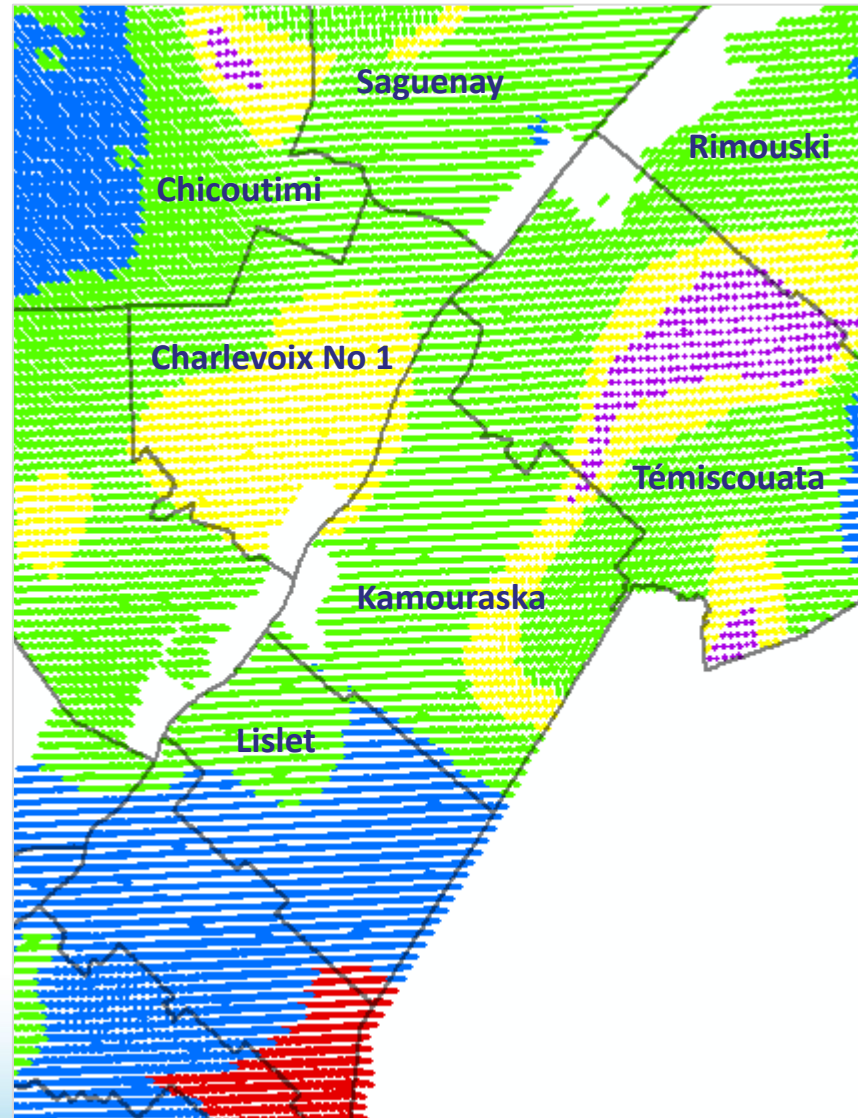
Impact sur les lots – Gaspésie – Côte-Nord



Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB

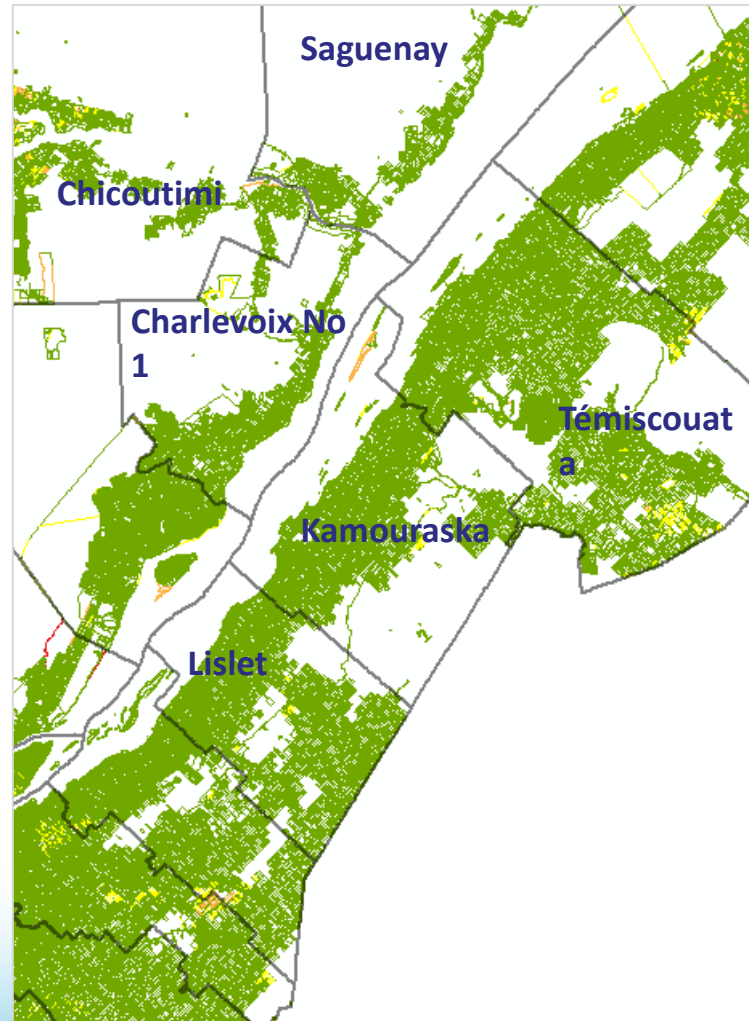


Vecteurs de distorsion – Bas-St-Laurent – Chaudière Appalaches



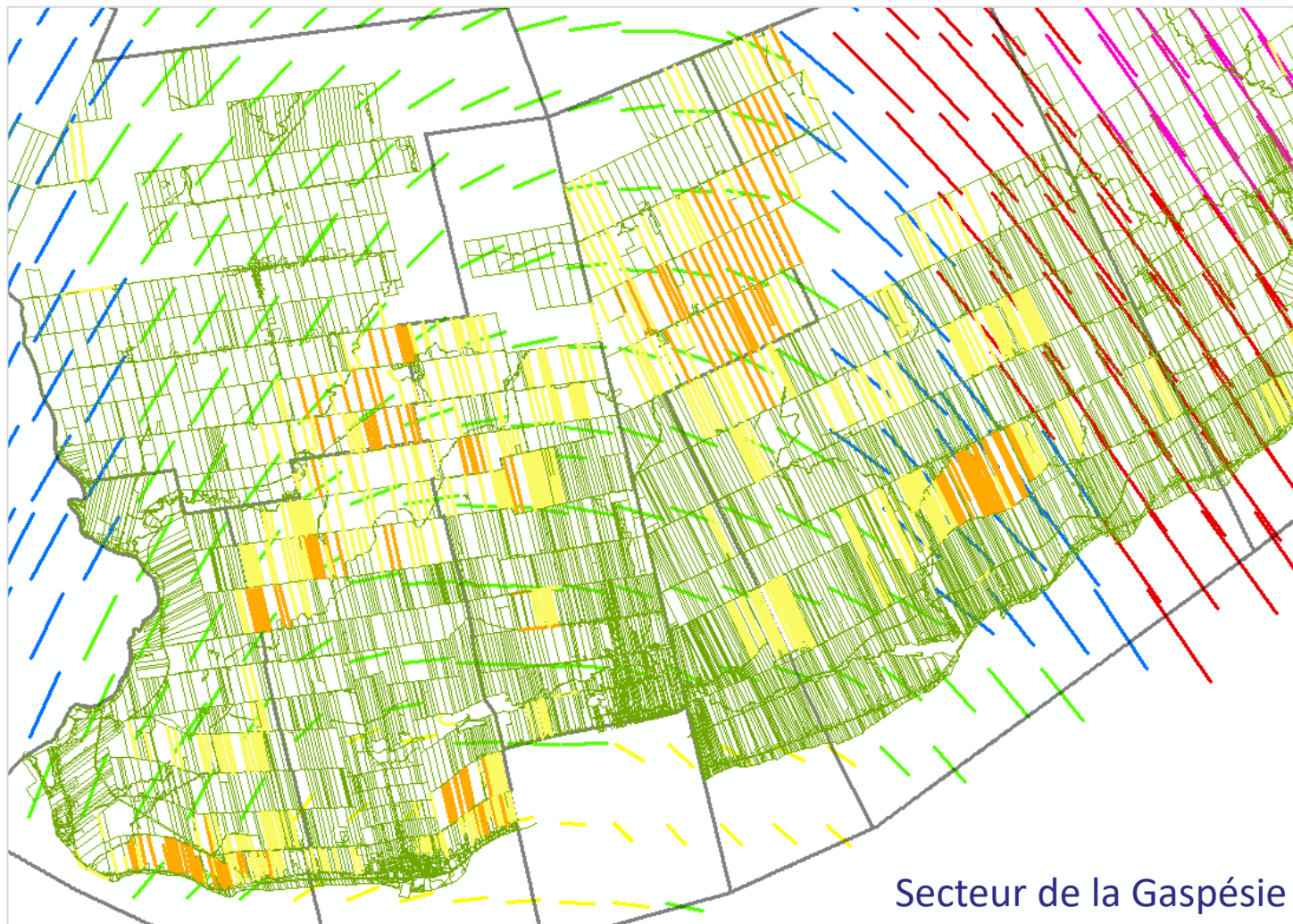
Impact sur les lots – Bas-St-Laurent – Chaudière Appalaches

Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB



• Impact sur un ensemble de lots dans un secteur à forte distorsion

56



Écart entre la longueur d'un segment avant et après le déplacement par la grille GSB.

— 0,000000 - 0,010000

— 0,010001 - 0,020000

— 0,020001 - 0,055584

Note: les distances impactées de plus de 1 cm sont celles supérieures à 1 600 m.

Vecteurs > 5 et <= 10 cm



Vecteurs > 10 et <= 20 cm



Vecteurs > 20 et <= 30 cm



Vecteurs > 30 et <= 40 cm



Vecteurs > 40 cm



• Impact sur un lot urbain

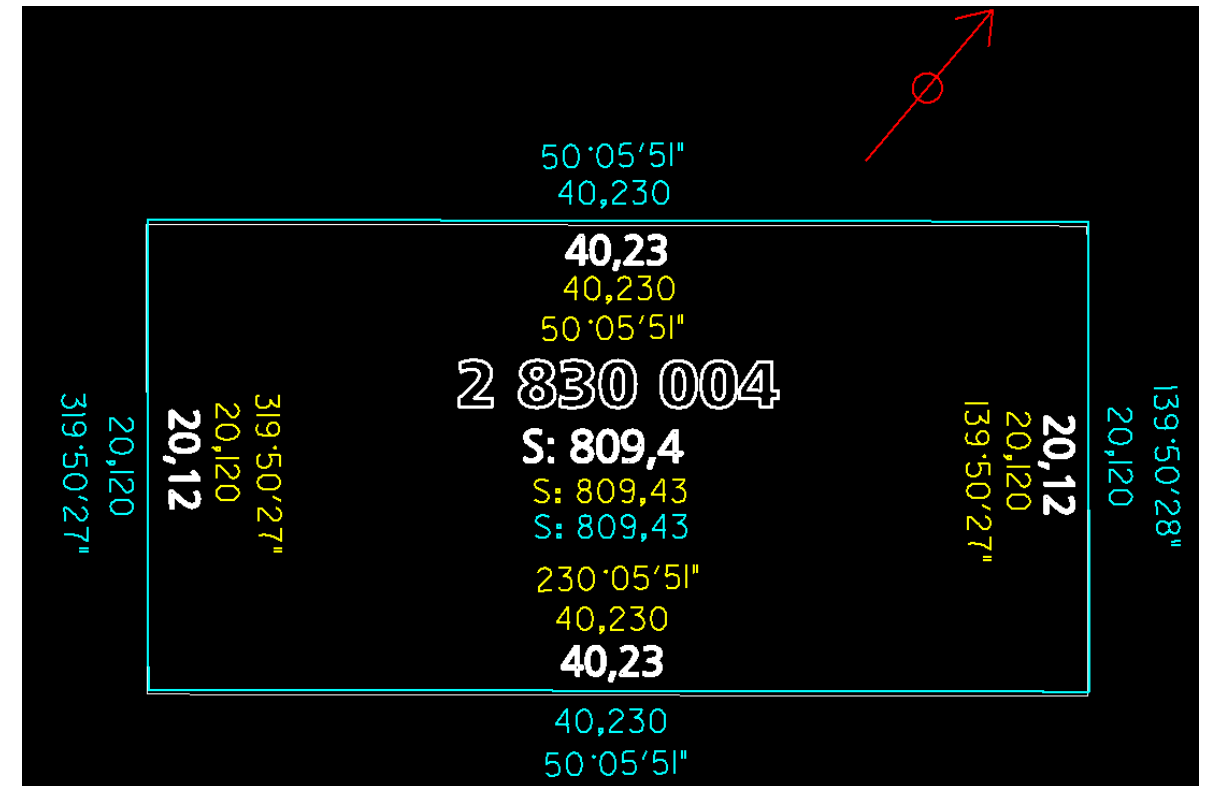
Vecteur de distorsion approx. : $332^{\circ}02'21''$ et 19,9 cm

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements calculés après déplacement à l'aide de la grille.

Constat: Impact négligeable. Un rectangle peut cependant devenir un parallélogramme ou un quadrilatère irrégulier.



Secteur Sept-Îles

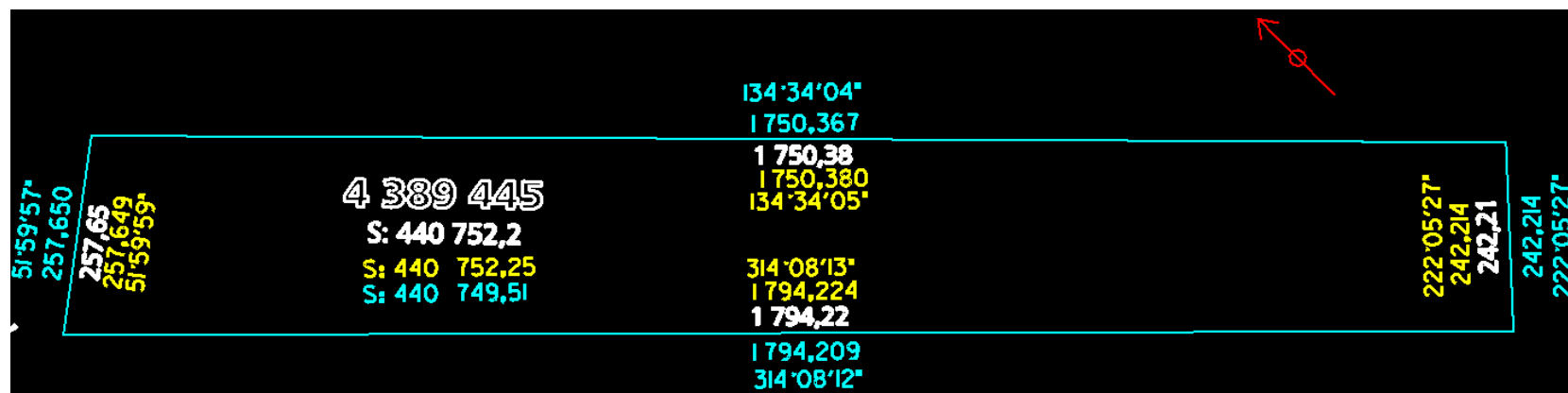
• Impact sur une terre agricole ou forestière

Vecteur de distorsion approx. :
297°40'26" et 8,1 cm

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements
calculés après déplacement à l'aide
de la grille.



Secteur Rivière-du-Loup

Constat: Impact minime sur les mesures, gisements et la superficie.

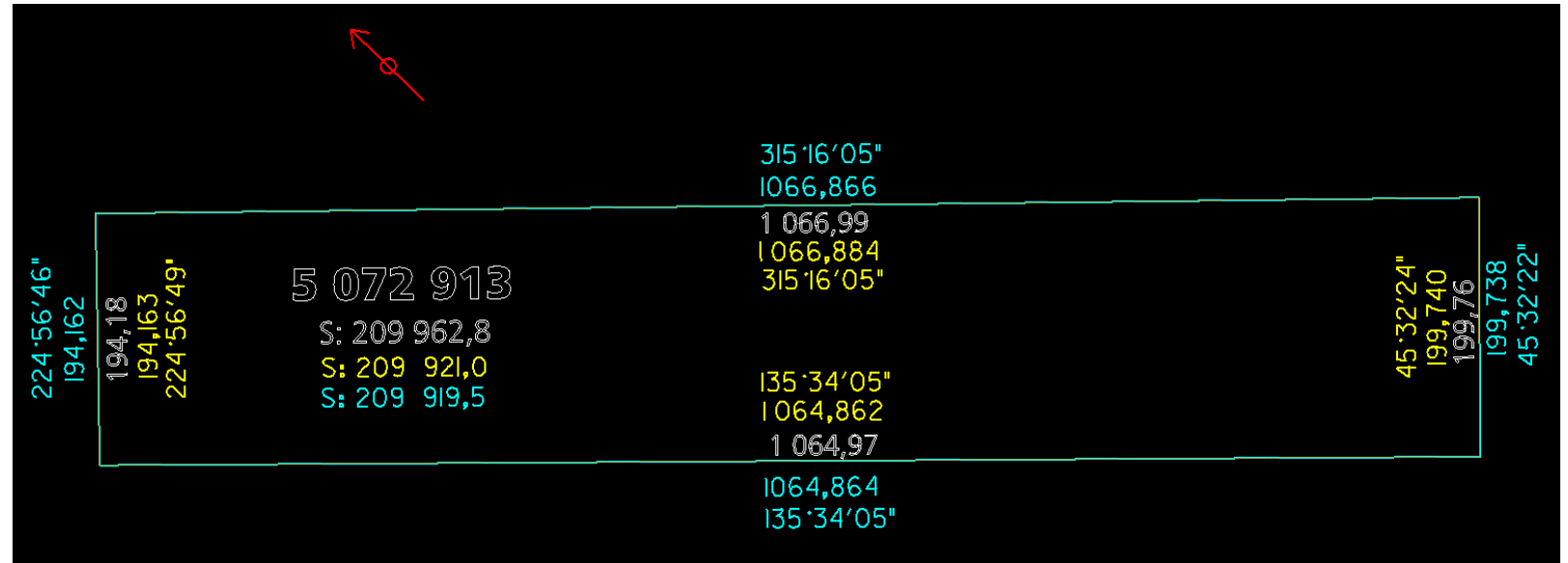
• Impact sur un lot où la distorsion est importante et non uniforme.

Vecteur de distorsion approx. :
161°16'29" et 41,0 cm.

En blanc: Cadastre actuel

En jaune: Mesures et gisements
calculés du cadastre actuel.

En bleu: Mesures et gisements
calculés après déplacement à l'aide de
la grille.

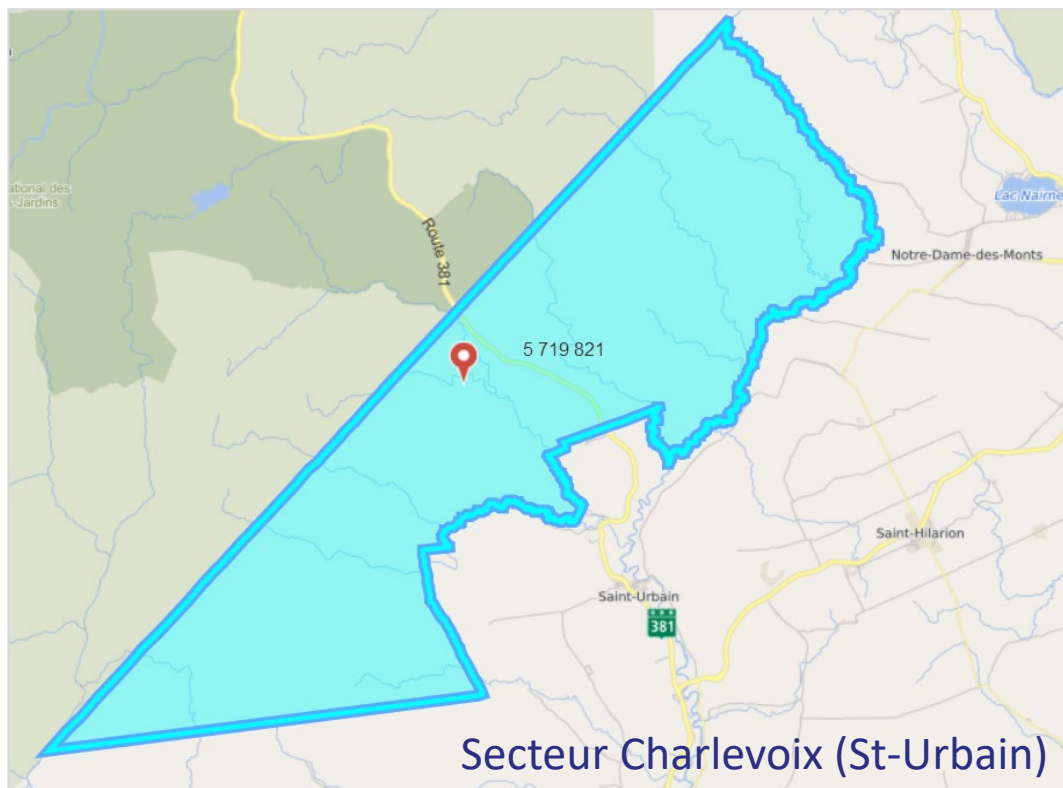


Secteur Gaspésie (Port-Daniel-Gascons)

Constat: Impact minime sur les mesures, gisements et la superficie.

Impact sur de très grands lots

Lot 5 719 821



	Avant	Après	Delta
Superficie	24 102,4 ha (inscrite) 24 102,54 ha (calculée Δ 0,14)	24 102,59 ha calculée	1 919,9 m ² soit 0,19 ha
Total des mesures	104 859,29 m (calculé)	104 859,28 m (calculé)	0,01 m
Un long segment	5 907,34 m (inscrit et calculé)	5 907,33 (calculé)	0,01 m
Gisement du long segment	42°26'53.832"	42°26'53.943"	.111"
Vecteur théorique de distorsion de la grille au centre du lot: 102°59'11" et 12 cm (orientation stable)			

- **Impact sur de très grands lots**

Lot 3 548 514 (lot analysé avec le plus d'impact sur la superficie)

Constat: La grille peut engendrer un effet important sur la superficie mais qui n'excédera jamais la tolérance graphique.



	Avant	Après	Delta
Superficie	67 855,37 ha (inscrite) 67 855,08 ha (calculée Δ 0,29)	67 853,15 ha calculée	2,22 ha
Total des mesures	63 010,10 m (calculé)	63 010,09 m (calculé)	0,01 m
Un long segment	1 627,88 m (inscrit) 1 627,88 m (calculé)	1 627,90 (calculé)	0,02 m
Gisement du long segment	16°00'45.587"	16°00'48.654"	3.067"

Vecteur théorique de distorsion de la Table au centre du lot : 105°20'09" et 13,20 cm (orientation variable)



Les prochaines étapes

Les prochaines étapes



63

- Poursuivre les réflexions sur la conversion des données dans le système de référence NAD83(SCRS)
 - Jonctions de mandats dans des systèmes de référence différents
 - Analyses des données de l'arpentage à compléter pour certaines régions
 - Rencontres de travail avec le Secteur Mines
 - Détermination d'une période transitoire
 - Solutions offertes aux clientèles pour permettre leur transition
 - Échéancier à confirmer
- Autre rencontre d'information à venir :
 - Présenter la stratégie de mise en œuvre
 - Présenter le calendrier de réalisation en fonction de la période d'implantation du NATRF2022
- Vous serez informés plusieurs mois avant la mise en œuvre.



Deuxième partie

L'évolution numérique du plan cadastral

L'évolution du plan cadastral – d'hier à aujourd'hui



- De 1867 à 2011 : Obligation de produire le plan sur un support papier
- En 2011 : Loi sur le cadastre, art. 21.3 – 1985, c. 22, a. 51; 1993, c. 52, a. 16; 2010, c. 4, a. 1
 - Tout plan doit être fait sur support informatique
 - Transition à un cadastre 100 % numérique
 - Abandon du support papier mais conservation des concepts associés à ce support
- De 2011 à aujourd'hui : Continuum au niveau des exigences
- Constats en 2024 :
 - d'une part, les exigences techniques nécessaires à l'impression des plans sont toujours présentes;
 - d'autre part, la consultation du cadastre du Québec est majoritairement, voire exclusivement réalisée en mode numérique (Infotot et extraits de plan au Registre foncier du Québec en ligne).

L'évolution numérique du plan cadastral – demain...



Tendre vers un plan cadastral entièrement numérique en abandonnant certaines exigences techniques facilitant l'impression

L'évolution numérique du plan cadastral – demain...



Pourquoi ce changement ?

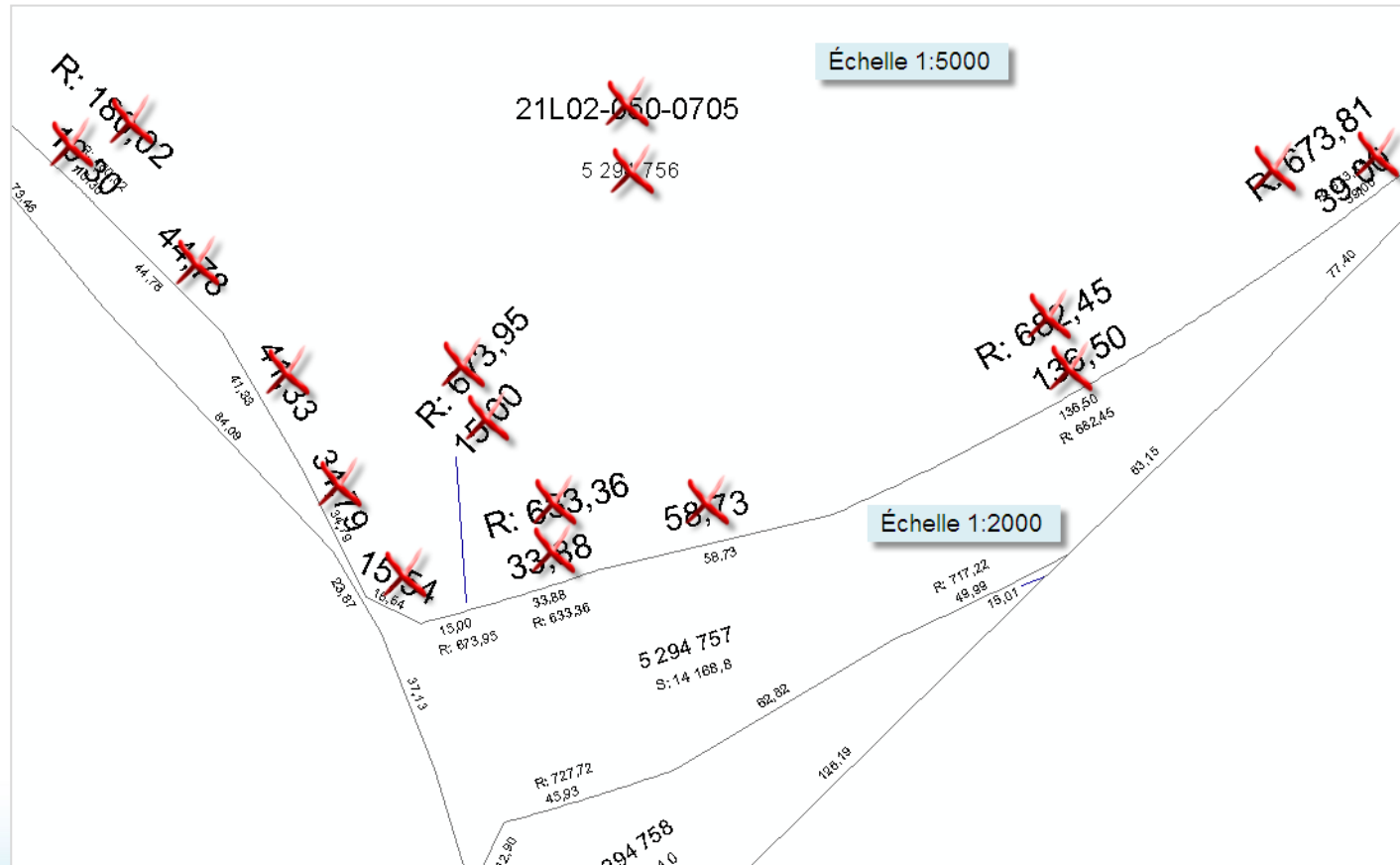
- Meilleure efficacité pour toutes les parties prenantes
 - Diminution des efforts lors de la préparation des demandes de mise à jour du cadastre (DM) par les arpenteurs-géomètres
 - Allègement des exigences (Instructions)
 - Simplification du format d'échange
 - Diminution des demandes de support à la clientèle
 - Simplification de l'analyse des demandes de mise à jour à la DEC
- Le plan cadastral est consulté presque qu'exclusivement en mode numérique.
 - Les exigences techniques liées à l'impression sont inutiles lors de la consultation du plan cadastral sur une carte interactive.



Les nouveaux principes

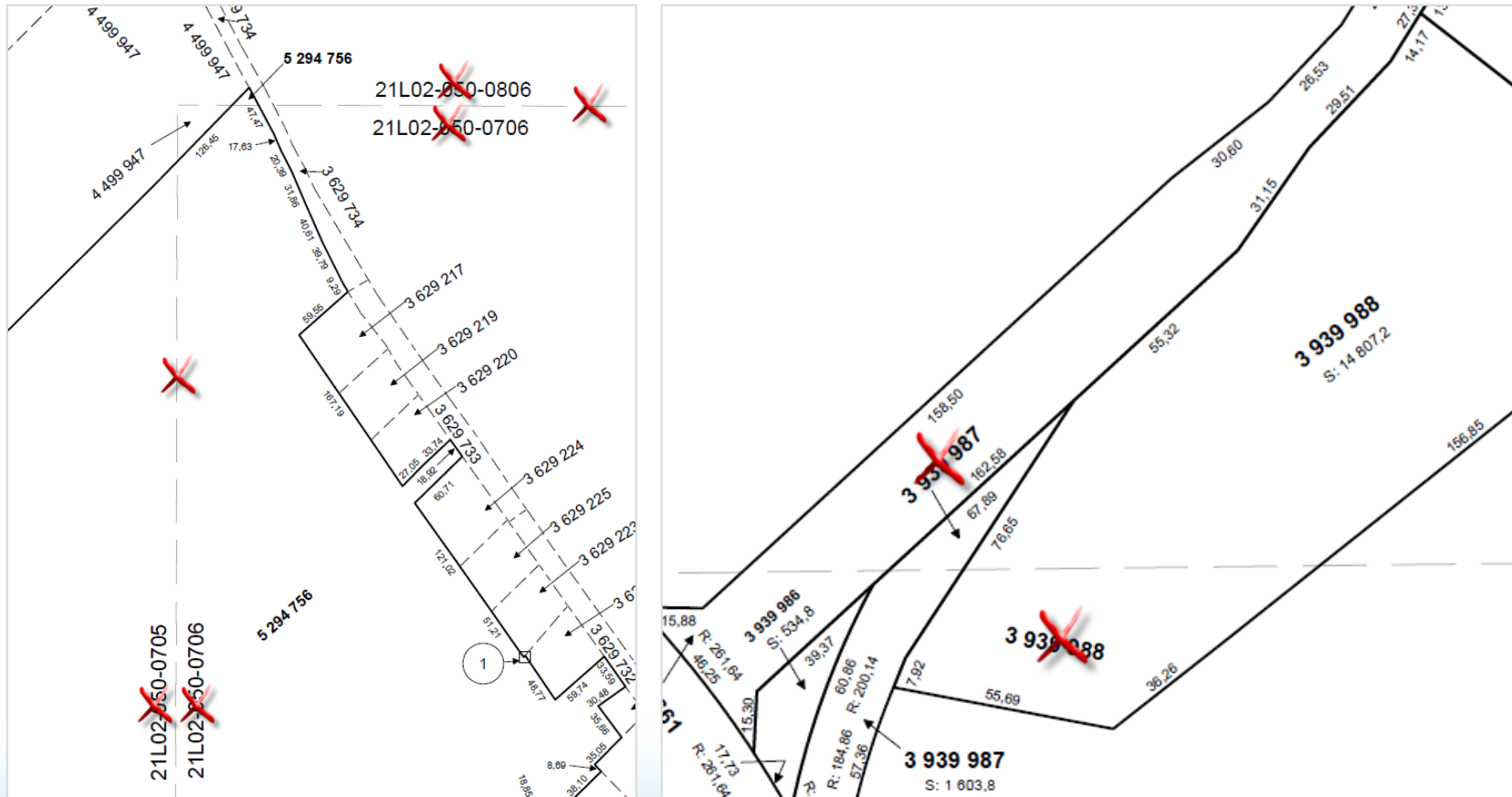
Les nouveaux principes

- Élimination du dédoublement des mesures communes



Les nouveaux principes

- Élimination de la gestion des feuillets cartographiques et des annotations graphiques



Les nouveaux principes



- Élimination de la gestion des changements d'échelle et des annotations graphiques



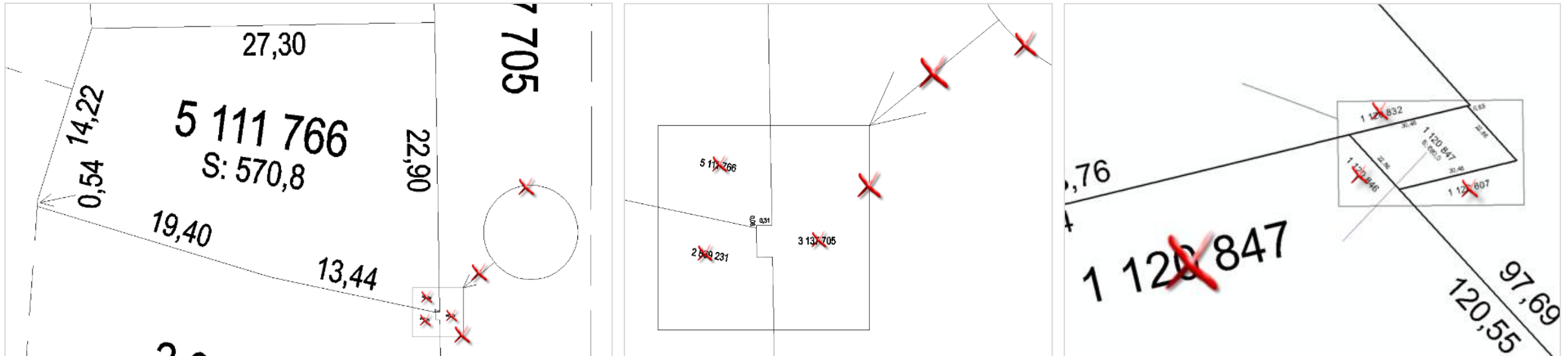
Les nouveaux principes

- Élimination des annotations des lots bornants
- Substitution par un texte de structuration
 - Peut être positionné n'importe où à l'intérieur du lot bornant



Les nouveaux principes

- Élimination des agrandissements et des annotations graphiques



Les nouveaux principes

- Élimination des fichiers multiples pour la présentation d'une DM

Dno_dosr v.tesppi où

D = Constante (signifie Dossier)
no_dosr = Numéro de dossier (sans les zéros (0) non significatifs)
v = No version (1 à 9, ou A à Z)
t = Type de fichier, soit:
o – pour un fichier de données cadastrales officielles
c – pour un fichier de données de contexte
e = échelle de représentation ou d'agrandissement des données, selon le code présenté à la note
s = No séquentiel (si plus d'un fichier de même type et de même échelle)
.ppi = Constante (signifie Plan Parcellaire Informatique)

Si le numéro de dossier n'est pas connu:

Ammmmmv.tesppi où

A = Constante (signifie AG)
mmmm = No matricule de l'AG
nn = No de requête attribué par l'AG
v = No version (1 à 9, ou A à Z)
t = Type de fichier, soit:
o – pour un fichier de données cadastrales officielles
c – pour un fichier de données de contexte
e = échelle de représentation ou d'agrandissement des données, selon le code présenté à la note
s = No séquentiel (si plus d'un fichier de même type et de même échelle)
.ppi = Constante (signifie Plan Parcellaire Informatique)

Note: les valeurs utilisées pour indiquer l'échelle de représentation ou d'agrandissement dans le nom du fichier sont:

échelle	code	couleur
	(e)	
1:20000	3	3
1:10000	4	4
1:5000	5	5
1:2000	6	6
1:1000	7	7
1:500	8	8
1:200	9	9
1:100	A	10
1:50	B	11
1:20	C	12
1:10	D	13
1:5	E	14
1:2	F	15
1:1	G	16

Les nouveaux principes

Format d'échange actuel vs cible

Structure du fichier du plan d'opération cadastrale

Elément géométrique		type élément DXF	niveau	style	attributs graphiques	Structure	Position
Données officielles							
lot	numéro de lot	TEXT	OFF_NO_LOT	LOT	(note 1)		Intérieur du lot
		TEXT	GRA_NO_LOT	LOT	(note 1)		
	superficie	TEXT	STR_NO_LOT	STR	(notes 2,3 4,5)	no lot	Intérieur du lot
		TEXT	OFF_SP_LOT	SUP	(note 1)		
		TEXT	STR_SP_LOT	STR	(note 2,4)	no_lot	Au point de justification (P.J.) de annotation superficie
ligne de lot	longueur ligne	TEXT	OFF_LO_LIG	DIM	(note 1)		
		TEXT	STR_LO_LIG	STR	(note 2,7,4)	{no lot};no seg{,no seg ...}	P.J. annotation longueur ligne
	longueur rayon	TEXT	OFF_LO_RAY	DIM	(note 1)	R: xxx	
		TEXT	STR_LO_RAY	STR	(note 2,7,4)	{no lot};no_seg{,no_seg ...}	P.J. annotation longueur rayon
segment	numéro de segment	TEXT	STR_NO_SEG	STR	(note 2,4)	no_seg	Centre géométrique du segment
	code type géométrique	droite courbe sinueuse lot	LINE ARC PLINE				
polygone de base copropriétés verticales	code type nature		OFF_SEG_LOT	CONTINUOUS	(note 9-2)		
	numéro de plan complémentaire	TEXT	OFF_NO_LOT	LOT BCR	(note 1,5,2)		Intérieur du polygone de base
		TEXT	GRA_NO_LOT	LOT BCR	(note 1,5,2)		
	superficie polygone de base	TEXT	STR_NO_LOT	STR	(note 2,4)	PC-99999	Intérieur du polygone de base
		TEXT	OFF_PCR_SP_LOT	SUP	(note 1,7)		
		TEXT	STR_SP_LOT	STR	(note 2,4)	PC-99999	P.J. annotation superficie
ligne de lot	longueur ligne polygone de base	TEXT	PCROFF_LO_LIG	DIM	(note 1)		
		TEXT	STR_LO_LIG	STR	(note 2,7,4)	PC-99999;no seg{,no seg ...}	P.J. annotation longueur ligne
	longueur rayon polygone de base	TEXT	PCROFF_LO_RAY	DIM	(note 1)	R: xxx	
		TEXT	STR_LO_RAY	STR	(note 2,7,4)	PC-99999;no seg{,no seg ...}	P.J. annotation longueur rayon
Informations de contexte							
lot							
numéro de lot et plan complémentaire (lot affecté par)		TEXT	CON_NO_LOT_STR	STR	(note 2,3,7)	no_lot;{PC-99999};{PC-99999 ...}	Intérieur du lot
polygone de base copropriétés verticales							
numéro de plan complémentaire et plan complémentaire (lot affecté par)		TEXT	CON_NO_LOT_STR	STR	(note 2,3,7)	PC-99999;{PC-99999};{PC-99999 ...}	Intérieur du lot
segment							
code type géométrique	droite courbe sinueuse lot	LINE ARC PLINE					
code type nature			CON_SEG_LOT	DASHED	(note 9)		
Agencement							
contour du rectangle d'agencement		PLINE	AGR_CON_REF	CONTINUOUS	(note 3)		
référence de l'agencement		CIRCLE	AGR_BUL_REF	STR	(note 4)	no_agr	Coin inférieur gauche du contour
		TEXT	AGR_BUL_REF	CONTINUOUS	(note 3)		
		TEXT	STR_BUL_REF	STR	(note 4)	no_agr	Centre du cercle
contour du rectangle de localisation		PLINE	AGR_CON_LOC	CONTINUOUS	(note 3)		
		TEXT	STR_CON_LOC	STR	(note 4)	no_agr	Coin inférieur gauche du contour

Les nouveaux principes

Format d'échange actuel vs cible

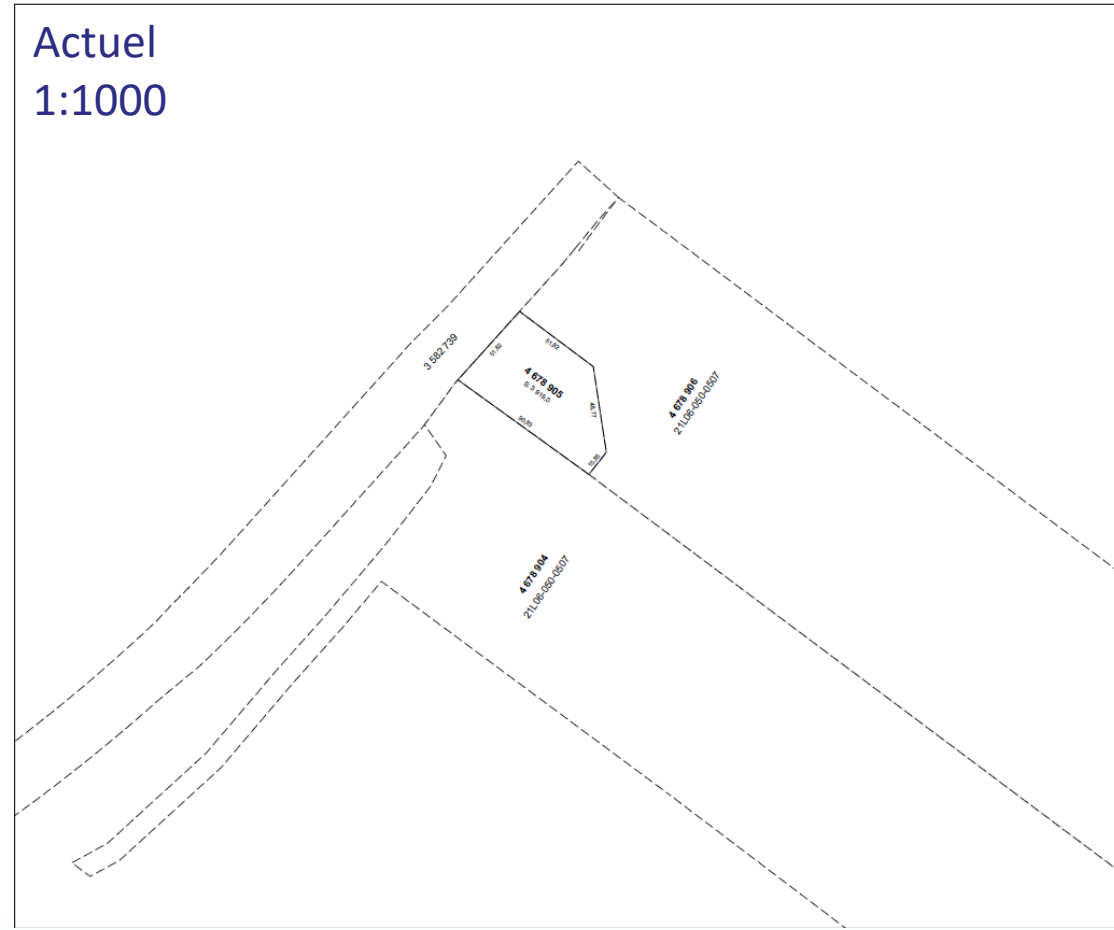
Élément géométrique	type element DXF	niveau	style	attributs graphiques	Structure	Position
Données d'identification						
plan cadastral complémentaire (lot affecté par)	TEXT TEXT	GRA_NM_PLA_COM STR_NM_PLA_COM	PCA STR	(notes 1,4-6) (note 2,4)	no_lot ou PC-99999 du lot affecté	P.J. annotation plan complémentaire
nom circonscription foncière	TEXT	GRA_NM_CIR_FON	CIR	(note 1)		
Identification de type de territoire (renoué, non renoué ou non cadastré)	TEXT	GRA_NM_IDE_TER	IDE	(notes 1-5)		
toponyme						
toponyme hydrique	TEXT	GRA_NM_TOP_HYD	HYD	(note 1)		
odonyme	TEXT	GRA_NM_ODONM	ODO	(note 1)		
feuillelet cartographique (plan)						
contours des feuillelets carto-	LINE	GRA_CON_FEU	CONTINUOUS	(note 1)		
nom des feuillelets carto-	TEXT	GRA_NML_FEU	FEU	(note 1)		
nom des feuillelets carto-pour habillage du plan	TEXT	GRA_NML_FEU_HAB	FEU	(note 1)		
renvois						
pointe de flèche graphique	PLINE	GRA_PTE_FLE	CONTINUOUS	(note 1)		
lot						
renvoi numéro de lot	PLINE TEXT	GRA_REN_NO_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2,4)	no_lot	Extrémité de la ligne
renvoi superficie	PLINE TEXT	GRA_REN_SP_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 4)	no_lot	Extrémité de la ligne
renvoi longueur ligne	PLINE TEXT	GRA_REN_LO_LIG STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2,7,4)	{no lot};no_seg,{no_seg ...}	Extrémité de la ligne
renvoi plan complémentaire (affecté par)	PLINE TEXT	GRA_REN_NM_PLAN STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(notes 1,6) (note 4)	no_lot	Extrémité de la ligne
polygone de base						
renvoi plan complémentaire (représenté sur)	PLINE TEXT	GRA_REN_NO_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2,4)	PC-99999	Extrémité de la ligne
renvoi superficie	PLINE TEXT	PCA_REN_SP_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 4)	PC-00000	Extrémité de la ligne
renvoi longueur ligne	PLINE TEXT	PCA_GRA_REN LO LIG STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2,7,4)	PC-99999;no_seg,{no_seg ...}	Extrémité de la ligne
renvoi plan complémentaire (affecté par)	PLINE TEXT	GRA_REN_NM_PLAN STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(notes 1,6) (note 4)	PC-00000	Extrémité de la ligne
autre						
renvoi toponyme hydrique	PLINE TEXT	GRA_REN_NM_HYDR STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2,6,4,8)	F	Extrémité de la ligne
renvoi odonyme	PLINE TEXT	GRA_REN_NM_ODON STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2,6,4,8)	F	Extrémité de la ligne
renvoi référence agrandissement	PLINE TEXT	GRA_REN_AGR_BUL STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 4)	no_agr	Extrémité de la ligne
renvoi identification de type de territoire	PLINE TEXT	GRA_REN_IDE_TER STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(notes 1-5) (note 2,6,4,8)	F	Extrémité de la ligne

Évolution du plan parcellaire – Changement d'échelle et agrandissements



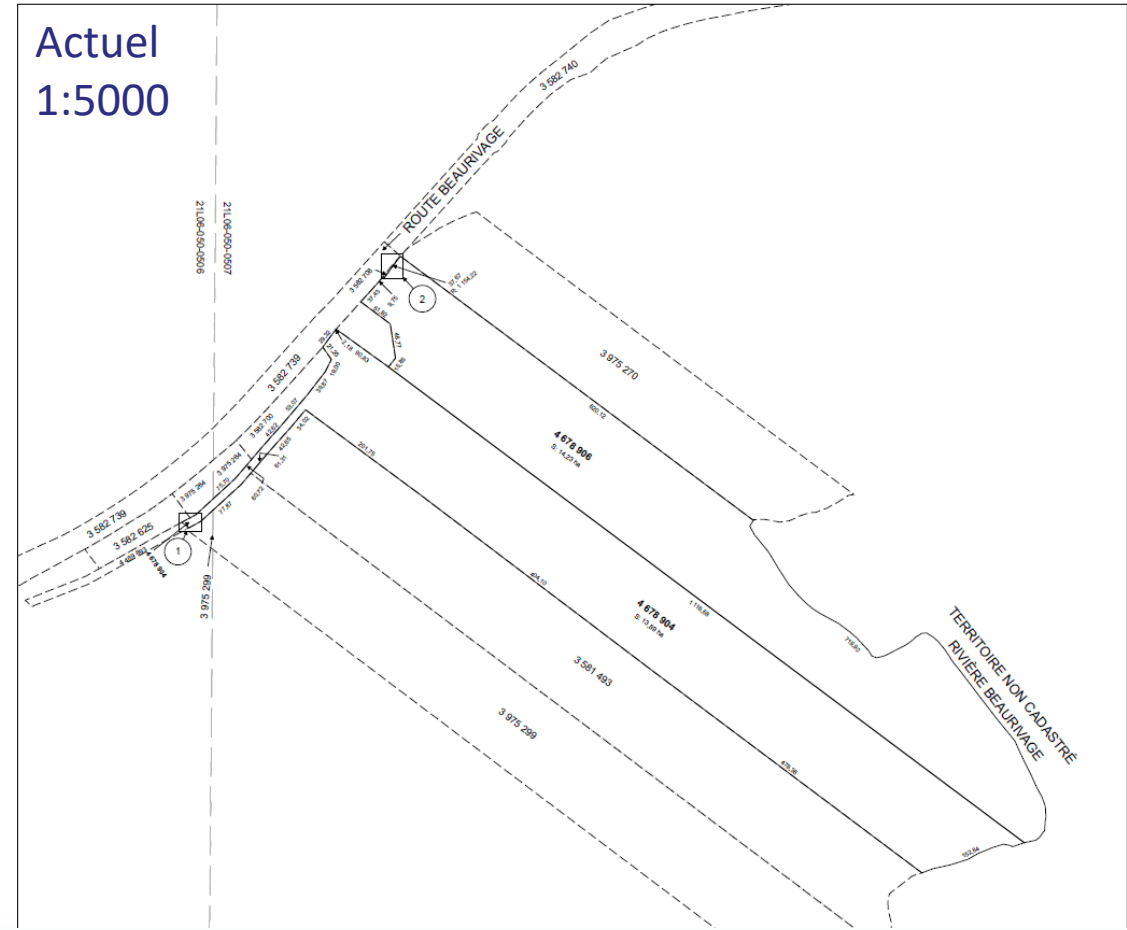
PLAN CADASTRAL

Actuel
1:1000

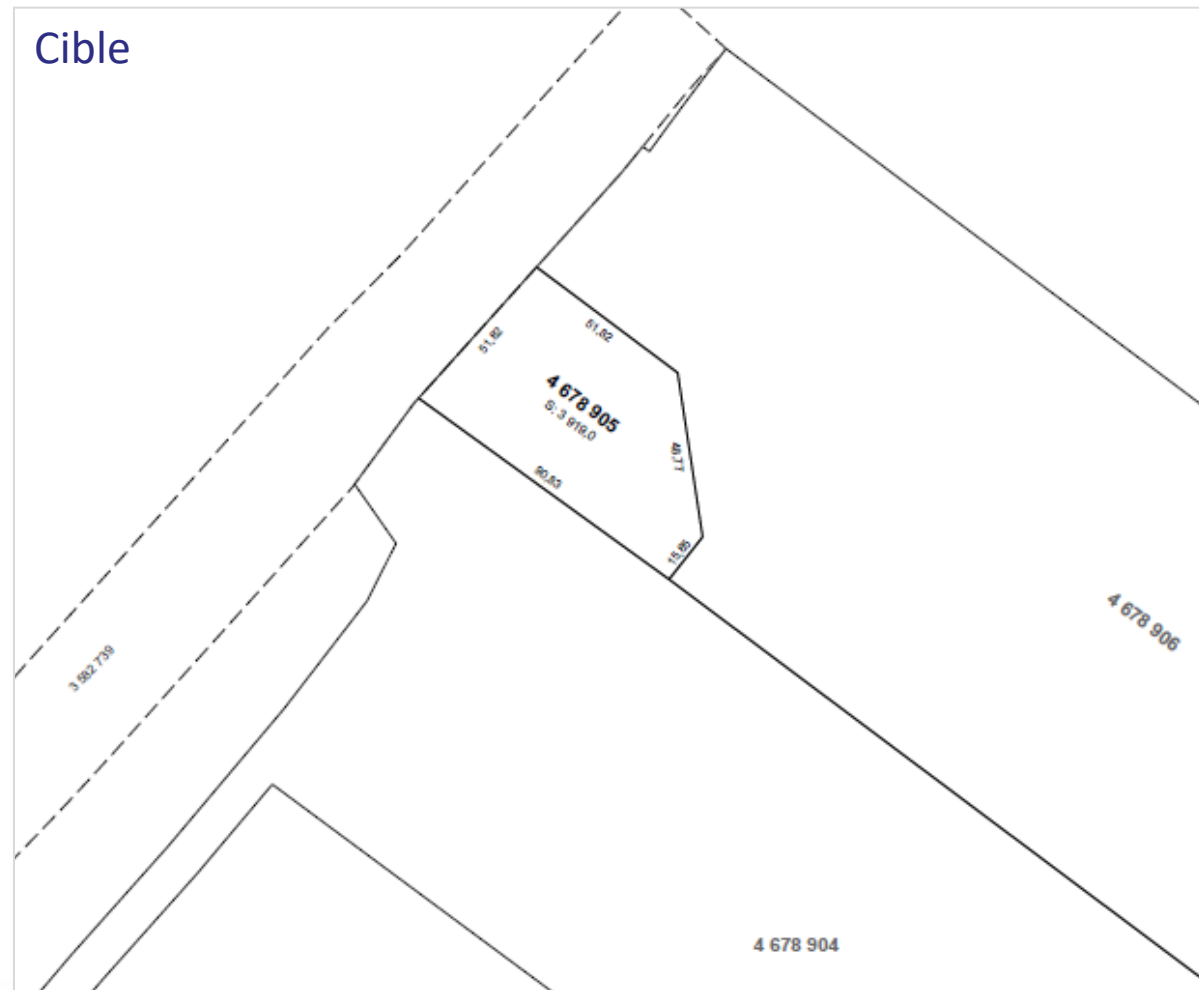
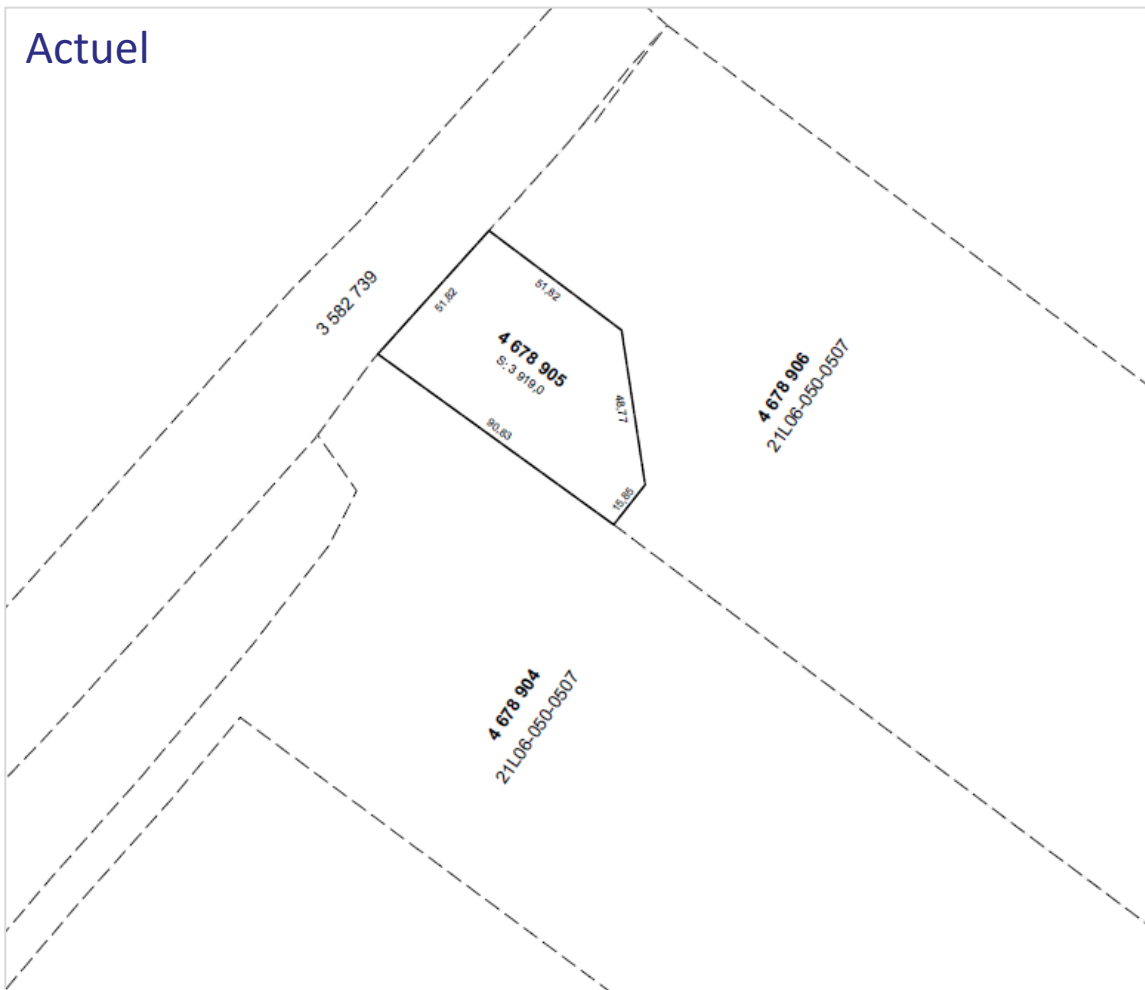


PLAN CADASTRAL

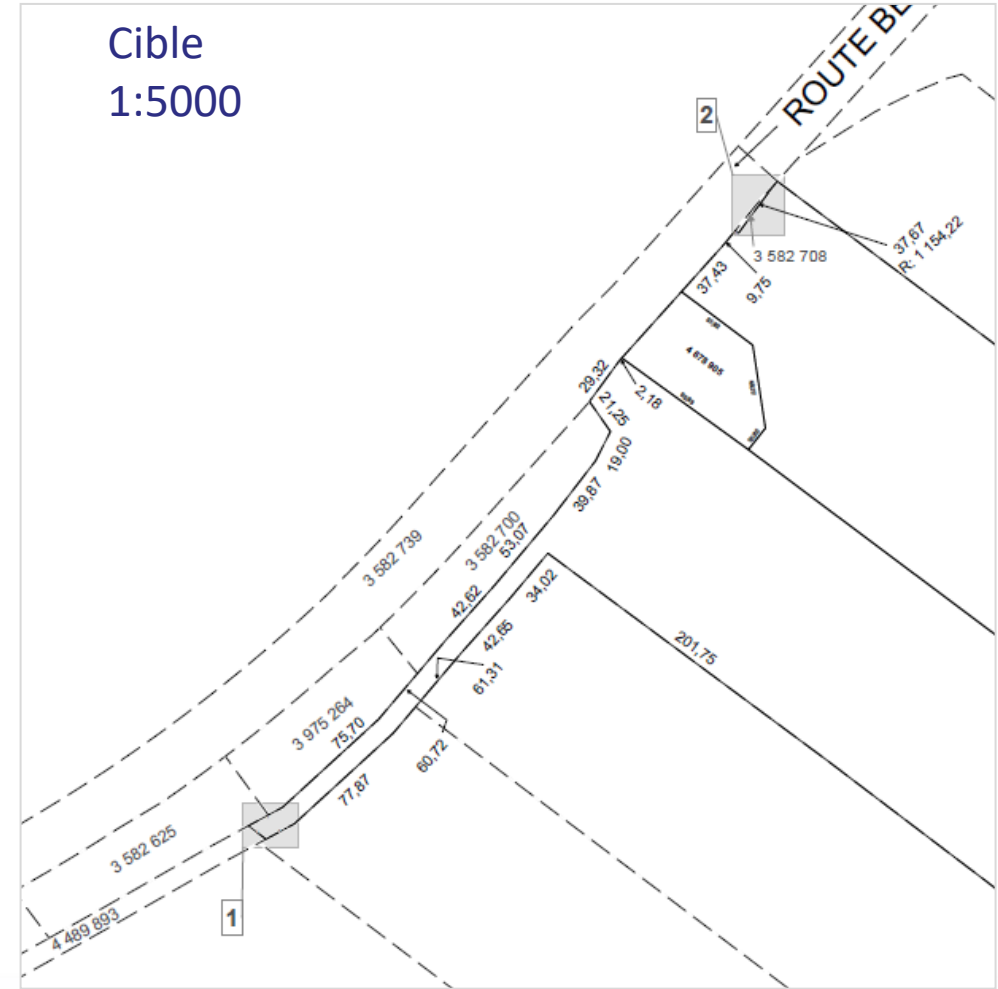
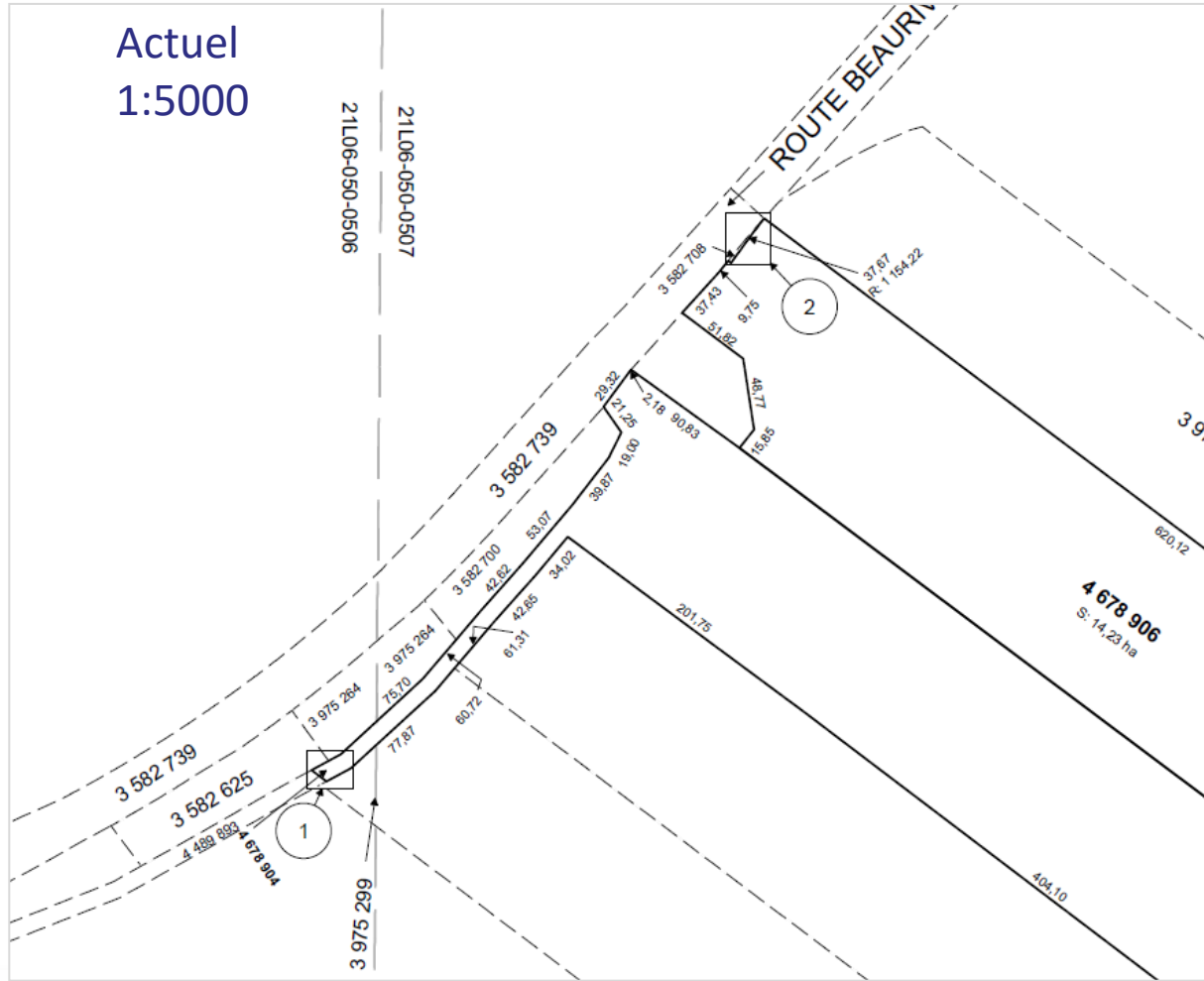
Actuel
1:5000



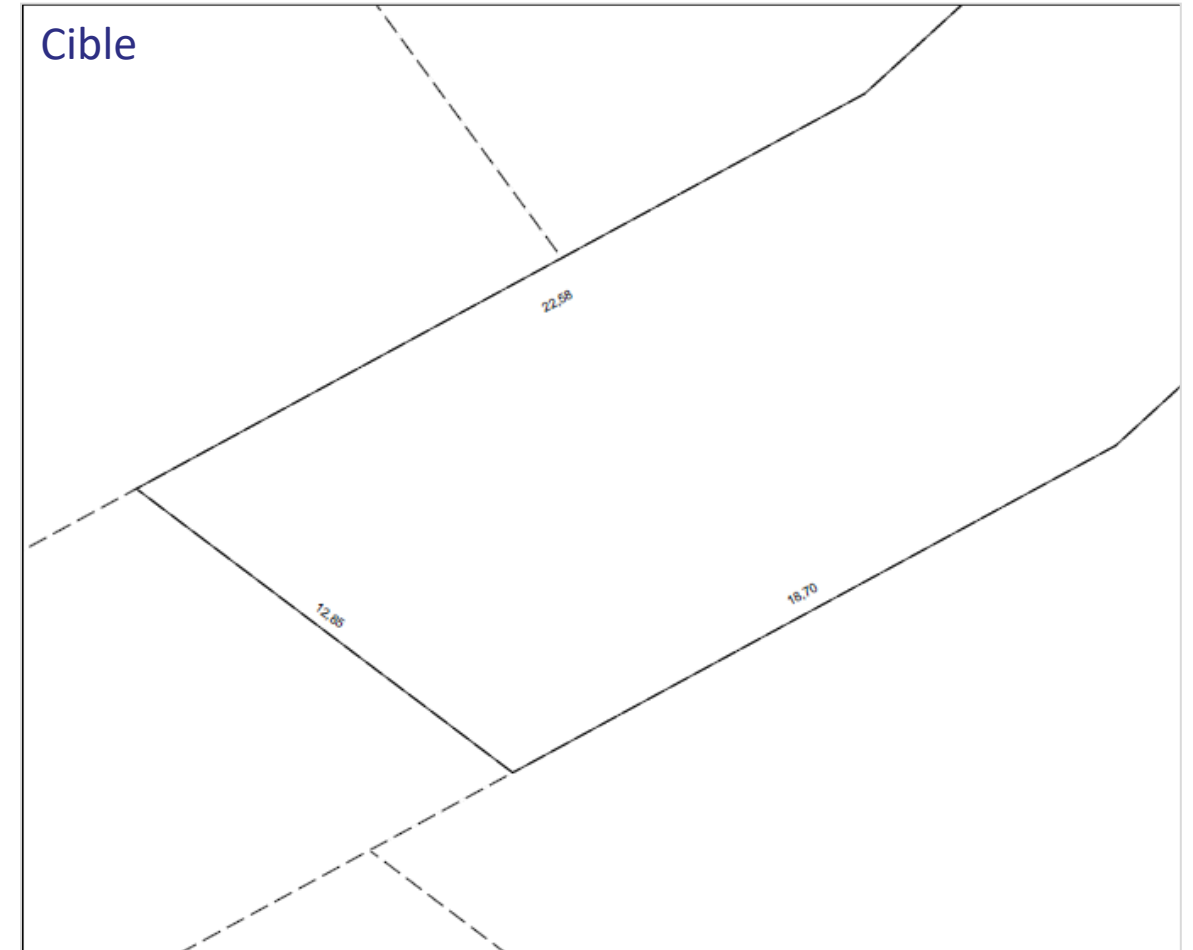
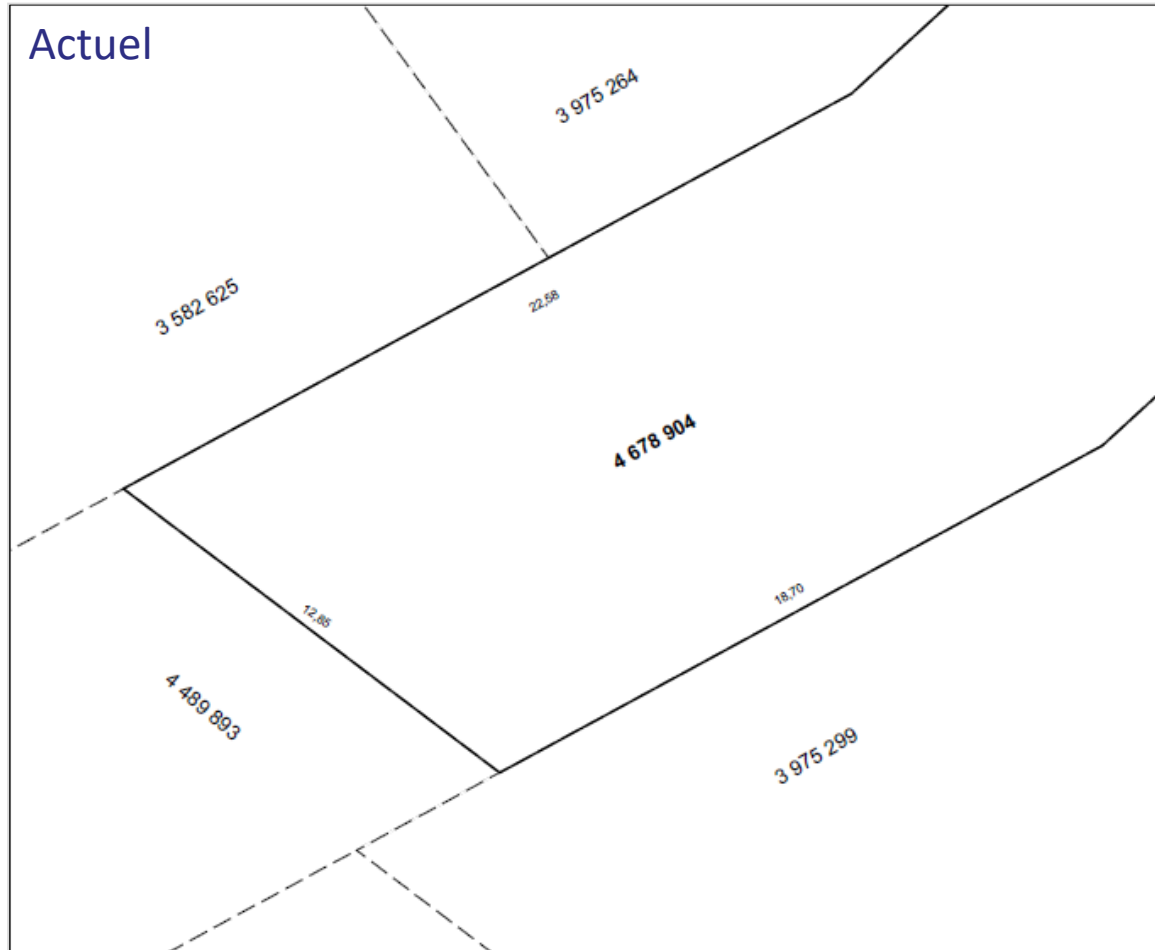
Évolution du plan parcellaire



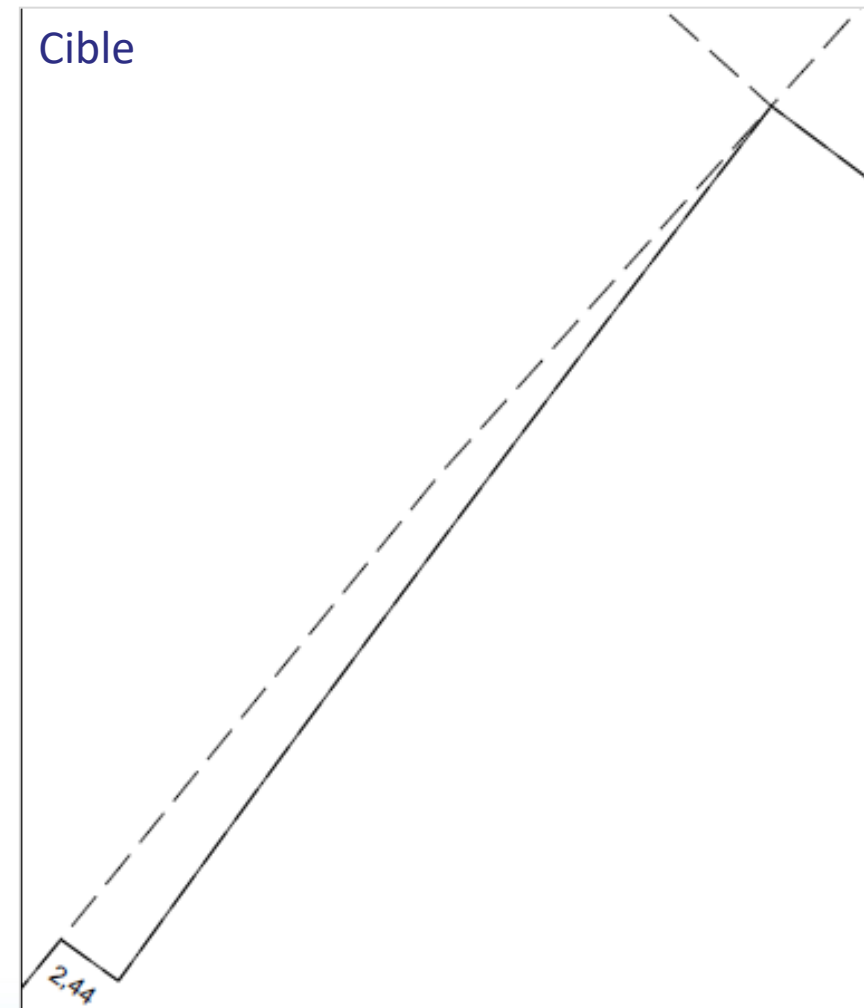
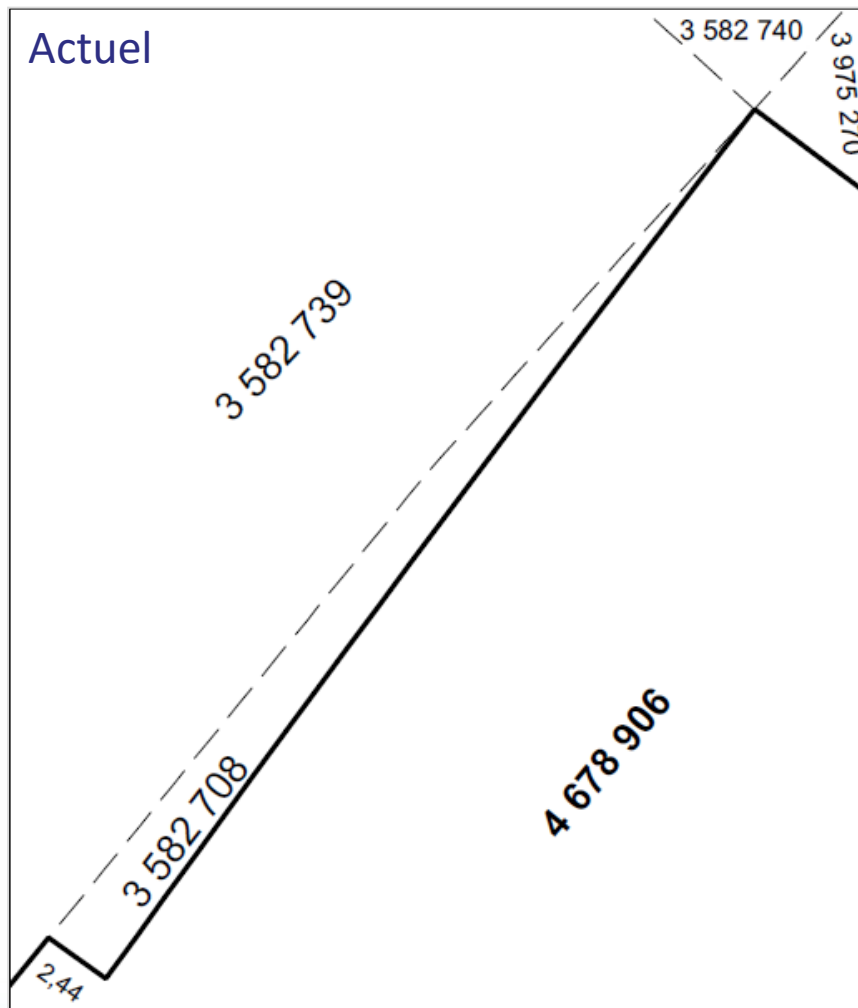
Évolution du plan parcellaire



Évolution du plan parcellaire – Agrandissements
























Évolution du plan parcellaire – Agrandissements








Découpage cartographique – Mise en page du plan parcellaire



Sommaire des changements

Objets	Demande de mise à jour (AG)	Plan parcellaire (DGAC)	Données d'extraction (DGAC)
Numéro de lot et de plan complémentaire			
Mesures, rayons et sup.			
Numéro de lot et de plan complémentaire de contexte – retrait des annotations			 
Toponyme hydrique			Inexistant
Odonyme (facultatif)			Inexistant
Agrandissement	N'est plus requis		Inexistant
Identification de type de territoire et de CF			Inexistant
Numéro de feuillet	N'est plus requis		Inexistant
Limite de feuillet cartographique	N'est plus requis		Inexistant
Annotations de mesures en double sauf pour PC	N'est plus requis	N/A	Annotations uniques
Un seul fichier DXF contenant toutes les données de la DM		N/A	

	Annotations (situation actuelle)
	Étiquetage
	Information (données de structuration)
	Génération automatisée
	Nouveauté au plan

Les suites



- Développement de la solution informatique en cours de réalisation
 - Horizon de mise en œuvre: hiver / printemps 2025
- Séances de formation (via Webinaire) prévues préalablement à la mise en œuvre
 - Nouvelle version d'Instructions en cours de rédaction
- Période de transition prévue pour le traitement des DM :
 - Celles présentées en dépôt avant la mise en œuvre des changements seront traitées selon les anciennes modalités.
 - Toute DM présentée en premier dépôt après la date de mise en œuvre devra être produite selon les nouvelles modalités.



Vos questions

Rencontre d'information avec les arpenteurs-géomètres

Questions et réponses

Mars 2024

Questions concernant la première partie : Évolution du système de référence des données de la DGAC

Pourquoi ne pas passer directement de NAD83 à NATRF2022?

C'est la date de mise en œuvre du NATRF2022 qui déterminera la stratégie finale de conversion qui sera adoptée par la DGAC. À ce jour, les dernières informations font état d'une mise en œuvre du NATRF2022 au plus tôt à la fin de la présente décennie. Nous souhaitons faire évoluer le système de référence actuellement utilisée avant cette période.

Pourquoi avoir privilégié la grille GSB pour la conversion plutôt que procéder par plusieurs conversions conventionnelles (ex. : une conversion par mandat de rénovation cadastrale)?

La grille GSB permet une répartition de la distorsion entre le NAD83 et le NAD83(SCRS) contrairement à une conversion conventionnelle qui aurait concentré cette distorsion à la jonction des périmètres des secteurs. L'utilisation d'une méthode conventionnelle aurait amené une multitude de solutions difficilement applicables par les usagers pour convertir leurs propres données s'appuyant sur les données de la DGAC.

De plus, la grille GSB est une méthode de conversion reconnue et largement utilisée par les gestionnaires de données géomatiques.

Puisque les coordonnées n'ont aucune valeur légale et ne peuvent pas être appliquées telles quelles pour faire une matérialisation, pourquoi tous ces efforts?

Le système NAD83, qui est un système de référence désuet et statique, n'est pas compatible avec les observations émanant du GNSS. L'arrivée prochaine de systèmes de référence modernes comme le NATRF2022 introduira un déplacement de plus d'un mètre. Le Québec a investi une somme colossale dans une infrastructure solide qui représente notre morcellement territorial en misant sur sa polyvalence. Il est impératif de moderniser le système de référence de cette infrastructure afin de suivre l'évolution des prochaines générations et la rendre compatible aux multiples usagers utilisant cette base de données comme assise à d'autres applications de gestion du territoire.

Est-ce qu'il pourrait y avoir des effets sur les lots de cadastre vertical? Élévation?

Le passage du NAD83 au NAD83(SCRS) n'a aucun impact sur l'altitude orthométrique, car cette dernière est définie par rapport à un géoïde. Les points mesurés dans le nouveau référentiel auront des coordonnées horizontales différentes, mais leurs altitudes orthométriques resteront identiques.

Qu'en est-il des données déjà achetées ou extraites au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et que nous possédons en NAD83. Devrons-nous effectuer de nouvelles commandes d'extraction ou pourrons-nous utiliser la grille GSB à partir d'un logiciel privé ou d'un outil mis à notre disposition?

Nous ne pouvons répondre à cette question pour l'instant. Nous souhaitons, dans la mesure du possible, minimiser l'impact sur les usagers. Vous serez informés de nos orientations préalablement à la mise en œuvre.

Est-ce que la grille GSB sera fournie aux arpenteurs-géomètres pour faire la conversion nous-mêmes de nos jeux de données?

La grille *NAD83SCRS.gsb* est déjà accessible sur le site Internet de Ressources naturelles Canada et peut être utilisée dans les principaux logiciels SIG.

Il s'agit de la même grille qui était disponible avec le logiciel SYREQ.

Cette grille sera éventuellement disponible sur le site du MRNF.

Les équipes géomatiques du MRNF ont-elles une grille GSB [NAD83 à NAD83-SCRS et vice versa] fonctionnelle et opérationnelle avec les DAO de Bentley (exemple : Microstation V8i — SelectSeries-10, v-8.11.09), comme pour les SIG ESRI (ArcGIS) et les « FME » de ce monde? Nous (MELCCFP) avons procédé à certains essais non concluants juste avant la pandémie pour des déplacements vectoriels centimétriques avec les outils appropriés dudit DAO Microstation.

Le MRNF n'utilise pas la grille dans les outils DAO. La grille est employée dans les outils SIG (ex. : ArcGis), les outils de conversion de données (ex. : FME) ou encore, à partir des applications en ligne (ex. : NTv2 – conversion de coordonnées).

Concernant la grille GSB, sera-t-il possible de diffuser les points géofixes qui ont servi à interpoler la grille?

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de fournir l'ensemble des points d'appui ayant servi à établir la grille d'interpolation.

Les transformations semblent être appuyées sur le réseau géodésique

La transformation s'appuie sur la grille *NAD83SCRS.gsb*. Cette grille, créée en 2005, couvre l'ensemble du Québec et s'appuie sur les points géodésiques connus à cette époque entre les deux systèmes (NAD83 et NAD83SCRS époque 97). Cette grille est statique et n'a pas évolué depuis sa création.

Le réseau géodésique semble de plus en plus abandonné. Allez-vous mettre de la pression pour qu'il soit bien « conservé »? Que de plus en plus de repères soient établis?

Nous sommes bien au fait de l'état du réseau géodésique et sa gestion est maintenant sous la responsabilité de notre direction générale. Nous sommes à élaborer un plan d'action pour en assurer sa pérennité.

Est-ce qu'on va pouvoir profiter de ce changement pour éliminer la tolérance graphique, en mettant les mesures réelles des segments?

À part une conversion d'un système de coordonnées à l'autre, il n'y aura aucun changement sur les mesures légales existantes (mesures inscrites au plan). Les paramètres de tolérance graphique demeurent inchangés.

Les modifications de longueur des segments par la conversion sont-elles camouflées par de la tolérance graphique ou la mesure graphique est modifiée?

Les mesures légales actuelles du cadastre (mesures inscrites au plan) ne seront pas modifiées. Les écarts induits par la conversion respecteront la tolérance graphique permise, sauf dans quelques rares cas qui seront traités à la pièce.

Pour la conversion vers NAD83SCRS et éventuellement NATRF22, les écarts seront mis dans la tolérance graphique. L'intégrité du cadastre sera de pis en pis...

Les mesures légales actuelles du cadastre (mesures inscrites au plan) ne seront pas modifiées. Les écarts induits par la conversion (NAD83 vers NAD83(SCRS)) respecteront la tolérance graphique permise, sauf dans quelques rares cas qui seront traités à la pièce. Le passage du NAD83SCRS au NATRF2022 n'entraînera pas de modification à la géométrie des lots.

Le cadastre du Québec est un cadastre graphique. Je suis surpris de vous entendre parler d'orientation et de longueur de vecteur des lots, ainsi que de coordonnées de sommet. Tous ces efforts sont pour la tolérance graphique seulement? Également, comment pouvez-vous parler de géométrie de lots dans un cadastre strictement graphique?

Nous aurions pu simplement nous limiter à ne présenter que l'effet sur la mesure des limites officielles, soit celle publiée sur le plan cadastral (aucun effet sauf exception). Nous croyons que les arpenteurs-géomètres voudraient en savoir davantage. C'est pourquoi nous voulions, par cette présentation, démontrer les effets de la grille sur la géométrie actuelle des lots.

Comment allez-vous gérer l'intégrité des lots à la frontière de mandats faits en NAD83 et à la frontière de mandats faits en SCRS (qui eux ne seront pas bougés)?

Notre analyse est toujours en cours concernant ces secteurs particuliers. Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question pour l'instant.

Le statu quo aurait évité que ces autres utilisateurs utilisent les coordonnées du cadastre pour agir comme a.-g., non?

Le statu quo n'aurait rien changé à cette mauvaise pratique. Bien que nous déployions des efforts pour la contrer (licences d'utilisation, mises en garde, vidéos d'information en ligne, absence de coordonnées sur le site Infolot, etc.), nous sommes conscients que les coordonnées puissent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles existent. Nous sommes dans un monde numérique et le cadastre n'y échappe pas. Les multiples logiciels ou applications contenant des données géomatiques disponibles de toutes parts, la facilité de leur intégration, la volonté gouvernementale de donner accès aux données qu'il possède et l'engouement des citoyens à les utiliser, tendent de plus en plus vers la démocratisation de celles-ci.

Questions concernant la deuxième partie : Évolution numérique du plan cadastral

À quoi pourra ressembler le plan que nous présenterons au propriétaire pour la signature de l'ASP ?

Ce n'est pas le MRNF qui détermine la forme que doit prendre le plan de cadastre que vous présentez à vos clients pour approbation. Ce sont les règles de l'art liées à la pratique qui doivent dicter la forme que doit prendre le plan. Chaque bureau d'arpenteurs-géomètres possède sa propre identité de marque lors de la présentation d'un plan de cadastre effectué à la demande d'un propriétaire foncier. L'importance demeure la compréhension par le propriétaire dudit plan, le respect de sa volonté ainsi que de la présence des éléments requis par les lois et règlements régissant le cadastre québécois.

Parlant de l'ASP, y aura-t-il une modernisation de ce document (ex. : signature numérique)?

Un avis a été émis le 2 novembre 2021 par la Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts vous informant que des modifications ont été apportées au libellé des Instructions concernant la forme numérique de l'approbation du propriétaire (ASP). Ces modifications sont cohérentes avec le « mot de l'inspecteur en chef » publié dans le bulletin La Source de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) de juin 2021. De fait, il est possible de produire une ASP sous forme entièrement numérique, à condition que le (les) propriétaire(s) et l'arpenteur-géomètre utilisent une signature électronique.

Est-ce qu'on va devoir soumettre aux municipalités les plans de cadastre avec les nouvelles normes?

Chaque municipalité possède ses propres exigences quant à la présentation des documents cadastraux lors de l'obtention d'un permis de lotissement. L'arpenteur-géomètre doit donc adapter la documentation exigée en conséquence. Le MRNF n'est pas impliqué dans ce processus.

La ligne de feuillet sera-t-elle fournie dans l'extraction?

Non, les limites de feuillets cartographiques ne seront plus disponibles lors de vos extractions de données cadastrales puisque cette donnée ne sera plus requise lors du dépôt de vos demandes de mise à jour.

On peut donc présumer que les logiciels permettront de générer les agrandissements quand même?

Le MRNF a présenté les nouvelles spécifications aux éditeurs de logiciels en lien avec l'évolution numérique du plan cadastral. Nous ne pouvons présumer des modifications qui seront apportées à ces logiciels.

C'est très intéressant cette modernisation. Cependant, est-ce que vous avez des discussions avec les gens du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour qu'il y ait également une modernisation des normes en lien avec la matrice graphique?

Les responsables du MAMH ont été informés des modifications à venir. Nous ne pouvons présumer si des modifications seront apportées aux normes de la matrice graphique.

Faudra-t-il inscrire les odonymes et numéros de lots à l'échelle qui normalement auraient été en agrandissement ou simplement les mesures?

Seulement les mesures devront être inscrites dorénavant. Cependant, comme c'est le cas actuellement, la taille de l'annotation choisie devra permettre une compréhension sans ambiguïté de la dimension associée à la limite de lot.

Allez-vous en profiter pour ajouter les mesures et superficies des lots de base décrites sur des plans complémentaires (copropriété)?

Les informations associées à un plan complémentaire (PC) demeureront inchangées sur le plan de cadastre du Québec.

Avec la mise à jour de la visualisation Infolot, sera-t-il possible d'obtenir plus facilement la correspondance entre un PC et les lots présents dans ce PC? Est-ce que la recherche des plans complémentaires pourra se faire directement sur le Registre foncier sans être obligé de rechercher un lot inclus dans le plan complémentaire?

L'offre de services de documents cadastraux au Registre foncier du Québec en ligne demeure inchangée. Il sera possible cependant d'obtenir dans Infolot l'ensemble des documents cadastraux (plans complémentaires) associés à un PC. Il sera toujours possible également de connaître les lots associés à un PC dans Infolot.

Est-ce qu'on va encore avoir deux mesures différentes sur la même limite lorsqu'on fait des corrections?

Oui, il sera encore possible qu'une demande de mise à jour du cadastre entraînant une correction soit effectuée unilatéralement sur un lot. Conséquemment à cette opération, il se pourrait que deux mesures distinctes soient associées à une même limite. Dans ce cas, l'équipe de support à la clientèle du Service des archives et de l'officialisation, soucieuse de l'intégrité du cadastre, reste disponible afin d'appuyer l'arpenteur-géomètre requérant à bien évaluer les impacts et les possibilités d'améliorer le cadastre.

Tableau résumé du système de référence pour chacun des mandats de rénovation cadastrale selon la qualification faite par le MRNF

En fonction de votre connaissance du secteur, merci de nous informer du système de référence pour les mandats incertains et de nous aviser de toutes incohérence.

Transmettre vos informations à : arpentage-cadastre@mrnf.gouv.qc.ca

Au besoin, utilisez l'outil de recherche [Avancement des travaux de rénovation cadastrale](#) pour localiser un mandat de rénovation.

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1422	NAD83(SCRS)	Chicoutimi
1444	NAD83(SCRS)	Chicoutimi
1445	NAD83(SCRS)	Chicoutimi
2415	NAD83(SCRS)	Gaspé
2416	NAD83(SCRS)	Gaspé
2417	NAD83(SCRS)	Gaspé
2418	NAD83(SCRS)	Gaspé
2419	NAD83(SCRS)	Gaspé
2420	NAD83(SCRS)	Gaspé
2489	NAD83(SCRS)	Montcalm
2590	NAD83(SCRS)	Gaspé
2689	NAD83(SCRS)	Bonaventure No 1
2694	NAD83(SCRS)	Bonaventure No 1
2746	NAD83(SCRS)	Gaspé
2747	NAD83(SCRS)	Gaspé
2776	NAD83(SCRS)	Shawinigan
2777	NAD83(SCRS)	Shawinigan
2785	NAD83(SCRS)	Gaspé
2786	NAD83(SCRS)	Gaspé
2796	NAD83(SCRS)	Shawinigan
2797	NAD83(SCRS)	Shawinigan
2798	NAD83(SCRS)	Shawinigan
1986	NAD83 mais NAD83(SCRS) possible	Stanstead
1079	Incertain	Sherbrooke
1080	Incertain	Sherbrooke
1081	Incertain	Sherbrooke
1091	Incertain	Pontiac
1092	Incertain	Pontiac
1145	Incertain	Montréal
1150	Incertain	Montréal
1226	Incertain	Montréal

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1306	Incertain	Chambly
1311	Incertain	Chambly
1343	Incertain	Lévis
1345	Incertain	Lévis
1348	Incertain	Lévis
1352	Incertain	Lévis
1362	Incertain	L'Assomption
1368	Incertain	L'Assomption
1424	Incertain	Chicoutimi
1427	Incertain	Chicoutimi
1447	Incertain	Chicoutimi
1542	Incertain	Abitibi
1544	Incertain	Abitibi
1548	Incertain	Abitibi
1620	Incertain	Missisquoi
1623	Incertain	Vaudreuil
1627	Incertain	Rouville
1674	Incertain	Portneuf
1689	Incertain	Richmond
1690	Incertain	Richmond
1693	Incertain	Richmond
1694	Incertain	Richmond
1729	Incertain	Deux-Montagnes
1758	Incertain	Verchères
1768	Incertain	Saint-Jean
1769	Incertain	Saint-Jean
1770	Incertain	Saint-Jean
1778	Incertain	Saint-Jean
1779	Incertain	Saint-Jean
1791	Incertain	Gatineau
1801	Incertain	Gatineau
1802	Incertain	Gatineau
1803	Incertain	Gatineau
1807	Incertain	Gatineau
1823	Incertain	Kamouraska
1876	Incertain	Rouyn-Noranda
1879	Incertain	Rouyn-Noranda
1884	Incertain	Terrebonne
1886	Incertain	Terrebonne
1905	Incertain	Terrebonne
1920	Incertain	Lac-Saint-Jean-Ouest

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1925	Incertain	Lac-Saint-Jean-Ouest
1952	Incertain	Lotbinière
1954	Incertain	Lotbinière
1956	Incertain	Dorchester
1958	Incertain	Dorchester
1959	Incertain	Dorchester
1960	Incertain	Dorchester
1964	Incertain	Bellechasse
1991	Incertain	Stanstead
1993	Incertain	Stanstead
2008	Incertain	L'Islet
2118	Incertain	Saint-Hyacinthe
2134	Incertain	Laprairie
2135	Incertain	Laprairie
2148	Incertain	Terrebonne
2153	Incertain	Terrebonne
2155	Incertain	Terrebonne
2158	Incertain	Terrebonne
2162	Incertain	Terrebonne
2164	Incertain	Terrebonne
2174	Incertain	Terrebonne
2204	Incertain	Verchères
2259	Incertain	Témiscouata
2260	Incertain	Témiscouata
2271	Incertain	Portneuf
2284	Incertain	Papineau
2286	Incertain	Papineau
2298	Incertain	Rimouski
2299	Incertain	Rimouski
2300	Incertain	Rimouski
2302	Incertain	Rimouski
2303	Incertain	Rimouski
2311	Incertain	Huntingdon
2313	Incertain	Brome
2323	Incertain	Compton
2375	Incertain	Bellechasse
2377	Incertain	Montmagny
2413	Incertain	Gaspé
2433	Incertain	Îles-de-la-Madeleine
2455	Incertain	Labelle
2471	Incertain	Argenteuil

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2473	Incertain	Argenteuil
2490	Incertain	Montcalm
2535	Incertain	Montmorency
2548	Incertain	Sept-Îles
2549	Incertain	Sept-Îles
2574	Incertain	Portneuf
2575	Incertain	Portneuf
2589	Incertain	Îles-de-la-Madeleine
2591	Incertain	Montmagny
2607	Incertain	Drummond
2630	Incertain	Beauharnois
2648	Incertain	Brome
2674	Incertain	Lotbinière
2748	Incertain	Compton
2784	Incertain	Montcalm
2791	Incertain	Rimouski
1001	NAD83	Québec
1004	NAD83	Québec
1005	NAD83	Québec
1006	NAD83	Québec
1007	NAD83	Québec
1008	NAD83	Québec
1009	NAD83	Québec
1010	NAD83	Québec
1011	NAD83	Québec
1012	NAD83	Québec
1013	NAD83	Québec
1014	NAD83	Québec
1015	NAD83	Québec
1016	NAD83	Québec
1017	NAD83	Québec
1019	NAD83	Québec
1020	NAD83	Québec
1021	NAD83	Québec
1022	NAD83	Québec
1023	NAD83	Québec
1024	NAD83	Québec
1025	NAD83	Québec
1026	NAD83	Québec
1027	NAD83	Québec
1028	NAD83	Québec

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1029	NAD83	Québec
1030	NAD83	Québec
1031	NAD83	Québec
1032	NAD83	Québec
1034	NAD83	Montmorency
1037	NAD83	Québec
1038	NAD83	Québec
1040	NAD83	Québec
1041	NAD83	Québec
1042	NAD83	Québec
1043	NAD83	Québec
1044	NAD83	Québec
1045	NAD83	Québec
1046	NAD83	Québec
1047	NAD83	Québec
1048	NAD83	Québec
1049	NAD83	Québec
1050	NAD83	Québec
1051	NAD83	Québec
1052	NAD83	Québec
1053	NAD83	Québec
1054	NAD83	Québec
1055	NAD83	Québec
1056	NAD83	Québec
1057	NAD83	Québec
1058	NAD83	Québec
1059	NAD83	Québec
1060	NAD83	Québec
1061	NAD83	Québec
1062	NAD83	Québec
1064	NAD83	Sherbrooke
1065	NAD83	Sherbrooke
1066	NAD83	Sherbrooke
1067	NAD83	Sherbrooke
1068	NAD83	Sherbrooke
1069	NAD83	Sherbrooke
1070	NAD83	Sherbrooke
1071	NAD83	Sherbrooke
1073	NAD83	Sherbrooke
1074	NAD83	Sherbrooke
1075	NAD83	Sherbrooke

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1076	NAD83	Pontiac
1077	NAD83	Pontiac
1078	NAD83	Pontiac
1084	NAD83	Sherbrooke
1085	NAD83	Sherbrooke
1086	NAD83	Sherbrooke
1087	NAD83	Shefford
1088	NAD83	Shefford
1089	NAD83	Shefford
1090	NAD83	Pontiac
1093	NAD83	Shefford
1096	NAD83	Shefford
1097	NAD83	Shefford
1098	NAD83	Shefford
1099	NAD83	Témiscamingue
1100	NAD83	Témiscamingue
1102	NAD83	Témiscamingue
1105	NAD83	Trois-Rivières
1106	NAD83	Trois-Rivières
1107	NAD83	Trois-Rivières
1108	NAD83	Trois-Rivières
1109	NAD83	Trois-Rivières
1110	NAD83	Trois-Rivières
1111	NAD83	Trois-Rivières
1112	NAD83	Trois-Rivières
1113	NAD83	Trois-Rivières
1114	NAD83	Trois-Rivières
1115	NAD83	Trois-Rivières
1116	NAD83	Trois-Rivières
1118	NAD83	Montréal
1119	NAD83	Montréal
1120	NAD83	Montréal
1121	NAD83	Montréal
1122	NAD83	Montréal
1123	NAD83	Montréal
1124	NAD83	Montréal
1125	NAD83	Montréal
1126	NAD83	Montréal
1127	NAD83	Montréal
1128	NAD83	Montréal
1129	NAD83	Montréal

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1130	NAD83	Montréal
1131	NAD83	Montréal
1132	NAD83	Montréal
1133	NAD83	Montréal
1134	NAD83	Montréal
1136	NAD83	Montréal
1137	NAD83	Montréal
1138	NAD83	Montréal
1139	NAD83	Montréal
1140	NAD83	Montréal
1141	NAD83	Montréal
1142	NAD83	Montréal
1143	NAD83	Montréal
1144	NAD83	Montréal
1147	NAD83	Montréal
1148	NAD83	Montréal
1149	NAD83	Montréal
1151	NAD83	Montréal
1154	NAD83	Montréal
1155	NAD83	Montréal
1156	NAD83	Montréal
1157	NAD83	Montréal
1158	NAD83	Montréal
1159	NAD83	Montréal
1162	NAD83	Montréal
1163	NAD83	Montréal
1164	NAD83	Montréal
1166	NAD83	Montréal
1167	NAD83	Montréal
1168	NAD83	Montréal
1169	NAD83	Montréal
1170	NAD83	Montréal
1171	NAD83	Montréal
1172	NAD83	Montréal
1173	NAD83	Montréal
1174	NAD83	Montréal
1175	NAD83	Montréal
1177	NAD83	Montréal
1178	NAD83	Montréal
1179	NAD83	Montréal
1180	NAD83	Montréal

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1181	NAD83	Montréal
1182	NAD83	Montréal
1183	NAD83	Montréal
1184	NAD83	Montréal
1185	NAD83	Montréal
1186	NAD83	Montréal
1187	NAD83	Montréal
1188	NAD83	Montréal
1189	NAD83	Montréal
1190	NAD83	Montréal
1191	NAD83	Montréal
1192	NAD83	Montréal
1193	NAD83	Montréal
1194	NAD83	Montréal
1195	NAD83	Montréal
1196	NAD83	Montréal
1197	NAD83	Montréal
1198	NAD83	Montréal
1199	NAD83	Montréal
1200	NAD83	Montréal
1201	NAD83	Montréal
1202	NAD83	Montréal
1203	NAD83	Montréal
1204	NAD83	Montréal
1205	NAD83	Montréal
1206	NAD83	Montréal
1207	NAD83	Montréal
1208	NAD83	Montréal
1209	NAD83	Montréal
1211	NAD83	Montréal
1212	NAD83	Montréal
1213	NAD83	Montréal
1214	NAD83	Montréal
1215	NAD83	Montréal
1216	NAD83	Montréal
1217	NAD83	Montréal
1218	NAD83	Montréal
1219	NAD83	Montréal
1220	NAD83	Montréal
1221	NAD83	Montréal
1223	NAD83	Montréal

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1224	NAD83	Montréal
1225	NAD83	Montréal
1227	NAD83	Montréal
1228	NAD83	Montréal
1229	NAD83	Montréal
1230	NAD83	Montréal
1232	NAD83	Montréal
1233	NAD83	Montréal
1234	NAD83	Montréal
1235	NAD83	Laprairie
1236	NAD83	Huntingdon
1257	NAD83	Montréal
1258	NAD83	Montréal
1259	NAD83	Montréal
1260	NAD83	Montréal
1261	NAD83	Montréal
1262	NAD83	Montréal
1263	NAD83	Montréal
1264	NAD83	Montréal
1265	NAD83	Montréal
1266	NAD83	Montréal
1267	NAD83	Montréal
1268	NAD83	Montréal
1269	NAD83	Montréal
1270	NAD83	Montréal
1277	NAD83	Coaticook
1278	NAD83	Coaticook
1279	NAD83	Coaticook
1280	NAD83	Sherbrooke
1281	NAD83	Chambly
1282	NAD83	Chambly
1283	NAD83	Chambly
1284	NAD83	Thetford
1285	NAD83	Thetford
1286	NAD83	Thetford
1287	NAD83	Chambly
1288	NAD83	Chambly
1289	NAD83	Chambly
1290	NAD83	Chambly
1291	NAD83	Chambly
1292	NAD83	Chambly

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1293	NAD83	Chambly
1294	NAD83	Chambly
1295	NAD83	Chambly
1296	NAD83	Chambly
1297	NAD83	Chambly
1298	NAD83	Chambly
1300	NAD83	Chambly
1305	NAD83	Chambly
1307	NAD83	Chambly
1308	NAD83	Chambly
1309	NAD83	Chambly
1310	NAD83	Chambly
1312	NAD83	Chambly
1313	NAD83	Chambly
1329	NAD83	Rouville
1332	NAD83	Rouville
1333	NAD83	Rouville
1335	NAD83	Rouville
1336	NAD83	Rouville
1338	NAD83	Québec
1339	NAD83	Québec
1340	NAD83	Québec
1341	NAD83	Lévis
1342	NAD83	Lévis
1344	NAD83	Lévis
1346	NAD83	Lévis
1347	NAD83	Lévis
1349	NAD83	Lévis
1350	NAD83	Lévis
1351	NAD83	Lévis
1353	NAD83	Matapédia
1354	NAD83	Matapédia
1363	NAD83	L'Assomption
1364	NAD83	L'Assomption
1365	NAD83	L'Assomption
1366	NAD83	L'Assomption
1367	NAD83	L'Assomption
1369	NAD83	L'Assomption
1371	NAD83	L'Assomption
1374	NAD83	L'Assomption
1375	NAD83	L'Assomption

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1377	NAD83	L'Assomption
1378	NAD83	L'Assomption
1379	NAD83	L'Assomption
1380	NAD83	L'Assomption
1381	NAD83	L'Assomption
1382	NAD83	L'Assomption
1390	NAD83	L'Assomption
1391	NAD83	L'Assomption
1392	NAD83	Saint-Hyacinthe
1393	NAD83	Saint-Hyacinthe
1394	NAD83	Saint-Hyacinthe
1395	NAD83	Saint-Hyacinthe
1396	NAD83	Saint-Hyacinthe
1397	NAD83	Saint-Hyacinthe
1404	NAD83	Saint-Hyacinthe
1405	NAD83	Saint-Hyacinthe
1406	NAD83	Saint-Hyacinthe
1423	NAD83	Chicoutimi
1425	NAD83	Chicoutimi
1426	NAD83	Chicoutimi
1434	NAD83	Chicoutimi
1435	NAD83	Chicoutimi
1436	NAD83	Chicoutimi
1437	NAD83	Chicoutimi
1438	NAD83	Chicoutimi
1440	NAD83	Chicoutimi
1441	NAD83	Chicoutimi
1442	NAD83	Chicoutimi
1446	NAD83	Chicoutimi
1449	NAD83	Chicoutimi
1450	NAD83	Chicoutimi
1452	NAD83	Saguenay
1453	NAD83	Saguenay
1454	NAD83	Saguenay
1458	NAD83	Saguenay
1459	NAD83	Saguenay
1460	NAD83	Saguenay
1461	NAD83	Saguenay
1462	NAD83	Saguenay
1463	NAD83	Saguenay
1464	NAD83	Saguenay

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1465	NAD83	Saguenay
1466	NAD83	Saguenay
1467	NAD83	Saguenay
1468	NAD83	Hull
1469	NAD83	Hull
1470	NAD83	Hull
1471	NAD83	Hull
1472	NAD83	Hull
1473	NAD83	Hull
1474	NAD83	Hull
1475	NAD83	Hull
1476	NAD83	Hull
1477	NAD83	Hull
1478	NAD83	Hull
1479	NAD83	Hull
1480	NAD83	Hull
1481	NAD83	Hull
1482	NAD83	Hull
1483	NAD83	Hull
1484	NAD83	Hull
1486	NAD83	Hull
1487	NAD83	Hull
1488	NAD83	Hull
1489	NAD83	Laval
1490	NAD83	Laval
1491	NAD83	Laval
1492	NAD83	Laval
1493	NAD83	Laval
1494	NAD83	Laval
1495	NAD83	Laval
1496	NAD83	Laval
1497	NAD83	Laval
1498	NAD83	Laval
1499	NAD83	Laval
1500	NAD83	Laval
1501	NAD83	Laval
1502	NAD83	Laval
1503	NAD83	Laval
1504	NAD83	Laval
1505	NAD83	Laval
1506	NAD83	Laval

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1507	NAD83	Laval
1508	NAD83	Laval
1509	NAD83	Laval
1510	NAD83	Laval
1511	NAD83	Laval
1512	NAD83	Laval
1513	NAD83	Laval
1514	NAD83	Laval
1515	NAD83	Laval
1516	NAD83	Laval
1517	NAD83	Laval
1518	NAD83	Laval
1519	NAD83	Laval
1520	NAD83	Laval
1521	NAD83	Laval
1522	NAD83	Laval
1523	NAD83	Laval
1524	NAD83	Laval
1525	NAD83	Laval
1526	NAD83	Laval
1527	NAD83	Laval
1528	NAD83	Laval
1529	NAD83	Laval
1530	NAD83	Laval
1540	NAD83	Abitibi
1541	NAD83	Abitibi
1543	NAD83	Abitibi
1545	NAD83	Abitibi
1546	NAD83	Abitibi
1547	NAD83	Abitibi
1549	NAD83	Abitibi
1550	NAD83	Abitibi
1551	NAD83	Abitibi
1552	NAD83	Abitibi
1553	NAD83	Abitibi
1554	NAD83	Abitibi
1558	NAD83	Abitibi
1559	NAD83	Abitibi
1560	NAD83	Abitibi
1561	NAD83	Abitibi
1562	NAD83	Abitibi

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1563	NAD83	Abitibi
1564	NAD83	Abitibi
1565	NAD83	Abitibi
1579	NAD83	Beauharnois
1580	NAD83	Beauharnois
1581	NAD83	Beauharnois
1583	NAD83	Laprairie
1584	NAD83	Laprairie
1585	NAD83	Laprairie
1609	NAD83	Missisquoi
1610	NAD83	Missisquoi
1611	NAD83	Missisquoi
1615	NAD83	Missisquoi
1616	NAD83	Missisquoi
1617	NAD83	Missisquoi
1618	NAD83	Missisquoi
1619	NAD83	Missisquoi
1622	NAD83	Vaudreuil
1625	NAD83	Vaudreuil
1626	NAD83	Vaudreuil
1628	NAD83	Rouville
1630	NAD83	Vaudreuil
1631	NAD83	Vaudreuil
1632	NAD83	Vaudreuil
1633	NAD83	Vaudreuil
1635	NAD83	Vaudreuil
1637	NAD83	Rouville
1638	NAD83	Vaudreuil
1639	NAD83	Vaudreuil
1640	NAD83	Vaudreuil
1641	NAD83	Vaudreuil
1643	NAD83	Shefford
1644	NAD83	Shefford
1645	NAD83	Shefford
1646	NAD83	Shefford
1647	NAD83	Shefford
1648	NAD83	Arthabaska
1649	NAD83	Arthabaska
1651	NAD83	Arthabaska
1652	NAD83	Arthabaska
1653	NAD83	Arthabaska

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1657	NAD83	Arthabaska
1658	NAD83	Arthabaska
1659	NAD83	Arthabaska
1660	NAD83	Arthabaska
1662	NAD83	Arthabaska
1663	NAD83	Arthabaska
1664	NAD83	Arthabaska
1665	NAD83	Arthabaska
1667	NAD83	Arthabaska
1668	NAD83	Arthabaska
1671	NAD83	Portneuf
1672	NAD83	Portneuf
1673	NAD83	Portneuf
1675	NAD83	Portneuf
1678	NAD83	Portneuf
1679	NAD83	Portneuf
1680	NAD83	Montmorency
1684	NAD83	Richmond
1685	NAD83	Richmond
1687	NAD83	Compton
1688	NAD83	Richmond
1691	NAD83	Richmond
1695	NAD83	Richmond
1696	NAD83	Maskinongé
1697	NAD83	Maskinongé
1720	NAD83	Deux-Montagnes
1721	NAD83	Deux-Montagnes
1722	NAD83	Deux-Montagnes
1723	NAD83	Deux-Montagnes
1724	NAD83	Deux-Montagnes
1726	NAD83	Deux-Montagnes
1727	NAD83	Deux-Montagnes
1728	NAD83	Deux-Montagnes
1730	NAD83	Deux-Montagnes
1731	NAD83	Deux-Montagnes
1732	NAD83	Deux-Montagnes
1735	NAD83	Deux-Montagnes
1736	NAD83	Deux-Montagnes
1737	NAD83	Deux-Montagnes
1741	NAD83	Thetford
1742	NAD83	Thetford

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1743	NAD83	Thetford
1747	NAD83	Thetford
1748	NAD83	Thetford
1750	NAD83	Témiscouata
1751	NAD83	Témiscouata
1752	NAD83	Témiscouata
1753	NAD83	Verchères
1754	NAD83	Verchères
1756	NAD83	Verchères
1757	NAD83	Verchères
1759	NAD83	Saint-Jean
1760	NAD83	Saint-Jean
1761	NAD83	Saint-Jean
1762	NAD83	Saint-Jean
1765	NAD83	Saint-Jean
1766	NAD83	Saint-Jean
1767	NAD83	Saint-Jean
1771	NAD83	Saint-Jean
1772	NAD83	Saint-Jean
1773	NAD83	Saint-Jean
1774	NAD83	Saint-Jean
1775	NAD83	Saint-Jean
1776	NAD83	Saint-Jean
1777	NAD83	Saint-Jean
1780	NAD83	Saint-Jean
1781	NAD83	Saint-Jean
1786	NAD83	Gatineau
1790	NAD83	Gatineau
1792	NAD83	Gatineau
1804	NAD83	Gatineau
1805	NAD83	Gatineau
1806	NAD83	Gatineau
1808	NAD83	Gatineau
1809	NAD83	Gatineau
1810	NAD83	Gatineau
1811	NAD83	Gatineau
1812	NAD83	Gatineau
1813	NAD83	Gatineau
1814	NAD83	Gatineau
1819	NAD83	Kamouraska
1820	NAD83	Kamouraska

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1821	NAD83	Kamouraska
1824	NAD83	Kamouraska
1825	NAD83	Kamouraska
1828	NAD83	Frontenac
1829	NAD83	Frontenac
1830	NAD83	Frontenac
1831	NAD83	Frontenac
1832	NAD83	Frontenac
1833	NAD83	Frontenac
1835	NAD83	Frontenac
1836	NAD83	Frontenac
1843	NAD83	Beauce
1844	NAD83	Beauce
1845	NAD83	Beauce
1846	NAD83	Beauce
1847	NAD83	Beauce
1848	NAD83	Beauce
1849	NAD83	Beauce
1850	NAD83	Beauce
1851	NAD83	Beauce
1852	NAD83	Beauce
1853	NAD83	Beauce
1854	NAD83	Beauce
1855	NAD83	Beauce
1858	NAD83	Beauce
1859	NAD83	Beauce
1860	NAD83	Beauce
1861	NAD83	Beauce
1862	NAD83	Beauce
1863	NAD83	Beauce
1864	NAD83	Beauce
1865	NAD83	Beauce
1866	NAD83	Beauce
1868	NAD83	Beauce
1877	NAD83	Rouyn-Noranda
1878	NAD83	Rouyn-Noranda
1880	NAD83	Rouyn-Noranda
1881	NAD83	Rouyn-Noranda
1882	NAD83	Rouyn-Noranda
1883	NAD83	Rouyn-Noranda
1885	NAD83	Terrebonne

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1887	NAD83	Terrebonne
1888	NAD83	Terrebonne
1889	NAD83	Terrebonne
1890	NAD83	Terrebonne
1891	NAD83	Terrebonne
1892	NAD83	Terrebonne
1893	NAD83	Terrebonne
1894	NAD83	Terrebonne
1895	NAD83	Terrebonne
1896	NAD83	Terrebonne
1897	NAD83	Terrebonne
1898	NAD83	Terrebonne
1899	NAD83	Terrebonne
1900	NAD83	Terrebonne
1901	NAD83	Terrebonne
1902	NAD83	Terrebonne
1903	NAD83	Terrebonne
1904	NAD83	Terrebonne
1906	NAD83	Terrebonne
1907	NAD83	Terrebonne
1910	NAD83	Portneuf
1911	NAD83	Portneuf
1912	NAD83	La Tuque
1913	NAD83	La Tuque
1914	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1915	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1916	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1917	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1918	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1919	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1921	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1922	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1923	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1924	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
1928	NAD83	Chicoutimi
1929	NAD83	Chicoutimi
1931	NAD83	Chicoutimi
1932	NAD83	Chicoutimi
1934	NAD83	Chicoutimi
1935	NAD83	Chicoutimi
1936	NAD83	Chicoutimi

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
1940	NAD83	Montmorency
1941	NAD83	Montmorency
1942	NAD83	Montmorency
1943	NAD83	Charlevoix No 2
1944	NAD83	Charlevoix No 2
1945	NAD83	Charlevoix No 2
1946	NAD83	Sept-Îles
1947	NAD83	Sept-Îles
1948	NAD83	Sept-Îles
1949	NAD83	Sept-Îles
1950	NAD83	Lotbinière
1951	NAD83	Lotbinière
1953	NAD83	Lotbinière
1955	NAD83	Dorchester
1957	NAD83	Dorchester
1961	NAD83	Dorchester
1962	NAD83	Dorchester
1963	NAD83	Bellechasse
1965	NAD83	Bellechasse
1969	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
1970	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
1971	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
1972	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
1973	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
1974	NAD83	Témiscouata
1975	NAD83	Témiscouata
1976	NAD83	Témiscouata
1977	NAD83	Témiscouata
1978	NAD83	Témiscouata
1979	NAD83	Témiscouata
1980	NAD83	Témiscouata
1981	NAD83	Témiscouata
1983	NAD83	Stanstead
1984	NAD83	Stanstead
1985	NAD83	Stanstead
1987	NAD83	Stanstead
1988	NAD83	Stanstead
1989	NAD83	Stanstead
1990	NAD83	Stanstead
1992	NAD83	Stanstead
2000	NAD83	Bonaventure No 1

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2001	NAD83	Bonaventure No 1
2002	NAD83	Bonaventure No 1
2007	NAD83	L'Islet
2009	NAD83	L'Islet
2011	NAD83	L'Islet
2012	NAD83	L'Islet
2013	NAD83	L'Islet
2014	NAD83	L'Islet
2015	NAD83	L'Islet
2028	NAD83	Verchères
2029	NAD83	Verchères
2030	NAD83	Verchères
2031	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2032	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2033	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2034	NAD83	Montmagny
2035	NAD83	Montmagny
2037	NAD83	Matane
2038	NAD83	Matane
2039	NAD83	Matane
2040	NAD83	Matane
2041	NAD83	Matane
2056	NAD83	Berthier
2057	NAD83	Berthier
2058	NAD83	Berthier
2059	NAD83	Berthier
2060	NAD83	Berthier
2061	NAD83	Berthier
2062	NAD83	Berthier
2063	NAD83	Berthier
2064	NAD83	Berthier
2065	NAD83	Berthier
2066	NAD83	Berthier
2067	NAD83	Berthier
2068	NAD83	Berthier
2069	NAD83	Champlain
2070	NAD83	Champlain
2071	NAD83	Champlain
2072	NAD83	Champlain
2073	NAD83	Champlain
2075	NAD83	Champlain

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2076	NAD83	Labelle
2077	NAD83	Labelle
2078	NAD83	Labelle
2079	NAD83	Labelle
2081	NAD83	Labelle
2082	NAD83	Papineau
2083	NAD83	Papineau
2084	NAD83	Papineau
2085	NAD83	Argenteuil
2086	NAD83	Argenteuil
2088	NAD83	Maskinongé
2089	NAD83	Maskinongé
2090	NAD83	Maskinongé
2091	NAD83	Montcalm
2092	NAD83	Montcalm
2093	NAD83	Montcalm
2094	NAD83	Joliette
2095	NAD83	Joliette
2096	NAD83	Joliette
2097	NAD83	Joliette
2098	NAD83	Joliette
2099	NAD83	Joliette
2100	NAD83	Huntingdon
2101	NAD83	Huntingdon
2102	NAD83	Huntingdon
2103	NAD83	Labelle
2105	NAD83	Labelle
2106	NAD83	Labelle
2107	NAD83	Labelle
2115	NAD83	Saint-Hyacinthe
2116	NAD83	Saint-Hyacinthe
2117	NAD83	Saint-Hyacinthe
2119	NAD83	Saint-Hyacinthe
2120	NAD83	Saint-Hyacinthe
2133	NAD83	Laprairie
2136	NAD83	Laprairie
2137	NAD83	Laprairie
2138	NAD83	Laprairie
2139	NAD83	Laprairie
2140	NAD83	Laprairie
2141	NAD83	Laprairie

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2142	NAD83	Laprairie
2143	NAD83	Laprairie
2144	NAD83	Terrebonne
2145	NAD83	Terrebonne
2146	NAD83	Terrebonne
2147	NAD83	Terrebonne
2149	NAD83	Terrebonne
2150	NAD83	Terrebonne
2151	NAD83	Terrebonne
2152	NAD83	Terrebonne
2154	NAD83	Terrebonne
2156	NAD83	Terrebonne
2157	NAD83	Terrebonne
2159	NAD83	Terrebonne
2160	NAD83	Terrebonne
2161	NAD83	Terrebonne
2163	NAD83	Terrebonne
2166	NAD83	Terrebonne
2167	NAD83	Terrebonne
2171	NAD83	Terrebonne
2172	NAD83	Terrebonne
2175	NAD83	Terrebonne
2176	NAD83	Terrebonne
2183	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2184	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2185	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2186	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2187	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
2188	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
2198	NAD83	Verchères
2199	NAD83	Verchères
2200	NAD83	Verchères
2201	NAD83	Verchères
2202	NAD83	Verchères
2203	NAD83	Verchères
2205	NAD83	Verchères
2206	NAD83	Verchères
2207	NAD83	Argenteuil
2208	NAD83	Argenteuil
2209	NAD83	Shawinigan
2210	NAD83	Châteauguay

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2211	NAD83	Châteauguay
2212	NAD83	Châteauguay
2214	NAD83	Châteauguay
2215	NAD83	Châteauguay
2216	NAD83	Châteauguay
2217	NAD83	Châteauguay
2221	NAD83	Labelle
2222	NAD83	Labelle
2225	NAD83	La Tuque
2226	NAD83	La Tuque
2227	NAD83	Champlain
2228	NAD83	Champlain
2229	NAD83	Champlain
2234	NAD83	Champlain
2236	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
2237	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
2240	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
2241	NAD83	Lac-Saint-Jean-Est
2245	NAD83	Shawinigan
2246	NAD83	Shawinigan
2248	NAD83	Shawinigan
2249	NAD83	Shawinigan
2250	NAD83	Shawinigan
2251	NAD83	Shawinigan
2252	NAD83	Shawinigan
2253	NAD83	Shawinigan
2254	NAD83	Shawinigan
2255	NAD83	Shawinigan
2256	NAD83	Shawinigan
2257	NAD83	Témiscouata
2258	NAD83	Témiscouata
2261	NAD83	Témiscouata
2263	NAD83	Témiscouata
2264	NAD83	Témiscouata
2265	NAD83	Témiscouata
2269	NAD83	Portneuf
2270	NAD83	Portneuf
2273	NAD83	Portneuf
2274	NAD83	Portneuf
2278	NAD83	Portneuf
2279	NAD83	Portneuf

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2280	NAD83	Portneuf
2282	NAD83	Portneuf
2283	NAD83	Portneuf
2285	NAD83	Papineau
2287	NAD83	Papineau
2288	NAD83	Papineau
2289	NAD83	Papineau
2290	NAD83	Papineau
2291	NAD83	Papineau
2292	NAD83	Papineau
2293	NAD83	Papineau
2294	NAD83	Papineau
2295	NAD83	Papineau
2296	NAD83	Rimouski
2297	NAD83	Rimouski
2301	NAD83	Rimouski
2304	NAD83	Rimouski
2305	NAD83	Rimouski
2306	NAD83	Rimouski
2307	NAD83	Rimouski
2309	NAD83	Huntingdon
2310	NAD83	Huntingdon
2314	NAD83	Brome
2315	NAD83	Brome
2316	NAD83	Brome
2317	NAD83	Brome
2318	NAD83	Brome
2319	NAD83	Brome
2320	NAD83	Brome
2321	NAD83	Brome
2322	NAD83	Compton
2324	NAD83	Compton
2325	NAD83	Compton
2326	NAD83	Compton
2329	NAD83	Frontenac
2330	NAD83	Frontenac
2331	NAD83	Frontenac
2332	NAD83	Frontenac
2333	NAD83	Frontenac
2334	NAD83	Frontenac
2335	NAD83	Nicolet

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2336	NAD83	Nicolet
2339	NAD83	Nicolet
2340	NAD83	Nicolet
2343	NAD83	Nicolet
2344	NAD83	Nicolet
2345	NAD83	Nicolet
2353	NAD83	Thetford
2354	NAD83	Thetford
2355	NAD83	Thetford
2357	NAD83	Thetford
2358	NAD83	Thetford
2359	NAD83	Thetford
2361	NAD83	Thetford
2365	NAD83	Dorchester
2366	NAD83	Dorchester
2367	NAD83	Dorchester
2368	NAD83	Dorchester
2369	NAD83	Dorchester
2370	NAD83	Dorchester
2371	NAD83	Bellechasse
2372	NAD83	Bellechasse
2373	NAD83	Bellechasse
2374	NAD83	Bellechasse
2376	NAD83	Bellechasse
2378	NAD83	Montmagny
2379	NAD83	Montmagny
2381	NAD83	Montmagny
2382	NAD83	Montmagny
2383	NAD83	L'Islet
2384	NAD83	L'Islet
2385	NAD83	L'Islet
2386	NAD83	Deux-Montagnes
2389	NAD83	Kamouraska
2390	NAD83	Kamouraska
2391	NAD83	Kamouraska
2392	NAD83	Kamouraska
2393	NAD83	Kamouraska
2394	NAD83	Kamouraska
2396	NAD83	Matapédia
2397	NAD83	Matapédia
2398	NAD83	Matapédia

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2399	NAD83	Matapédia
2400	NAD83	Matapédia
2401	NAD83	Matapédia
2402	NAD83	Matane
2403	NAD83	Matane
2406	NAD83	Matane
2407	NAD83	Matane
2408	NAD83	Matane
2409	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2410	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2411	NAD83	Sainte-Anne-des-Monts
2412	NAD83	Gaspé
2414	NAD83	Gaspé
2432	NAD83	Îles-de-la-Madeleine
2436	NAD83	Témiscamingue
2437	NAD83	Témiscamingue
2438	NAD83	Témiscamingue
2440	NAD83	Témiscamingue
2441	NAD83	Témiscamingue
2442	NAD83	Pontiac
2443	NAD83	Pontiac
2444	NAD83	Pontiac
2445	NAD83	Pontiac
2446	NAD83	Pontiac
2448	NAD83	Pontiac
2449	NAD83	Pontiac
2450	NAD83	Pontiac
2452	NAD83	Labelle
2453	NAD83	Labelle
2454	NAD83	Labelle
2456	NAD83	Labelle
2457	NAD83	Labelle
2458	NAD83	Labelle
2459	NAD83	Labelle
2460	NAD83	Labelle
2461	NAD83	Labelle
2462	NAD83	Labelle
2463	NAD83	Labelle
2464	NAD83	Labelle
2465	NAD83	Labelle
2466	NAD83	Labelle

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2468	NAD83	Argenteuil
2469	NAD83	Argenteuil
2470	NAD83	Argenteuil
2472	NAD83	Argenteuil
2474	NAD83	Argenteuil
2475	NAD83	Argenteuil
2476	NAD83	Argenteuil
2477	NAD83	Argenteuil
2478	NAD83	Argenteuil
2479	NAD83	Argenteuil
2480	NAD83	Argenteuil
2481	NAD83	Montcalm
2482	NAD83	Montcalm
2483	NAD83	Montcalm
2484	NAD83	Montcalm
2485	NAD83	Montcalm
2486	NAD83	Montcalm
2487	NAD83	Montcalm
2488	NAD83	Montcalm
2491	NAD83	Montcalm
2492	NAD83	Montcalm
2493	NAD83	Montcalm
2494	NAD83	Montcalm
2495	NAD83	Montcalm
2496	NAD83	Montcalm
2497	NAD83	Montcalm
2498	NAD83	Montcalm
2501	NAD83	Joliette
2502	NAD83	Joliette
2503	NAD83	Joliette
2504	NAD83	Joliette
2505	NAD83	Joliette
2506	NAD83	Joliette
2507	NAD83	Joliette
2508	NAD83	Joliette
2509	NAD83	Joliette
2510	NAD83	Joliette
2511	NAD83	Joliette
2512	NAD83	Joliette
2513	NAD83	Joliette
2514	NAD83	Joliette

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2515	NAD83	Joliette
2516	NAD83	Berthier
2517	NAD83	Berthier
2518	NAD83	Berthier
2528	NAD83	Maskinongé
2529	NAD83	Maskinongé
2530	NAD83	Maskinongé
2531	NAD83	Maskinongé
2532	NAD83	Maskinongé
2534	NAD83	Montmorency
2536	NAD83	Montmorency
2537	NAD83	Montmorency
2538	NAD83	Montmorency
2540	NAD83	Charlevoix No 2
2542	NAD83	Charlevoix No 2
2543	NAD83	Charlevoix No 1
2544	NAD83	Charlevoix No 1
2545	NAD83	Charlevoix No 1
2550	NAD83	Sept-Îles
2551	NAD83	Sept-Îles
2552	NAD83	Sept-Îles
2553	NAD83	Sept-Îles
2554	NAD83	Sept-Îles
2555	NAD83	Sept-Îles
2556	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2557	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2558	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2562	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2563	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2564	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2565	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2566	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2567	NAD83	Lac-Saint-Jean-Ouest
2568	NAD83	Argenteuil
2569	NAD83	Argenteuil
2570	NAD83	Argenteuil
2571	NAD83	Argenteuil
2572	NAD83	Argenteuil
2573	NAD83	Argenteuil
2577	NAD83	Portneuf
2578	NAD83	Portneuf

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2588	NAD83	Îles-de-la-Madeleine
2592	NAD83	Montmagny
2594	NAD83	Drummond
2595	NAD83	Drummond
2596	NAD83	Drummond
2597	NAD83	Drummond
2598	NAD83	Drummond
2599	NAD83	Drummond
2600	NAD83	Drummond
2601	NAD83	Drummond
2602	NAD83	Drummond
2603	NAD83	Drummond
2604	NAD83	Drummond
2605	NAD83	Drummond
2606	NAD83	Drummond
2608	NAD83	Drummond
2609	NAD83	Drummond
2610	NAD83	Drummond
2612	NAD83	Richelieu
2613	NAD83	Richelieu
2614	NAD83	Richelieu
2615	NAD83	Richelieu
2616	NAD83	Richelieu
2617	NAD83	Richelieu
2618	NAD83	Richelieu
2619	NAD83	Richelieu
2621	NAD83	Rouyn-Noranda
2622	NAD83	Rouyn-Noranda
2623	NAD83	Rouyn-Noranda
2624	NAD83	Saguenay
2625	NAD83	Saguenay
2626	NAD83	Saguenay
2627	NAD83	Beauharnois
2628	NAD83	Beauharnois
2629	NAD83	Beauharnois
2631	NAD83	Beauharnois
2632	NAD83	Châteauguay
2633	NAD83	Châteauguay
2634	NAD83	Châteauguay
2635	NAD83	Châteauguay
2636	NAD83	Châteauguay

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2637	NAD83	Châteauguay
2638	NAD83	Châteauguay
2639	NAD83	Châteauguay
2643	NAD83	Missisquoi
2644	NAD83	Missisquoi
2646	NAD83	Brome
2649	NAD83	Nicolet
2650	NAD83	Nicolet
2651	NAD83	Nicolet
2652	NAD83	Nicolet
2653	NAD83	Nicolet
2654	NAD83	Nicolet
2655	NAD83	Pontiac
2656	NAD83	Pontiac
2657	NAD83	Gatineau
2658	NAD83	Gatineau
2659	NAD83	Gatineau
2660	NAD83	Gatineau
2661	NAD83	Gatineau
2662	NAD83	Gatineau
2663	NAD83	Gatineau
2665	NAD83	Gatineau
2666	NAD83	Compton
2668	NAD83	Bonaventure No 2
2669	NAD83	Bonaventure No 2
2670	NAD83	Bonaventure No 2
2671	NAD83	Matapédia
2672	NAD83	Matapédia
2673	NAD83	Lotbinière
2675	NAD83	Lotbinière
2676	NAD83	Lotbinière
2677	NAD83	Lotbinière
2678	NAD83	Lotbinière
2679	NAD83	Abitibi
2685	NAD83	Coaticook
2686	NAD83	Chicoutimi
2687	NAD83	Chicoutimi
2688	NAD83	Chicoutimi
2690	NAD83	Bonaventure No 1
2692	NAD83	Bonaventure No 1
2695	NAD83	Bonaventure No 1

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2696	NAD83	Bonaventure No 1
2697	NAD83	Bonaventure No 1
2698	NAD83	Bonaventure No 1
2699	NAD83	Bonaventure No 1
2700	NAD83	Bonaventure No 1
2701	NAD83	Bonaventure No 1
2703	NAD83	Bonaventure No 2
2705	NAD83	Bonaventure No 2
2706	NAD83	Richelieu
2707	NAD83	Richelieu
2709	NAD83	Bonaventure No 2
2710	NAD83	Bonaventure No 2
2711	NAD83	Bonaventure No 2
2712	NAD83	Bonaventure No 2
2713	NAD83	Bonaventure No 2
2714	NAD83	Bonaventure No 2
2715	NAD83	Berthier
2717	NAD83	Bellechasse
2718	NAD83	Bellechasse
2720	NAD83	Témiscouata
2721	NAD83	Témiscouata
2722	NAD83	Témiscouata
2723	NAD83	Brome
2724	NAD83	Brome
2725	NAD83	Abitibi
2726	NAD83	Abitibi
2727	NAD83	Abitibi
2728	NAD83	Abitibi
2729	NAD83	Abitibi
2730	NAD83	Champlain
2733	NAD83	Champlain
2734	NAD83	Champlain
2735	NAD83	Champlain
2736	NAD83	Papineau
2737	NAD83	Papineau
2738	NAD83	Papineau
2739	NAD83	Papineau
2740	NAD83	Papineau
2741	NAD83	Papineau
2749	NAD83	Dorchester
2750	NAD83	Dorchester

Mandat de rénovation	Qualification du système de référence selon le MRNF	Circonscription foncière
2751	NAD83	Arthabaska
2752	NAD83	Charlevoix No 1
2753	NAD83	Charlevoix No 1
2754	NAD83	Charlevoix No 1
2755	NAD83	Charlevoix No 1
2756	NAD83	Charlevoix No 1
2759	NAD83	Charlevoix No 2
2760	NAD83	Charlevoix No 2
2761	NAD83	Nicolet
2762	NAD83	Nicolet
2763	NAD83	Nicolet
2764	NAD83	Nicolet
2765	NAD83	Nicolet
2766	NAD83	Richmond
2767	NAD83	Richmond
2769	NAD83	Richmond
2770	NAD83	Richmond
2771	NAD83	Shawinigan
2772	NAD83	Shawinigan
2773	NAD83	Shawinigan
2780	NAD83	Montcalm
2781	NAD83	Montcalm
2782	NAD83	Montcalm
2783	NAD83	Montcalm
2787	NAD83	Rimouski
2788	NAD83	Rimouski
2789	NAD83	Rimouski
2790	NAD83	Rimouski
2792	NAD83	Rimouski
2793	NAD83	Rimouski
2794	NAD83	Rimouski
2795	NAD83	Rimouski
2799	NAD83	Hull
2801	NAD83	Matapédia